



Plan d'actions du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes

(RéLiA - Zone 4 et Zone 5)

Révision de mars 2026

**Ce document a été avalisé par les membres
du Comité de pilotage du RéLiA**



Wallonie

AViQ

Agence pour une Vie de Qualité

Familles Santé Handicap

Table des matières

PARTIE I - PRESENTATION ET DIAGNOSTIC.....	4
1.0 Préambule.....	4
1.1 L'identification du pouvoir organisateur.....	7
1.1.1. Dénomination et coordonnées.....	7
1.1.2. Nature des statuts.....	7
1.1.3. Coordonnées d'une personne de contact.....	8
1.1.4. Autres activités éventuelles.....	9
1.1.5. Définition de la zone de soins.....	9
1.2 Communication de l'information entre le réseau et ses membres.....	15
1.3. Constitution de la fonction de coordination.....	15
1.3.1. Organisation de la fonction de coordination.....	15
1.3.2. Identification du responsable.....	16
1.3.3. Identification des autres prestataires.....	16
1.3.4. Volume des prestations.....	16
1.4. Organisation du travail.....	16
1.4.1. Organisation interne.....	16
1.4.1.1. Identification des membres du réseau.....	17
1.4.1.2. Offre et demande.....	23
Identification de l'offre existante et collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale.....	23
Identification de la demande d'aide et de soins dans la zone.....	24
1.4.1.3. Concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité.....	25
1.4.1.4. Appui institutionnel et logistique de l'action des services d'aide et de soins spécialisés.....	30
1.4.1.5. Collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale.....	45
1.4.1.6. Intervision.....	45
1.4.2. Organisation externe.....	46
Partenariats.....	46
Conventions existantes.....	49

1.4.3. Moyens budgétaires.....	49
1.4.4. La gestion journalière et la logistique.....	50
La comptabilité.....	50
La facturation.....	51
La gestion du personnel et des salaires.....	51
La gestion des achats, investissements, patrimoines.....	51
Le dossier destiné à justifier l'utilisation des subventions octroyées par la Région wallonne ou tout autre opérateur public.....	51
1.5. La gestion de l'information.....	52
1.5.1. Le rapport d'activités.....	52
1.5.2. Les données à caractère épidémiologique.....	52
PARTIE II - DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DU PLAN D' ACTIONS.....	53
PARTIE III : AUTO-EVALUATIONS.....	118
3.1. Analyser dans quelle mesure les objectifs ont été, n'ont pas été atteints, sont en voie d'être ou ne pas être atteints et pourquoi.....	118
3.3. Faire évoluer les objectifs et leur traduction en plan d'action et en projets en fonction de cette analyse.	120

ANNEXE : la liste des annexes est fournie séparément et en complément à ce plan d'actions

PARTIE I : PRESENTATION ET DIAGNOSTIC

1.0. Préambule

Pour rappel, en septembre 2010, la Ville de Liège avait introduit une demande d'agrément du « Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes » (RéLiA) en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes en vertu du décret du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations, notamment l'article 55, et son arrêté d'application.

Cette demande s'est inscrite dans la continuité de l'agrément obtenu par la Ville de Liège sur base du décret du 27 novembre 2003 relatif à l'agrément et au subventionnement des réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétudes.

Or, comme l'article 6 du décret du 30 avril 2009 en offre la possibilité, la Ville de Liège a décidé de déléguer l'organisation du réseau de la zone 5 à l'asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise (PFPL) **nouvellement appelée Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL)**¹. C'est pourquoi, les éléments nécessaires à cette demande d'agrément avaient été mentionnés à la fois pour ce qui concernait la Ville de Liège, et pour ce qui concernait la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise qui reprenait, de facto, l'ensemble des droits et obligations liés à la coordination du RéLiA. Ce document avait été approuvé par le Conseil communal de Liège dans sa séance du 16 septembre 2010. On trouvera, dans l'annexe 1, cette demande d'agrément, signée conjointement par les autorités de la Ville et de la PFPL.

Par ailleurs, en séance du 4 octobre 2010, le Conseil communal de la Ville de Liège a approuvé la convention de partenariat entre la Ville de Liège et la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl. Cette convention portant le titre « Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise *ayant pour objet* l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés

¹ En 2025, la Plate -Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL (PFPL ASBL) a changé de nom. Désormais elle porte le nom de Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL). Dans ce document, nous tenterons d'utiliser la nouvelle appellation systématiquement. Néanmoins, le nom de Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise PFPL ASBL sera maintenu lorsqu'il s'agit d'évoquer des conventions conclues avant le changement d'appellation.

en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations » est consultable dans l'annexe 1.

Pour compléter sa demande d'agrément dans le cadre du décret de 2009, le plan d'actions du RéLiA avait été déposé au SPW dans les délais impartis, soit avant le 31 janvier 2011. Ce plan d'actions a été revisité annuellement depuis cette date.

En janvier 2014, le RéLiA a respecté la nouvelle procédure en vue de l'obtention d'un agrément à durée indéterminée. En décembre 2014, le RéLiA zone 5 a reçu l'avis d'inspection relatif à la demande d'agrément à durée indéterminée. En février 2015, la notification de l'arrêté ministériel relatif à l'agrément en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (zone 5) nous est parvenue.

En ce qui concerne la zone 4, rappelons qu'en septembre 2012, les partenaires de la zone 4 (Huy – Waremme) ont émis le souhait de pouvoir ancrer leur zone d'aide et de soins au sein du RéLiA. Ce rapprochement était envisagé à la lumière du Chapitre II. Section première. Art. 4. §2. du décret de 2009 qui précise que « Par dérogation au paragraphe 1er, alinéa 2, du présent article, les réseaux implantés dans des zones limitrophes sont autorisés à constituer un seul réseau pour autant qu'ils restent dans les limites territoriales des plates-formes de concertation en santé mentale ». En fait, des représentants de la zone 4 avaient été reçus par le Comité de pilotage du RéLiA en sa séance du 2 février 2012. Lors de cette rencontre, ces portes paroles des partenaires de la zone 4 avaient officiellement demandé d'ancrer leur zone d'aide et de soins en assuétudes au sein du RéLiA. Afin de travailler en toute transparence, la coordination du RéLiA avait sollicité l'organisation d'une réunion au SPW. Cette réunion s'est déroulée le 15 mars 2012. Etaient présents des représentants du SPW, des représentants de la zone 4 ainsi que des représentants de la zone 5 et de la PFPL. Cette réunion avait permis d'obtenir des réponses aux questions qui restaient encore en suspens. Les éléments d'information obtenus avaient notamment permis de rassurer les partenaires sur l'absence de conséquences négatives d'un tel montage sur le plan du financement des zones. En effet, si les réseaux fusionnent, les zones ne cessent pas d'exister pour autant et les financements prévus pour les zones ne subissent pas de conséquences délétères.

Suite à ces démarches, lors de la réunion du Comité de pilotage du 22 mars 2012, la décision d'accueillir la zone 4 au sein du RéLiA avait été prise à l'unanimité des membres (tant du secteur public que du secteur privé). Une convention de partenariat a été conclue entre le RéLiA/PFPL et les institutions de la zone 4 désireuses de rejoindre le Comité de pilotage. Cette convention a été acceptée par les parties en septembre 2012. Cette convention est consultable dans l'annexe 4. La demande d'extension de l'agrément obtenu en zone 5 à la zone 4 peut être consultée dans l'annexe 1.

Afin de tendre vers la concrétisation de ce projet, et vu qu'aucune suite n'avait encore été réservée à notre demande d'extension à la zone 4 de l'agrément obtenu pour la zone 5 (demande introduite en 2012), il a été nécessaire de solliciter un subside facultatif pour la zone 4. Cette demande a été réalisée en janvier 2014 et un subside couvrant l'année 2015 a été octroyé. Et c'est d'ailleurs le 9 juin 2015 que le RéLiA zone 4 a bénéficié d'une inspection. Suite à cette inspection, la notification de l'arrêté ministériel relatif à l'agrément en qualité de réseau d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (zone 4) nous est parvenue en février 2016.

Actuellement le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes comprend donc deux zones agréées (la zone 5 - Liège et la zone 4 – Huy-Waremme).

Le 13 septembre 2018, les zones 4 et 5 du RéLiA ont bénéficié d'une nouvelle inspection. Relevons que l'inspection a émis un avis favorable pour le réseau agréé RéLiA zone 4 et pour le réseau agréé RéLiA zone 5.

Enfin, pour rappel, en raison d'un déficit budgétaire effectif dès 2019 en Zone 4 et qui était annoncé pour 2020 en Zone 5 dû à un écart croissant entre la subvention allouée par la Région et les charges du Réseau, les coordinateurs avaient reçu un courrier recommandé de la PFPL le 20 novembre 2019, leur signifiant la fin de leur contrat de travail pour raison économique. La coordinatrice de la zone 4 a presté son préavis jusqu'au 5 mars 2020. Suite à cela elle a signé un nouveau contrat à durée déterminée jusqu'au 15 janvier 2021 à 2/5 ETP. Ensuite, ce contrat a été prolongé à durée indéterminée sous forme d'un avenant. Enfin, dès janvier 2022, un avenant à durée déterminée a fait passer le temps de travail de la coordinatrice de la zone 4 à ½ temps. Suite à quoi, Madame Théate a démissionné. Une nouvelle coordinatrice pour la zone 4 a été engagée, il s'agit de Madame Mégane STEENHOUT. Elle a pris fonction en juillet 2022 dans le cadre d'un contrat à mi-temps à durée indéterminée. En septembre 2023 Madame STEENHOUT a démissionné (elle a presté jusqu'au 17 septembre 2023) et Madame Jessica BORREY a été engagée le 21 novembre 2023 dans le cadre d'un contrat à mi-temps à durée indéterminée. Le coordinateur de la zone 5 a quant à lui presté son préavis durant toute l'année 2020. Ce préavis s'est terminé le 20 janvier 2021. Il a été réengagé pour une durée indéterminée à concurrence d'un 3/5^e ETP.

1.1. L'identification du pouvoir organisateur

1.1.1. Dénomination et coordonnées

Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL)

Quai des Ardennes, 24

4020 Liège

N° d'entreprise : 448470293

Tel 04/344 43 86 – Fax 04/344 18 96

Courriel : info@pfpl.be

N° de compte (Belfius) : BE87 0682 1625 8594

1.1.2. Nature des statuts

La PFLCSM est une asbl agréée en tant qu'association d'institutions et de services psychiatriques, conformément à l'AR du 10 juillet 1990, modifié par l'AR du 8 juillet 2003. Ce cadre légal définit les missions des plates-formes notamment en ce qui concerne l'organisation de la concertation en fonction de groupes cibles répartis par tranches d'âge. Depuis 2003, la PFLCSM organise donc de manière régulière des groupes de travail accessibles à l'ensemble de ses membres au sujet des trois classes d'âge définies par ces AR. Il s'agit du groupe de travail pédopsychiatrique (0 – 18 ans), du groupe de travail *adultes* (19 – 65 ans) et du groupe de travail *personnes âgées* (+ de 65 ans). Au-delà de ces trois groupes de travail principaux, la PFLCSM organise des groupes de travail spécifiques consacrés à la concertation autour de groupes cibles plus précis. Ainsi, il faut citer le groupe de travail *santé mentale/justice*, qui se décline en deux sous-groupes. Le premier s'intéresse au circuit de soins en défense sociale et le second à la question de la loi sur la protection de la personne malade mentale et des mesures de mise en observation. Rappelons, en effet, que le seul établissement de défense sociale francophone du pays est situé en province de Liège, à savoir l'EDS de Paifve. Cet établissement relève de la tutelle du SPF Justice. Par ailleurs, la question des mesures de mise en observation intéresse éminemment les acteurs du secteur des soins de santé mentale, notamment les institutions hospitalières, étant donné que ce groupe cible mobilise un circuit de soins spécifique allant des urgences en hôpital général aux mesures de maintien pouvant être exécutées moyennant un suivi pouvant être ambulatoire.

De plus, depuis le 1^{er} septembre 2003, conformément à la législation en vigueur², la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL organise une fonction de médiation. Ce service est mis à la disposition de tous les membres de l'asbl.

Par ailleurs, la PFLCSM a participé depuis son lancement en 2002, au projet pilote fédéral concernant *l'implémentation de la fonction de coordinateur de soins au sein des plates-formes de concertation en soins de santé mentale concernant le traitement de personnes présentant un problème lié aux substances*. Le financement relatif à ce projet a été supprimé le 31 décembre 2012.

Enfin, comme mentionné plus haut, lors de sa séance de 4 octobre 2010, le Conseil communal de la Ville de Liège a ratifié une convention de partenariat avec l'asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise *ayant pour objet l'organisation du réseau liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (RéLiA) dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations*. Depuis cette date, la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise organise donc le Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA). De plus, suite à une convention de partenariat avec les institutions de la zone 4 souhaitant intégrer le Comité de pilotage du RéLiA, la PFLCSM s'est engagée à organiser la concertation institutionnelle en faveur des nouveaux membres du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes situés en zone 4.

1.1.3. Coordonnées d'une personne de contact par zone

<p>PFLCSM – RéLiA Zone 4 Jessica BORREY Ombrage ASBL Rue de Tirlemont, 6 4280 Hannut GSM : 0491 079 886 reliazone4@gmail.com</p>	<p>PFLCSM – RéLiA Zone 5 Frédéric GUSTIN Quai des Ardennes, 24 4020 Liège GSM : 0496 513 493 reliazone 5@gmail.com</p>
---	---

² Loi relative aux droits du patient, 22/08/2002 ; Arrêté Royal modifiant l'AR du 10/07/1990 fixant les normes d'agrément applicables aux associations d'institutions et de services psychiatriques, 08/07/2003.

1.1.4. Autres activités éventuelles

En plus de ses missions de base, il faut souligner que, dans le cadre du volet transversal des projets réseaux et circuits de soins, une concertation transversale spécifique par *cluster* avait été confiée aux plates-formes de concertation en soins de santé mentale par le SPF SPSCAE. Afin de se répartir la concertation transversale pour les 7 *clusters* identifiés par le KCE, après sélection des projets pilotes thérapeutiques par l'Inami, les plates-formes de Wallonie et de Bruxelles se sont concertées dès le mois de juin 2007. Suite à cette concertation, la PFPL a conclu en août 2007 une convention avec le SPF SPSCAE intitulée *évaluation du processus dans le cadre de la concertation transversale* pour assurer la concertation transversale des clusters **adultes : problématique liée à la consommation de produits et personnes âgées**. En avril 2010, un rapport d'activités et des recommandations sur le plan national ont été déposés au SPF SPSCAE. Depuis cette date, une nouvelle convention visant à organiser la concertation transversale a été conclue avec le SPF SPSCAE. Son objectif est de tirer profit des enseignements que peut apporter le fonctionnement des projets pilotes thérapeutiques dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale. Cette convention s'est clôturée en décembre 2010.

1.1.5. Définition de la zone de soins

Le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisé en Assuétudes (RéLiA) couvre la zone 5 (Liège) et la zone 4 (Huy – Waremme).

En ce qui concerne la zone 5, il s'agit des communes de Ans, Awans, Aywaille, Bassenge, Beyne-Heusay, Blegny, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Dalhem, Esneux, Flémalle, Fléron, Grâce-Hollogne, Herstal, Juprelle, Liège, Neupré, Oupeye, Saint-Nicolas, Seraing, Soumagne, Sprimont, Trooz et Visé. Ce sont les 24 communes de l'arrondissement judiciaire de Liège.

En ce qui concerne la zone 4, il s'agit des 31 communes des arrondissement de Huy et de Waremme, à savoir, les communes de Amay, Anthisnes, Burdinne, Clavier, Engis, Ferrières, Hamoir, Héron, Huy, Marchin, Modave, Nandrin, Ouffet, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet et Wanze pour l'arrondissement de Huy et des communes de Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimés, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Lincent, Oreye, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Waremme et Wasseiges pour l'arrondissement de Waremme.

Tableau reprenant le nombre d'habitants ventilé par commune relevant du territoire du RéLiA au 1 janvier 2026.

ARRONDISSEMENT DE LIEGE - ARRONDISSEMENT LUIK

632.364

Ans		29.244
Awans		9.373
Aywaille		12.999
Bassenge	Bitsingen	9.034
Beyne-Heusay		11.965
Blegny		13.608
Chaufontaine		20.521
Comblain-au-Pont		5.403
Dalhem		7.680
Esneux		12.778
Flémalle		27.158
Fléron		16.446
Grâce-Hollogne		23.342
Herstal		40.849
Juprelle		9.912
Liège	Luik	198.044
Neupré		9.965
Oupeye		26.037
Saint-Nicolas		24.526
Seraing		64.744
Soumagne		17.281
Sprimont		15.087
Trooz		8.289
Visé	Wezet	18.079

ARRONDISSEMENT DE HUY - ARRONDISSEMENT HOEI

116.398

Amay		14.494
Anthisnes		4.161
Burdinne		3.297
Clavier		5.019
Engis		6.326
Ferrières		5.207
Hamoir		3.773
Héron		5.636
Huy	Hoei	21.904
Marchin		5.680
Modave		4.169
Nandrin		5.736
Ouffet		2.845
Tinlot		2.812
Verlaine		4.383
Villers-le-Bouillet		6.910
Wanze		14.046

ARRONDISSEMENT DE WAREMME - ARRONDISSEMENT BORGWORM

84.373

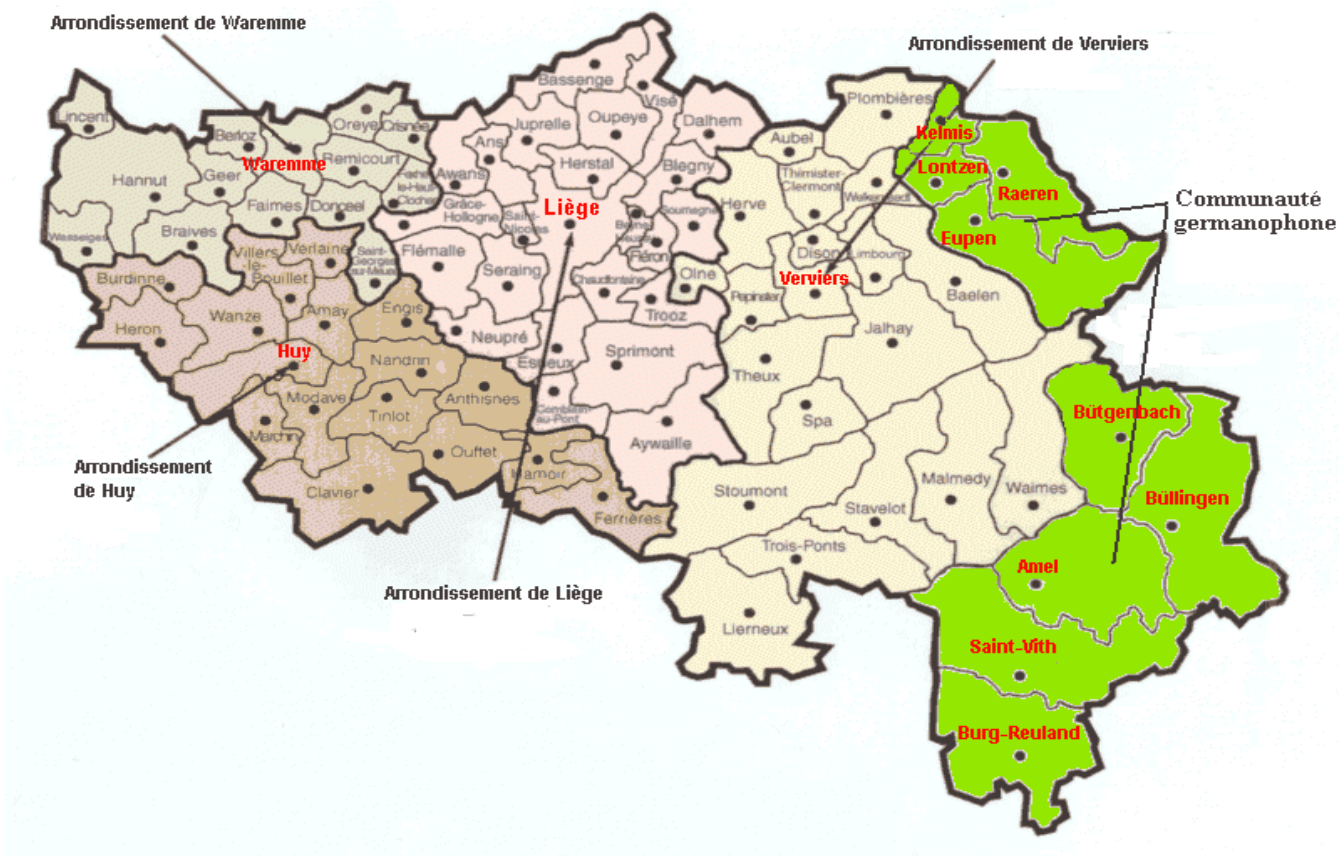
Berloz		3.429
Braives		6.521
Crisnée		3.592
Donceel		3.124
Faimes		4.195
Fexhe-le-Haut-Clocher		3.407
Geer		3.576
Hannut	Hannuit	17.294
Lincet	Lijsem	3.416
Oreye	Oerle	4.088
Remicourt		5.954
Saint-Georges-sur-Meuse		7.174
Waremme	Borgworm	15.407
Wasseiges		3.196

Les données relatives à la structure de la population proviennent depuis 1988 du Registre National qui centralise principalement les informations en provenance des registres de population communaux. Ainsi, au 1/01/2026, 833.135 habitants ont été recensés sur le territoire du RéLiA (Zone 4 et Zone 5)³.

	Total
Arrondissement de Liège	632.364
Arrondissement de Huy	116.398
Arrondissement de Waremme	84.373
Territoire du RELIA (zone 4 + zone 5)	833.135

Soulignons toutefois que depuis le 1er février 1995, les demandeurs d'asile inscrits au registre d'attente sont exclus de la population résidente. Il en va, évidemment de même des illégaux qui doivent néanmoins être pris en compte car ils posent évidemment des problèmes spécifiques dans les structures d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, notamment en termes de défraiement des prestations.

³ <http://www.ibz.rn.fgov.be/fr/population/statistiques-de-population/>



Notons que la **Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL** couvre un territoire plus large que le RéLiA, à savoir la Province de Liège, à l'exception des communes de la Communauté germanophone. Il en va de même en ce qui concerne le territoire du REALISM (nouvelle politique de soins en santé mentale pour enfants et adolescents). Le territoire du projet pilote Fusion Liège est par contre identique à celui du RéLiA.

1.2. Communication de l'information entre le réseau et ses membres

La communication de l'information entre le réseau et ses membres passe par l'intermédiaire des groupes de concertation et des groupes de travail que fréquentent les membres. Un effort particulier sera réalisé pour impliquer les membres du réseau qui ne fréquentent pas encore un de ces groupes ou pour informer les membres moins disponibles, qui en émettraient la demande.

1.3. Constitution de la fonction de coordination

1.3.1. Organisation de la fonction de coordination

La fonction de coordination a été organisée comme suit :

- le Comité de pilotage a attribué un $\frac{3}{4}$ ETP à Monsieur Frédéric Gustin afin d'occuper la fonction de coordination du RéLiA - Zone 5 et ce depuis 2011 ;
- Monsieur Gustin a reçu la signification de la fin de son contrat de travail et du début de son préavis d'une durée de 8 mois et 18 semaines le 20 novembre 2019. Durant toute l'année 2020, il a presté son préavis. Ce préavis s'est terminé le 20 janvier 2021. Il a été réengagé pour une durée indéterminée à concurrence d'un $\frac{3}{5}$ ^e ETP.
- Conformément à la convention intitulée « *Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et les services de la zone 4 intégrant le comité de pilotage du RéLiA , ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre de son élargissement à la zone 4 - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal)* », le Comité de pilotage du RéLiA a attribué un 0,6 ETP à Madame Christelle Théâte pour occuper la fonction de coordination du RéLiA – Zone 4, en 2016 (Décision du Comité de pilotage du RéLiA du 15 décembre 2015). Le contrat de Madame Théâte a été reconduit pour une durée indéterminée à partir du 1^e janvier 2017 (Décision du Comité de pilotage du RéLiA du 1 décembre 2016);
- Madame Théâte a reçu la signification de la fin de son contrat et du début de son préavis d'une durée de 15 semaines le 20 novembre 2019. Le 15 janvier 2021, Madame Théâte a résigné un contrat à durée déterminée à $\frac{2}{5}$ ETP jusqu'au 15 janvier 2021 ; contrat qui a été modifié à durée indéterminée à $\frac{2}{5}$ ETP. En janvier 2022, ce temps de travail a été porté à $\frac{1}{2}$ ETP. Suite à quoi, Madame Théâte a

démissionné. Madame Mégane Steenhout a été engagée le 18 juillet 2022 pour prendre sa succession dans le cadre d'un contrat à mi-temps à durée indéterminée. Madame Steenhout a démissionné en septembre 2023.

- Madame Jessica Borrey l'a remplacé en novembre 2023 dans les mêmes conditions contractuelles.

1.3.2. Identification du responsable

Madame Jessica Borrey, coordinatrice du RéLiA - Zone 4, Ombrage ASBL – rue de Tirlemont, 6 à 4280 Hannut. (reliazone4@gmail.com – 0491 079 886)

Monsieur Frédéric Gustin, Coordinateur du RéLiA – Zone 5, Quai des Ardennes, 24 à 4020 Liège. (reliazone5@gmail.com – 0496 513 493).

1.3.3. Identification des autres prestataires

//

1.3.4. Volume des prestations

Lors de la séance du 12 mai 2011, les membres du Comité de pilotage du RéLiA ont attribué, en fonction de la hauteur des subsides dévolus au RéLiA (Zone 5) et en fonction de la projection budgétaire proposée par le Bureau Exécutif de la **Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL** d'attribuer une charge de 0,75 ETP à la coordination du RéLiA zone 5. A partir du 20 janvier 2021 cette charge de travail est passée à 3/5^e temps.

Lors de la séance du 1 décembre 2016, les membres du Comité de pilotage du RéLiA ont attribué, en fonction de la hauteur des subsides dévolus au RéLiA (Zone 4) et en fonction de la projection budgétaire proposée par le Bureau Exécutif de la **Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL** d'attribuer une charge de 0,6 ETP à la coordination du RéLiA zone 4. En 2020, suite à son préavis, suivi d'un réengagement, une charge de 2/5 ETP a été attribuée à la coordination de la zone 4. Ce temps de travail est passé à ½ ETP dès janvier 2022.

1.4. Organisation du travail

1.4.1. Organisation interne

1.4.1.1. Identification des membres du réseau

Le Comité de pilotage

Voici la composition du Comité de pilotage du RéLiA :

Du côté public

	Institution	Membres
1	Centre Hospitalier Régional de Huy	Mme Sara ETIENNE <i>Suppléant :</i> M. Thierry FOSSION
g	Centre Hospitalier Régional de la Citadelle	Mme Donatella BORTOLINI <i>Suppléant :</i> A déterminer
3	ISoSL – Unités extrahospitalières Assuétudes	Mme Emilie SCHMITS <i>Suppléant :</i> A déterminer
4	ISoSL « Unités hospitalières Assuétudes »	Mme Pascale LEJEUNE <i>Suppléante :</i> A déterminer
5	Gestion Autonomie Prévention produits psychotropes (GAPpp)	Mme Sophie POLLERS <i>Suppléante :</i> Mme Amélia RAMACKERS

6	La Teignouse (zone 5)	Mme Pauline RENAERTS <i>Suppléante :</i> Mme Bérengère PIRARD
7	Service de prévention de Seraing, Seraing 5	Mme Singrid SOFFRITTI <i>Suppléante :</i> Mme Pascale CLUKERS
8	Service Communal de Prévention de Huy	Mme Mireille D'ALESSANDRO <i>Suppléante :</i> Mme Ludivine PEETERS
9	Openado	A déterminer <i>Suppléante :</i> Mme Juliette QUADRI

Du côté privé

	Institution	Membres
1	Association Interrégionale de Guidance et de Santé asbl	M. Geoffrey BLAFFART <i>Suppléant :</i> M. François-Xavier DA VIA
2	Association Interrégionale de Guidance et de Santé asbl « Les Lieux-Dits »	Mme Pascale KRAMER <i>Suppléant :</i> A déterminer
3	Association Interrégionale de Guidance et de Santé asbl « Génération assuétudes »	M. François-Xavier DA VIA <i>Suppléant :</i> A déterminer

4	Association Pharmaceutique de la Province de Liège	A déterminer <i>Suppléant :</i> A déterminer
5	CAP FLY asbl	M. Ulysse HELLA <i>Suppléant :</i> M. Romain DELILLE
6	Centre ALFA asbl	Mme Pauline APRILE <i>Suppléante :</i> Mme Florence RENARD
7	Centre Hospitalier Spécialisé « Clinique Notre Dame des Anges » (CNDA)	A déterminer <i>Suppléante :</i> A déterminer
8	Cercle des médecins généraliste de Huy	Dr Anne-Charlotte WEGRIA <i>Suppléante :</i> A déterminer
9	Fédération liégeoise des Associations de Médecins Généralistes (FLAMG)	M. Christian JACQUES <i>Suppléant :</i> A déterminer
10	Intergroupe Liégeois des Maisons Médicales (IGL)	A déterminer <i>Suppléant :</i> A déterminer
11	La Teignouse	M. Denis BEUVENS <i>Suppléante :</i> Mme Laura LEENDERS
12	Maison Médicale Cap Santé	Mme Florence PIRMEZ <i>Suppléante :</i>

		A déterminer
13	NADJA asbl	Mme Sophie DONNEAUX <i>Suppléante :</i> Mme Coline CLAES
14	Siajef (Revers asbl)	Mme Isabelle TOUSSAINT <i>Suppléant :</i> M. Ludovic MEDERY
15	SISD de Liège -Huy - Waremme	Mme Christel BERTHOLET <i>Suppléante :</i> Mme Muriel FEUILLEN
16	THAÏS asbl	Mme Anne-Sophie CHARNEUX <i>Suppléant :</i> M. Hervé TASQUIN
17	CLIPS	M. Aziz BENKHELIFA <i>Suppléante :</i> Mme Caroll BAIRON
18	Ombrage ASBL	Mme Amélie GILLET <i>Suppléante :</i> Mme Catherine ERNST att
19	ASBL Collectif Logement - Maison de la Solidarité / Dispositif Housing First Huy-Waremme.	Mme Mégane STEENHOUT <i>Suppléante :</i>

En qualité d'experts :

	Institution	Membres
1	Ville de Liège, Plan de Prévention	Mme Cécile MAGOGA
2	Ville de Liège, Plan de Cohésion Sociale	M. Grégor STANGHERLIN
3	Ville d'Aywaille – <i>Plans Stratégiques de Sécurité et de Prévention (PSSP) d'Aywaille et de Comblain-au-Pont</i>	Mme Amandine HUBERTY
4	Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL)	Mme Géraldine LITRAN
5	Réseau Liégeois d'aide et de Soins en Assuétudes / Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL	Mme Jessica BORREY – Zone 4 (Coordinatrice) M. Frédéric GUSTIN – Zone 5 (Coordinateur)

En 2025, Madame Singrid SOFFRITTI a été réélue à la présidence du Comité de pilotage du RéLiA. Monsieur Dimitri MISSOTTEN, Vice-Président sortant est malheureusement décédé. Madame Catherine ERNST a été élue Vice-Présidente du Comité de pilotage du RéLiA.

Madame Emilie SCHMITS remplace Monsieur Philippe BOLLETTE en qualité de membre pour les unités extrahospitalières assuétudes d'ISO SL. Madame Pascale LEJEUNE a été désignée comme membre pour représenter les unités hospitalières assuétudes d'ISO SL. Monsieur Aziz BENKHELIFA remplace Madame Manon ROME en qualité de membre pour le CLIPS ASBL. Madame Mégane STEENHOUT remplace Monsieur Dimitri MISSOTTEN en qualité de membre pour l'ASBL Collectif Logement - Maison de la Solidarité / Dispositif Housing First Huy-Waremme. Madame Cécile MAGOGA remplace Monsieur Juan CORTES LECLOU et Madame Manon REYNDERS en qualité d'experte pour le plan de prévention de la Ville de Liège.

Enfin, la Fondation privée TADAM et MACADAM (Fédito wallonne ASBL) quittent le Comité de pilotage du RéLiA puisqu'ils ont cessé leurs activités.

Outre le décès de Monsieur Dimitri MISSOTTEN, Vice-Président du Comité de pilotage, l'année a également été endeuillée par le décès de Monsieur Dominique DELHAUTEUR, ancien Président du Comité de pilotage. Leur engagement au sein du réseau restera très inspirant pour tous ses membres.

Les autres membres du réseau

Comme l'article 631 § 1 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé le prévoit, le réseau est composé de personnes morales qui exercent des activités dans le domaine des assuétudes majoritairement à l'intérieur de la zone de soins et au moins des services ayant sollicité ou obtenu l'agrément. Ainsi, le réseau est tout d'abord composé des institutions des zones 4 et 5 ayant sollicité ou obtenu leur agrément en tant que service d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Il s'agit des institutions suivantes :

- CAP FLY A.S.B.L. (zone 5)
- Nadja A.S.B.L. (zone 5)
- Thaïs A.S.B.L. (zone 5)
- La Teignouse (zone 4)
- Ombrage ASBL (zone 4) : Subvention facultative en tant que « Projet de service de soins spécialisés en assuétudes »

Par ailleurs, comme le propose l'article 631 § 2 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, le réseau est également composé par les cercles de médecins généralistes, les associations de santé intégrée, les services de santé mentale, les centres de coordination de soins et services à domicile, les centres de planning de consultation familiale et conjugale, les établissements de soins visés par la loi sur les hôpitaux, les centres de réadaptation fonctionnelle sous convention avec l'INAMI, les associations de bénéficiaires, et bien sûr la **Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL**.

Notons que toutes ces structures sont représentées au sein du comité de pilotage du RéLiA à l'exception des plannings de consultation familiale et conjugale et des associations de bénéficiaires. On trouvera, dans l'annexe 2, la liste des membres potentiels du réseau.

Comme on peut le constater dans l'annexe 2, d'autres institutions font également partie du réseau. Il s'agit de certaines AMO, de plans de prévention et de sécurité de certaines communes ou de services organisés dans le cadre de ces plans de prévention, du Plan de Cohésion sociale

de la Ville de Liège, de services sociaux (C.P.A.S. et d'autres initiatives à caractère social), de Centre PMS, de dispositifs actifs dans le domaine de la prévention...

Notons qu'il est possible de participer à la vie du réseau avec des formes différentes d'investissement. Ainsi, par exemple, les centres de planning familiaux restent informés des activités du RéLiA, mais ne souhaitent pas s'y investir significativement dans un premier temps. Il en va de même pour certains Plans de cohésion social ayant investi l'axe 3, « Santé et assuétudes ».

Soulignons que le réseau RéLiA se veut ouvert à toute structure proposant de l'aide ou des soins à nos publics cibles. Dès lors, le document proposé dans l'annexe 2 présente l'ensemble des structures potentiellement concernées par la problématique. Pour plus de clarté, les institutions représentées au Comité de pilotage du RéLiA y sont surlignées en jaune et les institutions qui participent à la concertation organisée par le RéLiA et la PFLCSM en matière d'assuétudes et non membre du Comité de pilotage sont surlignées en rose. Ces deux dernières catégories représentent en quelque sorte le noyau dur du réseau.

1.4.1.2. Offre et demande

- **Identification de l'offre existante et collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale**

Dès le début des travaux relatifs à la création du Réseau d'aide et de soins en assuétudes de la zone 5, la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL) a collaboré avec la Ville de Liège pour établir un cadastre de l'offre d'aide et de soins en assuétudes sur son territoire. En ce qui concerne la zone 4, la coordination de soins en assuétudes de la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL), projet pilote fédéral, disposait bien évidemment d'une liste d'institutions actives dans l'aide et le soin en assuétudes sur ces arrondissements. Il est toutefois important de rester attentif aux offres qui, à défaut d'être anecdotiques, n'en demeurent pas moins très limitées. La stigmatisation de nos publics cibles rend nécessaire la prise en compte de toutes les offres potentielles, même si elles sont parfois assez ténues.

L'actualisation de l'identification de l'offre en matière d'aide et de soins en assuétudes est réalisée de manière permanente. Cette actualisation est réalisée de concert avec la coordinatrice de la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL).

Deux initiatives coexistent pour répondre à cette mission. D'une part, différentes listes existantes sont croisées et le bouche à oreille permet de compléter les éventuelles lacunes décelées. D'autre part, en ce qui concerne l'offre existante pour les jeunes consommateurs, leurs proches et les

professionnels non spécialisés, une collaboration avec les partenaires de projet JandCo permet de mettre en lumière l'offre existante. Cette offre est consultable sur le site www.jandco.be. La description de l'offre est mise à jour au moins deux fois par an par le coordinateur du RéLiA. Un outil papier est téléchargeable sur le site JandCo. Enfin, signalons que dans le cadre de l'outil intitulé : « Question d'alcool : où s'adresser », un lien sur le site du RéLiA permet d'accéder aux structures qui proposent de l'aide et des soins aux personnes qui présentent des problèmes dans leur consommation d'alcool.

Relevons enfin que l'outil Spiller qui était accessible sur un site internet et qui proposait une description plus fine de l'offre existante a malheureusement été abandonné par la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL. Pour pallier à cette situation, le site internet du RéLiA est en cours d'amélioration et offrira bientôt la possibilité d'accéder à un moteur de recherche qui permettra d'identifier les institutions selon différents critères.

• Identification de la demande d'aide et de soins dans la zone

Pour l'instant, l'identification de la demande d'aide et de soins en assuétudes sur le territoire du RéLiA a été réalisée en compilant différentes sources d'informations (travaux du projet pilote fédéral de coordination de soins en assuétudes de la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL), travaux du plan de cohésion sociale de la Ville de Liège, Ateliers organisés par le RéLiA, ...). Par ailleurs, un travail spécifique relatif à l'identification de la demande d'aide et de soins en matière d'alcoolisme a été confié à un étudiant en master en ingénierie sociale qui a pris ce sujet comme thème pour réaliser son mémoire. Le Travail de fin d'études, de Monsieur Jérémy NULENS, présenté en vue de l'obtention du grade de Master en ingénierie et action sociales s'intitule : " Une bouteille à l'amer... Recherche qualitative auprès de personnes rencontrant un problème avec leur consommation d'alcool concernant l'adéquation de la réponse donnée à leurs besoins d'aide et de soins. Année académique 2013 - 2014. Avec l'autorisation de l'auteur, ce document est disponible au téléchargement sur le site du RéLiA (voici le lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/me9moire20Re9lia202013-2014.pdf>). Par ailleurs rappelons qu'en 2017, Madame Sophie GUISSSEN effectue son travail de fin d'étude en ingénierie sociale autour de la problématique de l'identification des ressources d'aide et de soins pour les proches des personnes qui souffrent d'assuétudes.

Nouvelles contributions en 2025 – Zone 4

En 2025, un travail important d'identification des besoins a été réalisé spécifiquement en zone 4. La coordinatrice du RéLiA a participé à plusieurs concertations en santé organisées ou coordonnées par le CLPS Huy-Waremme, dont l'objectif était d'établir un état des lieux transversal des besoins en santé, incluant les assuétudes. Ces espaces de travail ont permis de collecter des informations précieuses sur les demandes du terrain.

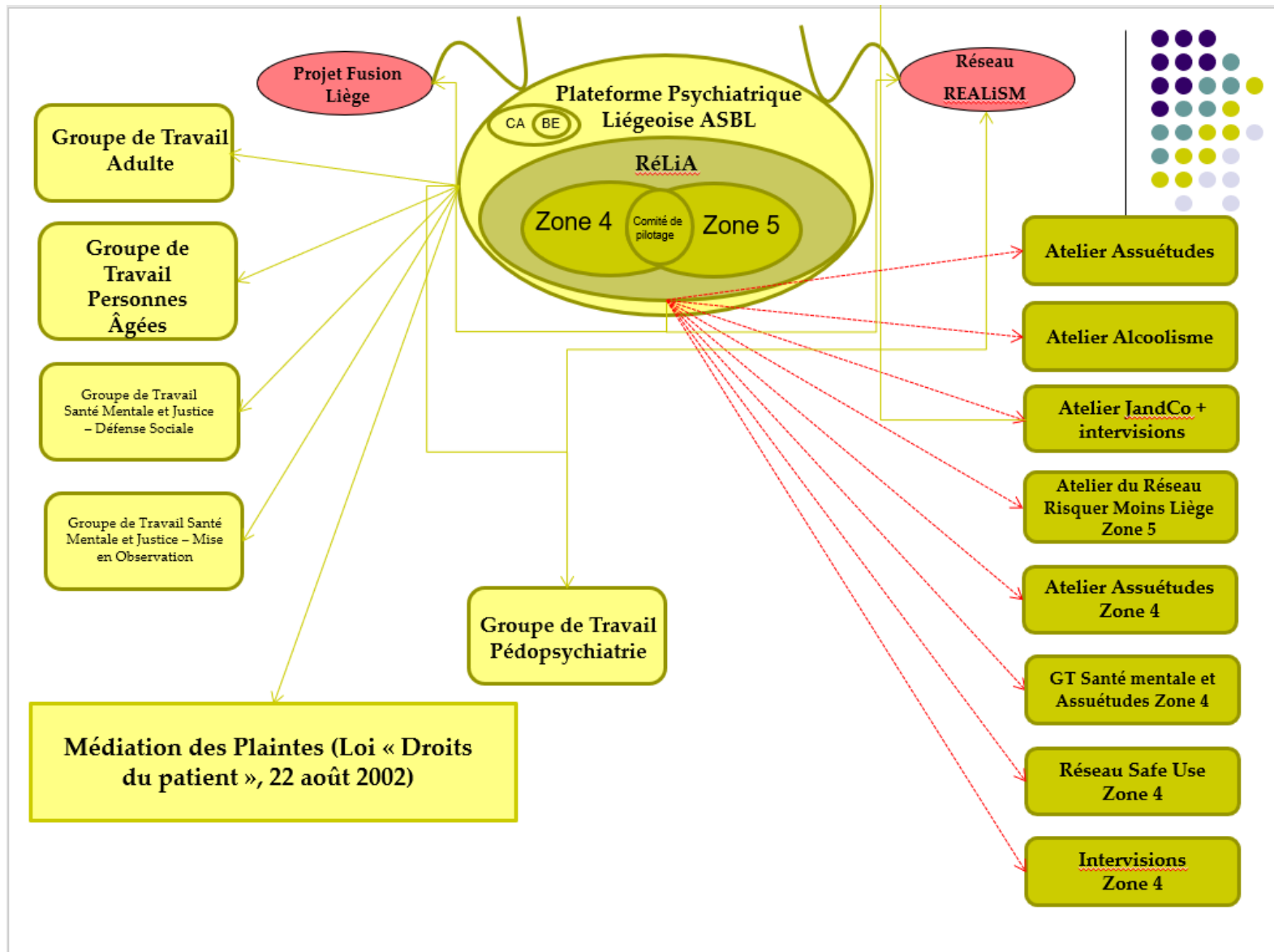
Le 7 novembre 2025, l'organisation de la journée « Rencontre entre le secteur des assuétudes et de la santé mentale », co-portée par le RéLiA zone 4, le CLPS Huy-Waremme, la PFLCSM-Liège, le RéALiSM et d'autres partenaires, a constitué un moment clé pour identifier précisément les attentes des professionnels et les besoins observés sur le terrain.

Par ailleurs, un travail de longue haleine a été initié par la coordinatrice de zone 4 afin d'analyser les demandes exprimées par les professionnels de l'aide sociale et de l'accompagnement (notamment les CPAS) face aux problématiques liées aux assuétudes. Ce processus vise à affiner la compréhension des besoins de première ligne et à renforcer les réponses proposées par le réseau. Il est toujours en cours.

1.4.1.3. Concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité

La concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité est organisée en tenant compte des concertations existantes en zone 4 et en zone 5. Le Comité de pilotage décidera s'il convient d'organiser des groupes de travail relatifs à des problématiques qui ne seraient pas prises en compte mais il ne s'agit évidemment pas de se substituer à des concertations déjà menées ailleurs avec brio. Il veillera donc à ce que le débat relatif à la répartition des tâches et à leur complémentarité soit organisé en tenant compte des différentes concertations déjà menées.

En 2025, la concertation institutionnelle a été assurée notamment par l'organisation des réunions du Comité de pilotage du RéLiA, des réunions de Risquer Moins Liège, des réunions de l'Atelier Assuétudes, de l'Atelier Alcoolisme, de l'Atelier JandCo, de l'Atelier Assuétudes spécifique à la zone 4, des interventions professionnelles en zone 4 et du Groupe de Travail "Santé mentale et Assuétudes", porté conjointement par le RéLiA et la PFLCSM-Liège. Elle est également assurée par la participation du RéLiA zone 4 au nouveau Groupe de Travail "Santé mentale, Assuétudes et Sécurité" et la participation du RéLiA aux réunions organisées dans le cadre du Consortium Assuétudes, notamment en lien avec le déploiement des Organisations Locorégionales de Santé (OLS), permettant d'assurer une cohérence des actions, une meilleure circulation des informations régionales et un alignement méthodologique entre les acteurs du territoire. Ces différents espaces de concertation assurent une coordination robuste entre les partenaires, renforcent la cohérence des pratiques et permettent d'aborder de manière intégrée les enjeux transversaux liant assuétudes, santé mentale et sécurité.



Enfin, en ce qui concerne la thématique de la réduction des risques, une convention a été signée avec la Ville de Liège. Cette convention prévoit que la concertation en la matière est organisée par la Ville et est consultable dans l'annexe 1. En effet, un groupe « Echange de Seringues » est organisé dans le cadre de l'Observatoire Liégeois des Drogues (OLD) et dès le départ, il n'était pas question de créer des doublons concernant des initiatives déjà bien menées ailleurs.

Par ailleurs, concernant la réduction des risques en milieu festif, une convention prévoyant que la coordination du RéLiA reprendrait à sa charge la coordination du réseau « Risquer Moins Liège » a été conclue avec les membres de ce réseau, à savoir, Seraing 5, Nadja, Centre Alfa y compris « Accueil Drogues », le CLAJ AMO, ISoSL, l'Auberge de jeunesse Georges Simenon et CAP FLY. Cette convention est consultable dans l'annexe 1. Relevons que le réseau « Risquer Moins Liège » a bénéficié, en 2025, d'un subside de 1700 € de la Ville de Liège dans le cadre du projet : « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre « conseil communal consultatif de la nuit ».

En zone 4, un nouveau réseau nommé Safe Use a été créé afin de répondre aux besoins spécifiques du territoire Huy-Waremme.

Il réunit :

- Ombrage ASBL
- Service Prévention de la Ville de Huy
- La Teignouse ASBL
- Les centres de planning familial de Huy et Hannut
- Le service InforJeunes de Huy
- Un pair-aidant

Avec l'appui de : Liège Province Festif et du CLPS Huy-Waremme.

Une première concertation officielle avec les membres du RéLiA Huy-Waremme (février 2025) a permis de valider la désignation du RéLiA zone 4 comme coordinateur du réseau Safe Use.

Une demande de subvention a été introduite auprès de la Province de Liège fin 2025 et est en cours d'analyse.

Différentes autres concertations existent sur le territoire du RéLiA (Zone 4 & Zone 5). Avec la collaboration du plan de prévention de la Ville de Huy, des concertations médecins-pharmaciens sont organisées en ce qui concerne les traitements de substitution.

Au Plan de prévention de la Ville de Liège, des concertations sont organisées via :

- le Conseil communal consultatif de prévention et de sécurité, présidé par le Bourgmestre, au sein duquel la Ville organise la concertation entre les organes et institutions qui participent à la prévention des insécurités urbaines à Liège. Neuf ateliers sont attachés à ce conseil dont un « Atelier toxicomanie » qui a été créé en 1992 à la demande des pouvoirs subsidiant. Ce dispositif a pour objectif d'assurer une coordination entre les secteurs de prévention et de lutte contre la drogue et les nuisances y relatives.
- l'Observatoire Liégeois de prévention et de concertation sur les Drogues organise :
 - o une plate-forme de veille socio-sanitaire, composée d'un représentant de toutes les autorités concernées au niveau local ou provincial.
 - La Province de Liège;
 - L'Université de Liège;
 - Le Parquet Général et le Parquet du Procureur du Roi;
 - La Commission Médicale Provinciale;
 - Les services hospitaliers d'urgence;
 - Les laboratoires de toxicologie;
 - La Maison d'Accueil Socio-Sanitaire de Liège – START;
 - Les Forces de l'ordre (police locale et fédérale);
 - L'Inspection de la Pharmacie;
 - Le réseau Médico-Psycho-Social local;
 - L'Ordre des Pharmaciens;
 - L'Ordre des Médecins;
 - La Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale;
 - L'Établissement Pénitentiaire de Lantin.

La plate-forme permet, rapidement, d'opérer une action préventive tant au niveau de la santé publique, que de la délinquance et de la criminalité et ainsi, permettre une diminution des conséquences négatives du phénomène de la drogue pour la société, parmi lesquelles les nuisances publiques.

- Le groupe technique « Dispositif Liégeois d'Échange de Seringues ». Ce groupe est composé d'un travailleur de terrain issu de chacune des structures participant à l'échange de seringues au niveau local. Sa mission principale est d'assurer la coordination du dispositif ainsi que sa gestion courante, notamment par la centralisation des commandes de matériel. Le groupe technique constitue en outre un lieu de partage d'informations et de pratiques.

Un Comité d'accompagnement encadre ce dispositif. Il est composé des responsables institutionnels concernés et se réunit une fois par semestre. Le Comité d'accompagnement est le garant de l'encadrement éthique et philosophique du dispositif ainsi que de l'encadrement financier. Il fait le lien avec le niveau supra local en termes de perspectives et de recommandations. C'est avec ce dispositif que le RéLiA a conclu une convention. Voir annexe 7.

- La Coordination des Actions en Toxicomanie organise, à l'initiative de la Ville ou à la demande de tout partenaire, des réunions en matière de drogue et de toxicomanie.

De plus, en matière de parentalité, relevons l'existence du service parentalité du centre ALFA qui organise des groupes d'intervision, des supervisions individuelles ou collectives, et des formations à l'intention d'équipes et d'intervenants concernés par cette problématique. De plus, depuis 1999, le Service Parentalité du centre ALFA organise et anime "L'Atelier Parentalité et usages de drogues", réseau local de professionnels qui échangent sur leurs pratiques et réfléchissent de façon plus "théorique" aux diverses difficultés rencontrées dans le cadre des situations de parentalité et usages de drogues.

En zone 4, mentionnons les instances de concertation suivantes :

- Dispositif d'Échange de Seringues (DES) : actif et accessible en zone 4. Aucune réunion du « GT Comptoir » n'a été tenue en 2025, mais la coordination informelle se poursuit et le RéLiA reste informé.
- Groupe « Sécurité, santé mentale et assuétudes » : coordonné par l'ASBL Maillage en collaboration avec le CLPS Huy-Waremme, il réunit les acteurs du champ social, de la santé mentale, de la sécurité et de l'accompagnement. Le RéLiA zone 4 y participe activement.

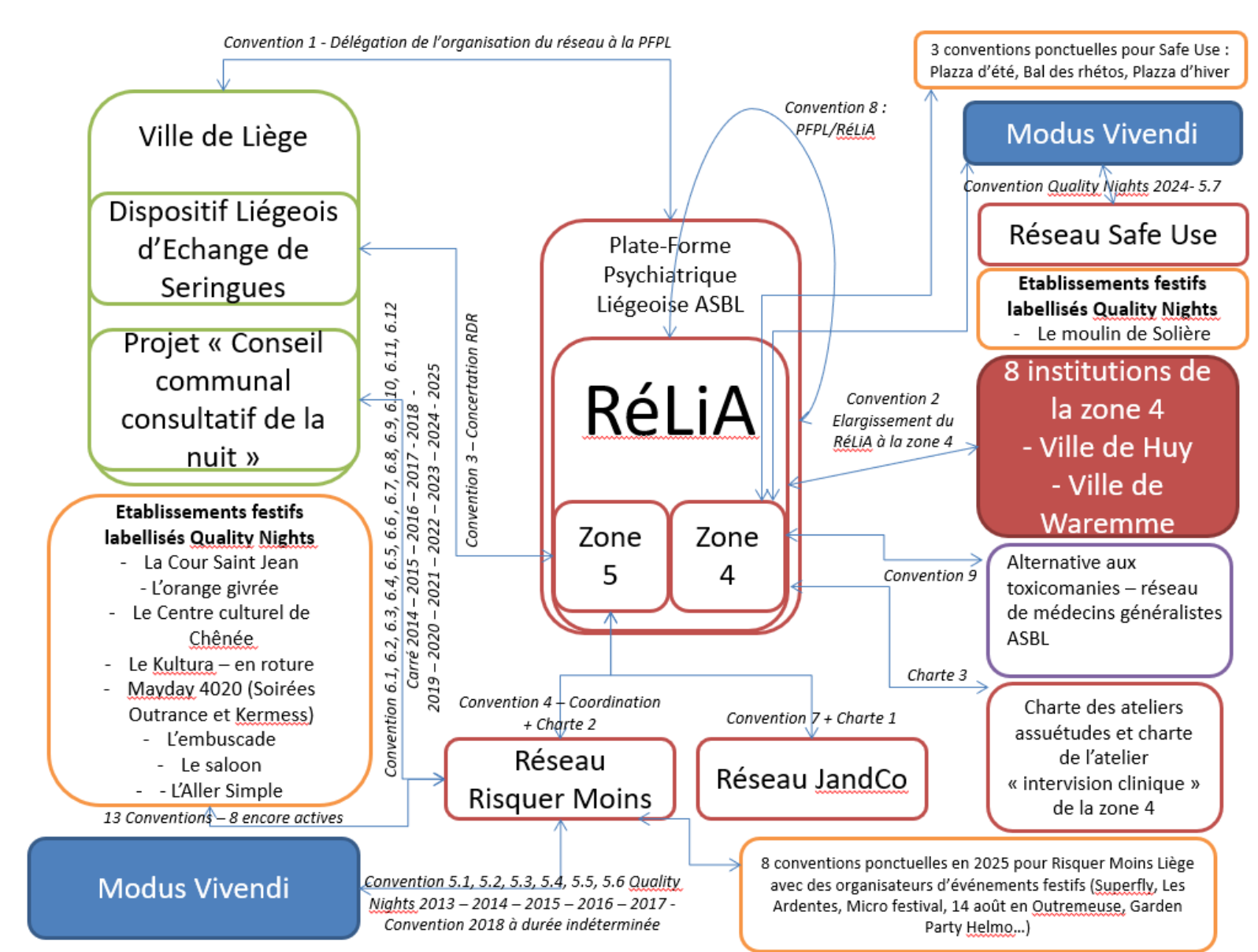
La coordination du RéLiA veille donc à s'appuyer et à associer ces différentes initiatives pour envisager la problématique relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité.

Enfin, bien que la prévention ne soit pas une problématique envisagée dans le cadre du RéLiA ou de la PFLCSM, il n'en reste pas moins important de collaborer avec les initiatives existantes sur le territoire de la zone 5 et de la zone 4. Ainsi, des contacts seront entretenus avec la Commission Provinciale de prévention des assuétudes, avec le Groupe de Recherche Action pour la Prévention Intégrée des Dépendances (RAPID) ainsi qu'avec le Centre Liégeois de Promotion de la Santé (CLPS) et le CLPS Huy-Waremme qui, pour rappel, abritent un Point d'appui aux écoles en matière de prévention des assuétudes.

1.4.1.4. Appui institutionnel et logistique de l'action des services d'aide et de soins spécialisés

- Etablissement de conventions et élaboration d'outils communs en matière d'accueil et d'information des bénéficiaires, d'accompagnement psychosocial, de prise en charge psychothérapeutique et médicale, de soins, de réduction des risques

Le RéLiA est à l'origine de 41 conventions et 3 chartes (+ 8 conventions ponctuelles entre Risquer Moins Liège et des organisateurs d'événements festifs en 2025 et 3 conventions ponctuelles entre Safe Use et des organisateurs d'événements festifs en 2025. Ces conventions sont consultables dans l'annexe 1.



- 1) Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA)
- 2) « Agrément et subventionnement des réseaux et des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes – Convention de partenariat entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et les services de la zone 4 intégrant le comité de pilotage du RéLiA , ayant pour objet l'organisation du Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) dans le cadre de son élargissement à la zone 4 - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décretaal). **Bref il s'agit d'une convention avec les institutions de la zone 4 dans le cadre de la demande d'extension à la zone 4 de l'agrément obtenu par la PFPL pour la zone 5.**
- 3) « Convention de collaboration entre le réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le dispositif liégeois d'échange de seringues - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref il s'agit d'une convention avec le Dispositif d'échange de seringues géré par le Dispositif liégeois d'échange de seringues.**
- 4) « Convention de collaboration entre le Réseau Liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – asbl Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise) et le consortium d'institutions portant le réseau « Risquer Moins », ayant pour objet la coordination de « Risquer Moins », initiative de réduction des risques en milieu festif - Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations ». **Bref, il s'agit d'une convention avec le Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif qui sera coordonné désormais par le coordinateur du RéLiA.**
- 5) Six Conventions de partenariat entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights) et une convention entre l'ASBL Modus Vivendi et le réseau « Safe Use » en zone 4.

- 5.1.) Conventions de partenariat 2013 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.2.) Conventions de partenariat 2014 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.3.) Conventions de partenariat 2015 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.4.) Conventions de partenariat 2016 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.5.) Conventions de partenariat 2017 entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.6.) Conventions de partenariat à durée indéterminée entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège coordonnée par le RéLiA dans le cadre du projet Quality Nights
- 5.7.) Conventions de partenariat à durée indéterminée entre l'ASBL Modus Vivendi et le RéLiA zone 4 et plus précisément le réseau « Safe Use » en vue de la mise en place du label Quality Nights (QN)

6) 12 conventions de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».

- 6.1.) Convention 2014 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
- 6.2.) Convention 2015 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
- 6.3.) Convention 2016 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
- 6.4.) Convention 2017 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »
- 6.5.) Convention 2018 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du projet « Pour un Carré qui tourne rond »

- 6.6.) Convention 2019 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
 - 6.7.) Convention 2020 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
 - 6.8.) Convention 2021 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
 - 6.9.) Convention 2022 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
 - 6.10.) Convention 2023 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
 - 6.11.) Convention 2024 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
 - 6.12.) Convention 2025 de partenariat entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise », relative à l'« Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».
- 7) Convention entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl, et plus spécifiquement le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) et les partenaires du réseau JandCo (Jeunes et Consommations). Dans le cadre du décret du Parlement wallon du 30 avril 2009 relatif à l'agrément en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions aux réseaux et aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes ainsi qu'à la reconnaissance en vue de l'octroi de subventions et à l'octroi de subventions à leurs fédérations (intégré au sein du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé, volet décréto).
- 8) 14 conventions conclues entre Risquer Moins Liège et des établissements festifs dans le cadre de leur labellisation « Quality Nights » en zone 5 et 1 convention conclue entre Safe Use et un établissement festif dans le cadre de sa labellisation « Quality Nights » en zone 4
- 8.1.) ~~Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et le Cadran – Label de bien-être en milieu festif Quality Nights~~
 - 8.2.) ~~Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et le Studio 22 – Label de bien-être en milieu festif Quality Nights~~
 - 8.3.) Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et le Centre culturel de Chênée – Label de bien-être en milieu festif Quality Nights
 - 8.4.) Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et la Cour Saint Jean – Label de bien-être en milieu festif Quality Nights

- 8.5.) Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et l'Orange Givrée – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
- 8.6.) ~~Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et le Déluge – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*~~
- 8.7.) Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et le KulturA – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
- 8.8.) ~~Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et l'Ecole du Carré – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~
- 8.9.) ~~Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et le Bonnet d'âne – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~
- 8.10.) ~~Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et le Celtic – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*~~
- 8.11.) Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et l'Embuscade – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*
- 8.12.) Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et le Saloon – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights BAR*
- 8.13.) Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et « MAYDAY 4020 - Soirées Outrance et soirées Kermess » – Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
- 8.14.) Convention de partenariat entre Risquer Moins Liège et l'Aller Simple - Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*
- 8.15.) Convention de partenariat entre Safe Use et le Moulin de Solière - Label de bien-être en milieu festif *Quality Nights*

Notons que les conventions avec le Studio 22 et le Cadran n'existent plus étant donné la fermeture de ces lieux festifs. Il en va de même pour l'Ecole du Carré, le Bonnet d'âne, le Déluge, et le Celtic (qui a été repris par un autre propriétaire).

9) 8 conventions ponctuelles entre Risquer Moins Liège et des organisateurs d'événements festifs et 3 conventions ponctuelles entre Safe Use et des organisateurs d'événements festifs en 2025 (Plazza d'été, Bal des rhétos, Plazza d'hiver).

10) Convention entre le RéLiA Zone 4 et ALTO concernant l'organisation de séances d'intervision à destination des médecins généralistes et des pharmaciens et des professionnels de première ligne.

11) Convention de collaboration entre la Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise asbl et le Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes (RéLiA) Liège-Huy-Waremme.

Les chartes :

- 1) Charte des partenaires du projet JandCo ;
- 2) Charte partenariale du Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif.
- 3) Charte des ateliers assuétudes et charte de l'atelier « intervicion clinique » en zone 4

Outil commun

Le RéLiA dans son ensemble dispose des outils suivants :

Un site internet (modernisé en 2025 – www.relia-lhw.be) :

- Design modernisé et visuel attractif
- Nouvelle navigation intuitive
- Réorganisation des contenus pour professionnels et citoyens
- Cadastre des services assuétudes Liège–Huy–Waremme via onglet « Trouver de l'aide »
- Mise à jour régulière des actualités, offres d'emploi, formations et événements
- Dates des réunions du Comité de pilotage visibles en ligne
- Anciennes newsletters archivées dans « Actualités »

Supports imprimés et visuels :

- Nouvelle brochure actualisée en 2026 (validation en cours par Comité de pilotage)
- Représentation du logo AVIQ et nouvelle appellation PFLCSM
- Cartes de visite individuelles pour coordinateurs zones 4 et 5
- Attention à actualiser les images (brochure et page web)

e-newsletter

- La Relia's News n'a pas été éditée en 2023 suite à la diminution significative du temps de travail des coordinateurs.

Plate-Forme Psychiatrique Liégeoise ASBL
Réseau Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes
RéLiA
Zone 5 Zone 4

Site du RéLiA : www.relia-lhw.be



Flyer

RéLiA
Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes
> 1 réseau assuétudes <

> 2 zones de soins <
zone 4 (Huy-Waremme) et zone 5 (Liège)

> 2 implantations <

> 1 site internet <
www.relia.net

AViQ
Agence pour une Vie de Qualité
Familles Santé Handicap

Carte de visite des coordinateurs
et logo du RéLiA

Jessica Borrey
Coordinatrice du RéLiA
Zone 4 - Huy/Waremme
0491/07.98.86
reliazone4@gmail.com
Rue de Tirlemont 6
4280 Hannut
www.relia-lhw.be
www.jandco.be
Quai des Ardennes 24
4020 Liège

Frédéric Gustin
Coordinateur du RéLiA
Zone 5 - Liège
0496/51.34.93
reliazone5@gmail.com
www.relia-lhw.be
www.jandco.be
Quai des Ardennes 24
4020 Liège

Carton d'accompagnement

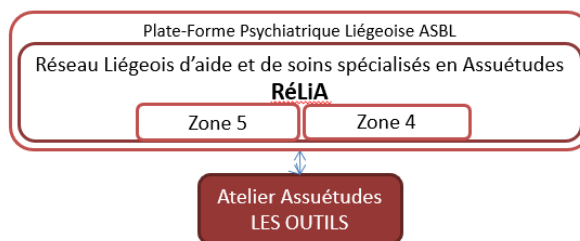


Des outils communs ont été élaborés au sein des Ateliers du RéLiA ou au sein de réseaux coordonnés par le RéLiA.

Ainsi, au sein de l'Atelier Assuétudes, les outils suivants ont été créés :

- des pages spécifiques sur le site du RéLiA ;
- une plaquette présentant l'offre d'aide et de soins en matière de jeux d'argent. Cette plaquette est téléchargeable en suivant ce lien :

<https://www.relia-lhw.be/atelier-assuétudes/>



Pages spécifiques sur le site du RéLiA



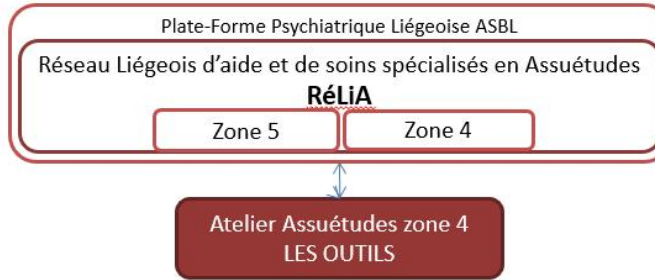
Plaquette « Les jeux d'argent – Où en parler ? »



Au sein de l'Atelier Assuétudes spécifique à la Zone 4, les outils suivants ont été créés :

- des pages spécifiques sur le site du RéLiA ;
- une publication présentant les services accessibles aux usagers en zone 4

Cette plaquette de présentation des services accessibles en zone 4 a été mise à jour en 2021. Cette plaquette est téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/2021.03.21-outilRz4.pdf>



Pages spécifiques sur le site du RéLiA



Plaquette des ressources d'aide et de soins spécialisés en assuétudes dans les arrondissements de Huy et de Waremme

RéLiA
www.relia.net

Vous rencontrez une difficulté par rapport à votre consommation ou à celle d'un proche?
Vous les ressources d'aide et de soins spécialisés en assuétudes dans les arrondissements de Huy et de Waremme

SERVICE DE PSYCHIATRIE ET DE PSYCHOLOGIE
Rue des Trois Fontaines, 1 à 4000 Huy
Tél. 0478/22 61 81 - 0478/22 61 82
Email: psychiatrie@reliawaremme.be

CONSEILS ACCESSIBLES EN AMBULATOIRE
2 consultations avec un/une psychologue - 080/27 71 81
2 consultations avec un/une psychiatre - 080/27 27 27
Espace Santé 080/27 25 26 ou 0478/98 06 35

GROUPE DE SOUTIEN EN ASSUETUDES
080/27 71 81 pour info et/ou inscription
Cyclo de 5 séances de psychoéducation (alcool - cannabis - médicaments) - 10€ par séance à destination des professionnels

GROUPE DE SOUTIEN POUR LES PROCHES DE PERSONNES PRÉSENTANT UN TROUBLE DE CONDUITE EN LIQUIDEUR
080/27 71 81 - À partir de 16 ans - Gratuit - Confidential
Tous les 1er, 3er, 5er, 7er, 9er, 11er, 13er, 15er, 17er, 19er, 21er, 23er, 25er, 27er, 29er, 31er

Unité CRIS - Rue de la Hérissonne, 1 à 4000 Huy
Tél. 0478/22 61 81 - www.reliawaremme.be

Confidentialité, limitation des risques, orientation, soutien
Une équipe pluridisciplinaire (assistants sociaux, psychologues, éducateurs)

Services généraux
- Accompagnement des familles en souffrance relationnelle
- Prise en charge professionnelle des consommateurs de produits psychotropes et de leur proches
- Aide juridique et administrative
- Remise en ordre socio-administrative
- Orientation des usagers vers un service spécialisé selon leur demande
Permanences - Du lundi au vendredi de 9h à 13h
Sans permanences - Sur rendez-vous

Openroads
0478/22 61 81

OPINIANO HAYEMME
Rue Zénobe Cozman, 48 à 4200 Hayemme
Tél. 071/63 02 78 - opiniano@reliawaremme.be
Le mercredi de 12h à 17h, le jeudi de 9h à 12h au soir

OPINIANO OUFFEL
Rue de Villiers, 10 à 4200 Ouffel (local de CRIS)
Uniquement sur info au 0478/71 04 82
opiniano@reliawaremme.be

OPINIANO SAINT-GEORGES
Rue Robert Aron, 41 à 4200 Saint-Georges
Uniquement sur info au 0478/71 23 41
opiniano.saintgeorges@reliawaremme.be

Services disponibles - Ouverture Théral - 10h - Au des Trois Fontaines - 4000 Huy

Pharmacie de garde
Médicins de Garde (7/24)
www.pharmacie.be

Service d'entraide Familiale (SEF)
Rue de Mouchal, 25 à 4000 Huy
Tél. 0478/71 71 71 - sef@reliawaremme.be

Permanences ouvertes
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h
Hébergement (8 mois maximum)
en situation d'accueil mutuel
(domicile, bureau, cuisine, salle de bain, enfant)
- Accompagnement et suivi psychosocial
- Aide financière
- Possibilité de suivi jour-hébergement
- Collaboration avec les partenaires locaux

CAMBRAGE ASBL
Rue de Tervuren, 8 à 4200 Waremme
Tél. 0478/51 44 24 ou 0478/50 37 30
Email: info@cambridge.be / www.cambridge.be

Ouvert - Du lundi au vendredi de 9h à 16h
Le centre s'adresse à toute personne adulte en souffrance psychique et/ou de dépendance. Via un centre de soins psychosociaux, le centre a pour but de favoriser une intégration sociale et/ou professionnelle, ainsi que la diminution des risques de consommation.
- Accompagnement individuel
- Médiation d'entraide de pair/ Groupe de parole
- Médiation amicale/ Famille relais
- Relational / Bio-dire

Maison médicale Cap Santé
Ouv. Du mercredi, 9h à 18h00 tous les jours
0478/525 825 - www.cap-sante.be

Ouvert - Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30
(sur consultation sur leur site internet)
Equipe pluridisciplinaire
Médecins généralistes, kinésithérapeutes, infirmiers, assistants sociaux, assistante sociale, psychologue et diététicienne.
Sur inscription (contact avec le Médecin Médecin, à partir de la consultation).
Prévu offre des soins de qualité
- Réseaux : physique, affectif, culturel, social...
- Climatise - sur le long terme
- Intégrité - mental, préventive, éducation à la santé
- Accessibilité - mise dans un rayon de 8 km
- Tous en lien avec l'existence et la participation des patients (atelier, music, gym, collectif, potager, ...) et en collaboration avec le réseau.

La Trépasserie ACRIE
Avenue Franklin Roosevelt, 41 à Aynvalle
Tél. 0478/44 01 01 - reception@reliawaremme.be

Centre d'Accueil d'Urgence 24/24 - 0478/98 07 07
Le service s'adresse aux consommateurs et/ou à leur entourage. Le service est gratuit.
La Trépasserie ASBL est agréée par l'ASBL en tant que service d'aide et de soins spécialisés en assuétudes. Elle assure également la coordination géographique des plans stratégiques de sécurité et de prévention (PSCP) d'Aynvalle et de Comblian-au-Prêt.

La Trépasserie ASBL offre un accompagnement psychosocial et/ou socio-administratif basé sur l'écoute et le soutien. S'adresser à une conseillère et des relais vers des services extérieurs peuvent être réalisés (Police, Régions, services d'incendie, ...)

Une approche collective pour également être efficace
- Réalisation des réseaux préventifs et sensibilisation en milieu familial
- Animations de groupes à destination des consommateurs de leur entourage et/ou de professionnels adhérents aux démarches
Zone d'activités - les communes d'Orchamps, Aynvalle, Comblian-au-Prêt, Zennep, Waremme, Namur, Ouffel, Quinover, Dourmon et Trossy

Groupe d'entraide
Aynvalle/Orchamps - 071/52 25 26
www.aynvalleorchamps.be
Espace - dédié aux proches avec parents ing
Vie Libre - Namur - Fabienne Verfaire
0477/79 66 97

Recherche en ligne 2
www.reliawaremme.be

Psychologues de première ligne 2
Liste des prestataires conventionnés
www.reliawaremme.be "Nous parlons de la ligne 2"

ASBL Liégeois d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes
Rue des Trois Fontaines, 1 - 4000 Huy
Tél. 0478/22 61 81 - www.reliawaremme.be

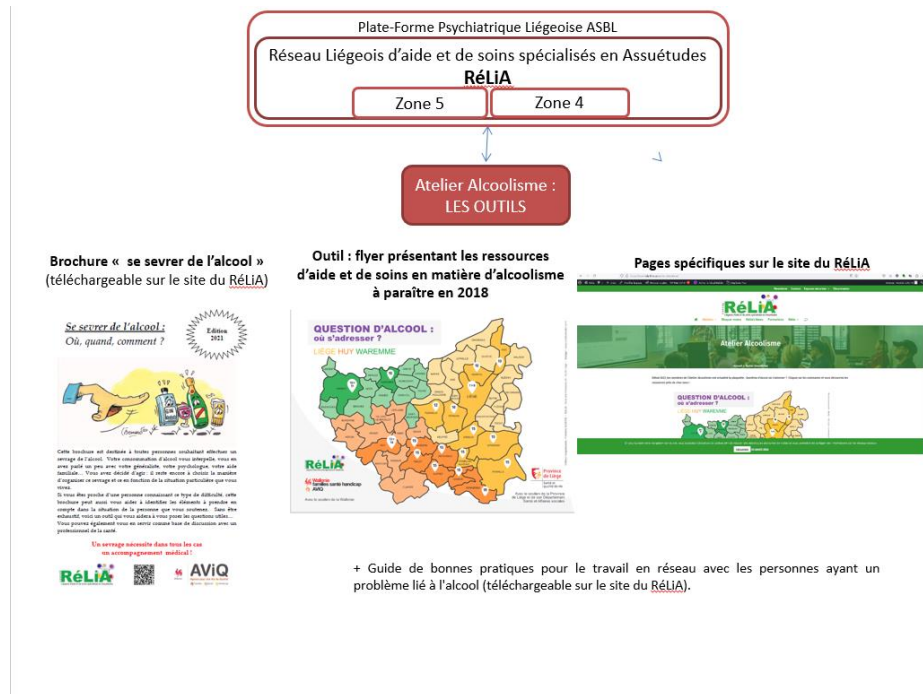
ASBL zone 3 Liège
Fédération locale conventionnée
Ouv. Du mardi au vendredi, 9h à 18h30
0478/51 34 51
reliawaremme@reliawaremme.be

ASBL zone 4 Huy Waremme
Chaussée Théalde conventionnée
Rue des Trois Fontaines, 2 - 4000 Huy
0478/27 08 84
reliawaremme.com

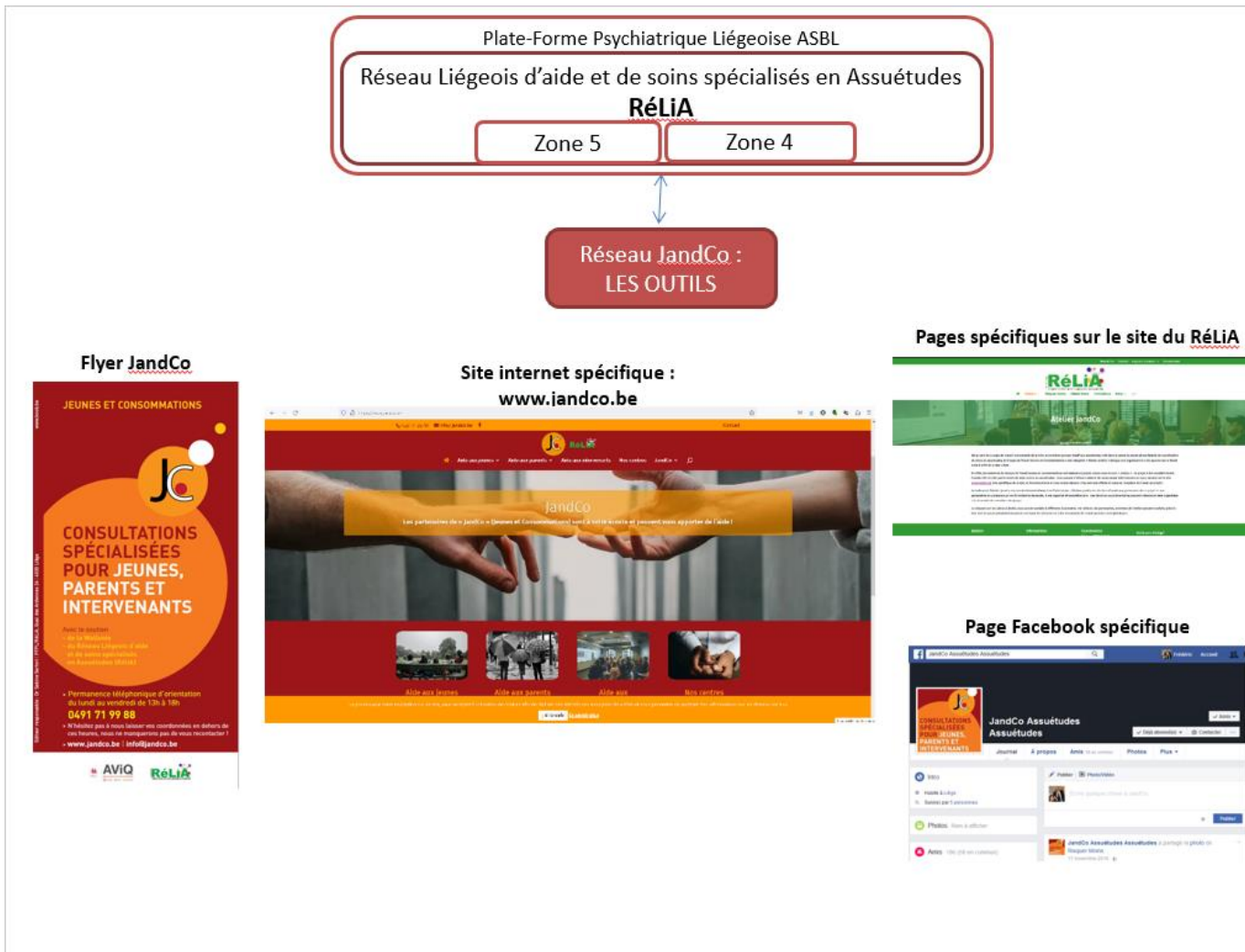
www.relia.net

L'atelier Alcoolisme a également développé des outils :

- Une brochure « se sevrer de l'alcool » : outil d'aide au choix de l'endroit de sevrage alcoolique (hôpital ou ambulatoire) à l'intention de tous les publics. Cet outil pourrait également être utilisé afin de sensibiliser les médecins généralistes aux modalités possibles pour réaliser un sevrage, et ce, sans y voir une supériorité de l'un sur l'autre type, mais en se centrant sur l'évaluation de la pertinence, au vu de la situation singulière de la personne se questionnant par rapport à une volonté de se sevrer. Relevons qu'une nouvelle version de cet outil a été éditée en 2021. Cette brochure est téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/2021.03.16-BrochureA5-1.pdf> ;
- Un guide de bonnes pratiques pour le travail en réseau avec les personnes ayant un problème lié à l'alcool ;
- Des pages spécifiques sur le site du RéLiA (les outils précités sont accessibles dans cette section du site du RéLiA ;
- Un flyer de présentation des ressources d'aide et de soins spécialisés en matière d'alcoolisme sur le territoire du RéLiA. Relevons qu'une nouvelle version de cet outil a été éditée en 2021. Ce flyer est téléchargeable en suivant ce lien : <https://www.relia-lhw.be/wp-content/uploads/2021/12/2021.03.16-FlyersA5.pdf> ;

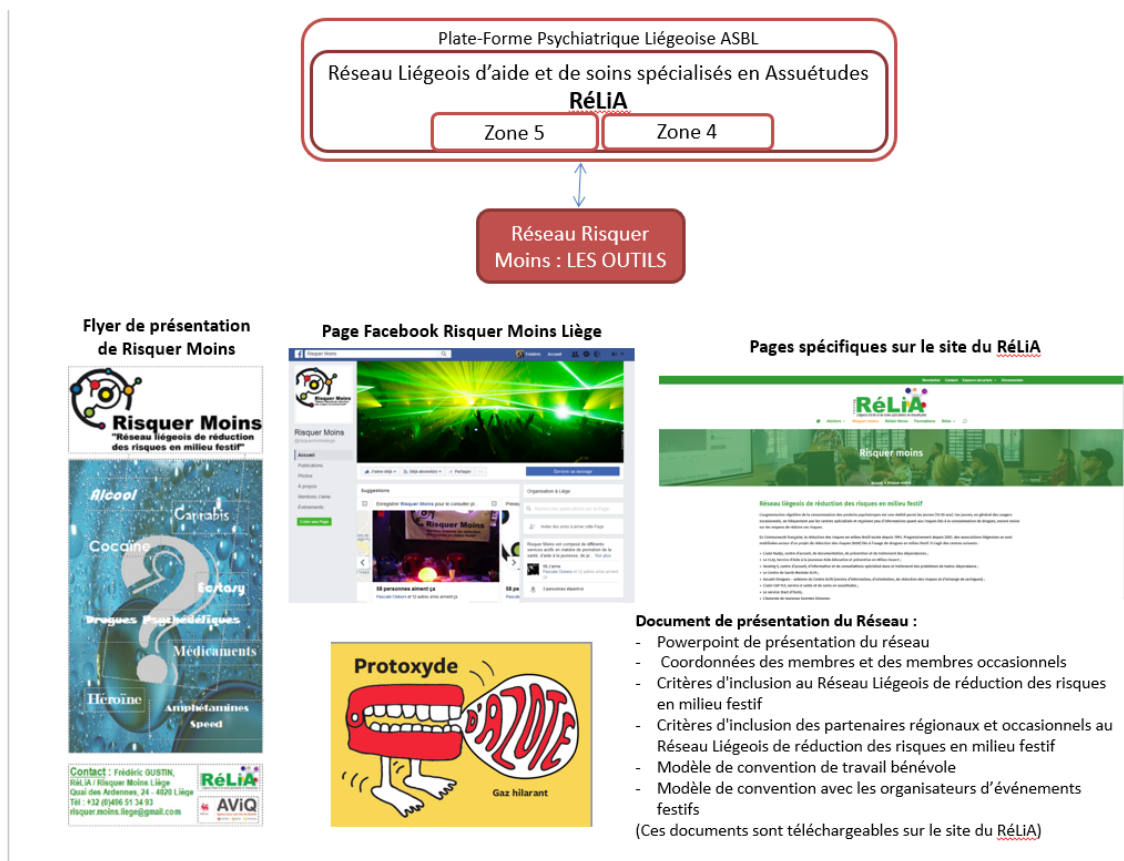


Outils du Réseau JandCo : Un flyer, des pages spécifiques sur le site du RéLiA, un site internet spécifique : www.jandco.be, une page facebook, une présentation powerpoint du réseau.



Outils du Réseau de réduction des risques en milieu festif : un flyer de présentation, un document de présentation du Réseau, un powerpoint de présentation du réseau, une liste avec les coordonnées des membres et des membres occasionnels, un document présentant les critères d'inclusion

au Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, un document présentant les critères d'inclusion des partenaires régionaux et occasionnels au Réseau Liégeois de réduction des risques en milieu festif, un modèle de convention de travail bénévole, un modèle de convention avec les organisateurs d'événements festifs, des pages spécifiques sur le site du RéLiA (les documents cités ci-dessus y sont téléchargeables), une page Facebook spécifique, un livret de réduction des risques relatif au protoxyde d'azote : cet outil a été édité en 2021.



1.4.1.5. Collaboration avec la plate-forme Liégeoise de concertation en santé mentale

L'architecture du montage liégeois est jusqu'à présent unique et inédite. En effet, comme décrit ci-dessus, la Ville de Liège a décidé de déléguer l'organisation du réseau zone 5 (RéLiA) à la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL). De facto, la collaboration entre le RéLiA et la PFLCSM ASBL semble organique. De plus, en prenant en charge l'organisation du RéLiA qui couvre désormais la zone 4 et la zone 5, la PFLCSM lutte contre la multiplication anarchique et délétère des coordinations assuétudes en soutenant la recherche de cohérence en la matière. Ce montage assure de plus une collaboration étroite entre les initiatives régionales et fédérales (Projet Fusion Liège, Réseau REALiSM), conceptualisée d'ailleurs, dès à présent, comme une source de grande richesse. En 2016, la PFLCSM ASBL et le RéLiA ont formalisé leur collaboration au sein d'une convention consultable en annexe.

Cette année, le Comité de pilotage du RéLiA a pu procéder, en accord avec l'OA de la PFLCSM ASBL à la désignation de deux représentantes appelées à siéger, en tant que membres invités, à l'Organe d'Administration de la PFLCSM ASBL.

Les représentantes désignées sont :

- Membre effectif : Madame Anne-Sophie Charneux (ASBL Thais).
- Membre suppléant : Madame Singrid Soffritti, Présidente du RéLiA (PCS de Seraing – Seraing 5).

Ces désignations ont été validées par l'Organe d'Administration de la PFLCSM ASBL. Les représentantes du RéLiA seront désormais officiellement invitées à participer aux réunions de l'OA dès 2026.

1.4.1.6. Intervision

Certains membres du RéLiA disposent déjà d'une offre en matière d'intervision. Un inventaire de l'offre relative aux possibilités d'intervision sera établi. En fonction de cet inventaire, les membres du Comité de pilotage du RéLiA se prononceront quant aux initiatives qu'ils conviendraient de développer ou de créer, et ce, en fonction des besoins qui seront exprimés.

Soulignons que dans le cadre du projet « Jeunes et Consommations », les partenaires du projet ont souhaité la mise en place d'une intervision. Ainsi, une partie des réunions de l'Atelier JandCo est systématiquement consacrée à de l'intervision. Des situations concrètes sont analysées en groupe afin de tendre vers un référentiel commun dans la manière d'appréhender ces situations et de proposer les orientations les plus pertinentes.

Intervisions en zone 4

En 2025, les interventions trimestrielles des membres du réseau de la zone 4 se sont poursuivies et resteront actives en 2026. Contrairement aux années antérieures, aucune intervision médecins–pharmaciens à l'initiative du RéLiA n'a été organisée en 2025, et aucune n'est prévue pour 2026. La coordinatrice de zone 4, Madame Borrey, a néanmoins participé en 2025 à une intervision thématique sur la consommation d'alcool, organisée en collaboration avec la FEDITO Wallonne. Ce webinar, animé par des médecins généralistes et des experts en alcoologie, apportait des repères cliniques et des outils concrets pour l'intervention en première ligne. En parallèle, elle a pris part à trois webinaires organisés avec le Réseau Alto ASBL, en partenariat avec Born in Belgium Professionals et dans le cadre du programme de soins intégrés de l'INAMI consacré aux premiers 1000 jours. Ces sessions visaient à renforcer les compétences des professionnels psycho-médico-sociaux dans l'accompagnement des femmes enceintes ou allaitantes consommatrices de psychotropes et étaient complétées par deux ateliers en présentiel.

Nouveau projet en réflexion – perspective 2027

À la suite de la journée de rencontre consacrée à l'état des lieux et aux besoins du terrain, plusieurs membres de la zone 4 ont exprimé leur intérêt pour la création d'un groupe d'intervision dédié aux jeunes et à leurs consommations. Ce projet sera analysé en 2026 afin d'envisager sa mise en place en 2027.

Développement interne

Le groupe d'intervision lancé en 2024 pour les partenaires de la zone 4 est resté actif durant toute l'année 2025. Sa poursuite est programmée pour 2026.

1.4.2. Organisation externe

- partenariats

Actuellement, aucun partenariat formel ne peut être décrit en dehors du partenariat entre la PFLCSM et la Ville de Liège, du partenariat avec les institutions de la zone 4 qui ont intégrés le Comité de pilotage du RéLiA, du partenariat avec les membres du réseau Risquer Moins, du partenariat avec le Dispositif liégeois d'échange de seringues, du partenariat avec la Ville de Liège dans le cadre du projet « Conseil communal consultatif de la nuit », du partenariat avec Modus Vivendi, du partenariat avec les partenaires du projet JandCo. Ces partenariats ont d'ailleurs été traduits dans des conventions.

Partenariats ponctuels 2025

En parallèle, plusieurs collaborations ponctuelles ont marqué l'année 2025. Le RéLiA – zone 4 a travaillé avec le Réseau REALiSM, la PFPCSM ASBL et le CLPS Huy-Waremme autour de différents projets, dont :

- la co-organisation de la ciné-rencontre du 13 octobre 2025, centrée sur la thématique de l'alcool, comprenant la diffusion du film *Drunk* et une intervention d'une alcoologue, en partenariat avec l'ASBL Ombrage ;
- la co-organisation de la journée de rencontre intersectorielle Santé mentale – Assuétudes, réunissant des professionnels travaillant auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes, tenue le 7 novembre 2025.

Le RéLiA – zone 4 n'a toutefois pas pu participer pleinement à la Journée NOMAD 2025, en raison de disponibilités limitées. La collaboration reste néanmoins active et une participation renforcée est envisagée en 2026.

Le RéLiA a également contribué aux échanges d'expertise dans le cadre du projet Jeunes et assuétudes, soutenu par une subvention obtenue par le Réseau REALiSM. Le réseau a pris part à la réflexion initiale et poursuivra son implication dans la suite du projet.

Le RéLiA zone 5, en collaboration avec Cinéart et le Cinéma « La Sauvenière » dans le centre-ville de Liège a proposé la diffusion du film "The Outrun" le 17 avril 2025.



Cette belle collaboration entre un réseau d'aide et de soins spécialisés en Assuétudes et le secteur culturel a permis de mettre en exergue la problématique de l'alcoolisme au féminin et de faire connaître les ressources d'aide et de soins disponibles sur le territoire du RéLiA. « The Outrun est un un film de Nora Fingscheidt, avec Saoirse Ronan, basé sur le livre autobiographique d'Amy Liptrot qui aborde avec force et sensibilité le combat contre l'addiction à l'alcool et le chemin vers la reconstruction.

Pour 2026, une collaboration élargie est d'ores et déjà confirmée, notamment avec le Réseau REALiSM pour la reconduction de la journée de rencontre intersectorielle Santé mentale – Assuétudes, prévue le 7 novembre 2026, toujours en partenariat avec :

- la PFLCSM ASBL,
- le CLPS Huy-Waremme,
- et plusieurs partenaires du RéLiA.

La zone 4 prendra part à l'ensemble du processus : préparation, coordination et mise en œuvre.

Perspectives 2026–2027

Plusieurs perspectives structurantes se dessinent pour la période 2026–2027 :

- un projet théâtral portant sur la consommation des jeunes, en collaboration avec le Réseau REALiSM, actuellement en réflexion. Sa mise en œuvre est envisagée fin 2026 ou courant 2027.

Enfin, ces partenariats — qu'ils soient structurels, ponctuels ou prospectifs — illustrent la dynamique collaborative du RéLiA et constituent une base solide pour renforcer les actions en 2026 et ouvrir de nouvelles perspectives pour 2027.

- conventions existantes

La Ville de Liège a délégué l'organisation du RéLiA à la PFPL. Dans le cadre de cette délégation, une convention de partenariat a été élaborée (voir annexe 1).

Les institutions de la zone 4 qui ont souhaité intégrer le Comité de pilotage du RéLiA ont également établi une convention de partenariat avec la PFPL (voir annexe 1). Voir point 1.4.1.4. Supra pour une énumération exhaustive des conventions.

1.4.3. Moyens budgétaires

- Identification des ressources financières en mentionnant origine et estimations des montants

En ce qui concerne le financement de la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL (PFLCSM ASBL), le lecteur est invité à consulter le rapport d'activités de cette ASBL.

En plus des subsides du RéLiA zone 4 et du RéLiA zone 5 obtenus dans le cadre de leurs agréments, le RéLiA/Risquer Moins Liège a bénéficié en 2025, via la PFLCSM ASBL – pouvoir organisateur du RéLiA, d'une subvention de 1700 € dans le cadre d'une convention avec la Ville de Liège concernant le projet « Organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du conseil communal consultatif de la nuit ».

Dans le cadre du GT Safe Use, une demande de subvention était en cours de rédaction en 2025. À la date de rédaction du présent plan, un accord oral a été octroyé par la Province de Liège, permettant d'envisager le renforcement et la mise en œuvre opérationnelle du projet Safe Use dès 2026.

L'année 2025 a également été marquée par des incertitudes financières liées aux perspectives budgétaires pour 2027. Plusieurs signaux transmis par l'AVIQ et le Gouvernement wallon évoquent des économies importantes à réaliser dans le secteur de la santé mentale et des assuétudes, potentiellement imputées directement aux réseaux.

Par ailleurs, le budget prévisionnel du RéLiA est régulièrement évalué au sein de l'organe d'administration de la PFLCSM. Lors de la troisième rencontre de septembre 2025, l'examen de la situation financière a permis de confirmer la possibilité d'engager un renfort administratif équivalent à 1/4 temps pour chaque zone (4 et 5). Cette décision, validée par le Comité de pilotage du RéLiA, a permis d'apporter un soutien précieux aux coordinateurs, dont la charge administrative ne cessait de croître. Ce renfort a amélioré la fluidité des démarches, le suivi des obligations administratives et la capacité des coordinateurs à se consacrer davantage aux missions de terrain et de réseau.

1.4.4. La gestion journalière et la logistique

La gestion journalière et logistique du RéLiA épouse logiquement celle de la PFLCSM. Néanmoins, certaines modalités spécifiques sont précisées dans le règlement d'ordre intérieur du Comité de pilotage du RéLiA. La description qui suit présente les modalités de fonctionnement en vigueur à la PFLCSM.

- La comptabilité

Les factures reçues sont encodées par le secrétariat de la PFLCSM. C'est la coordination de la PFLCSM qui effectue les paiements. Le comptable du secrétariat social de la PFLCSM (Semafor asbl) vérifie l'encodage et établit le bilan financier de la PFLCSM. Un réviseur d'entreprise vérifie les comptes depuis 2013. Le bilan financier est proposé par le trésorier de la PFLCSM à l'approbation de l'assemblée générale dans le courant du premier semestre de chaque année (le plus souvent en mai). Une fois approuvés, les comptes sont déposés au greffe du tribunal du commerce.

- La facturation :

//

- La gestion du personnel et des salaires

La gestion du personnel est assurée par la coordination de la PFLCSM avec le soutien du secrétariat social (Semafor asbl). C'est le secrétariat social qui calcule les salaires, l'ONSS et le précompte professionnel.

- La gestion des achats, investissements, patrimoines

En ce qui concerne les dépenses de plus de 500 €, des investissements et la gestion du patrimoine, c'est l'Organe d'Administration qui est compétent. Lorsque des dépenses importantes sont prévues, l'avis de l'assemblée générale est sollicité. En ce qui concerne les frais de fonctionnement (frais de réunions, de petites fournitures de bureaux...), c'est la coordination de la PFLCSM qui gère les dépenses avec l'aide du secrétariat.

- Le dossier destiné à justifier l'utilisation des subventions octroyées par la Région wallonne ou tout autre opérateur public

Les dossiers destinés à justifier l'utilisation des subventions sont réalisés par le secrétariat sous la direction de la coordination de la PFLCSM qui applique les directives de l'OA. L'OA de la PFLCSM est donc responsable de ce dossier.

1.5. La gestion de l'information

1.5.1. Le rapport d'activités

Les rapports d'activités sont réalisés par les coordinateurs du RéLiA Zone 4 et du RéLiA Zone 5. Ils sont soumis à l'approbation du Comité de pilotage avant d'être transmis à l'autorité subsidiante.

1.5.2. Les données à caractère épidémiologique

Les modalités de recueil des données sont fixées par le Comité de pilotage du RéLiA lorsqu'il en est le commanditaire. C'est également celui-ci qui désigne la personne responsable de la récolte et qui fixe les règles de sécurité et du contrôle de qualité dans ce cas.

PARTIE 2 : DÉFINITION DES OBJECTIFS ET DU PLAN D' ACTIONS

Compte tenu du temps de travail réduit des coordinateurs – soit 3/5 temps en zone 5 et 1/2 temps en zone 4 –, l'exécution de l'ensemble des missions du RéLiA constitue un **défi permanent**. Bien que toutes les missions soient assurées, cela nécessite une organisation extrêmement rigoureuse et une gestion attentive des priorités afin de garantir la continuité et la qualité des actions.

Néanmoins, il est important de noter que la réalisation de l'intégralité des missions dans un temps de travail limité génère une **pression constante** et des facteurs de stress liés au sentiment d'impuissance face au volume de tâches à accomplir. Cet élément doit être considéré comme prioritaire dans l'analyse des besoins du réseau.

Le RéLiA souligne qu'une **augmentation du temps de travail des coordinations** apparaît indispensable pour assurer durablement :

- la continuité des missions,
- la cohérence des actions,
- la qualité du travail réalisé.

Par ailleurs, le contexte décrit ci-dessus entraîne des perturbations dans les activités du RéLiA, impactant de manière générale le fonctionnement du réseau tout au long de l'année 2025.

Objectifs du RéLiA

Le Réseau Liégeois d'aide et de soins en Assuétudes (RéLiA) entend :

- améliorer la **qualité des soins et de l'aide**,
- favoriser la **continuité des prises en charge**.

Les actions mises en œuvre porteront sur chacune des missions prévues par le décret du 30 avril 2009. Ces missions sont :

1. Identification de l'offre existante

En collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale et avec la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes dans la zone de soins où le RéLiA exerce ses activités.

2. Concertation institutionnelle

Relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité afin de développer une offre cohérente d'aide et de soins, y compris la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude.

3. Appui institutionnel et méthodologique aux services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes

Dans le cadre de la collaboration entre les services et les autres membres du réseau, par la conclusion de conventions ou l'élaboration d'outils communs, sur les aspects suivants :

a) accueil et information des bénéficiaires ;

b) accompagnement psychosocial ;

c) prise en charge psychothérapeutique et médicale ;

d) soins spécialisés, incluant au moins : soins de substitution, cures de sevrage, prise en charge résidentielle ou hospitalière ;

e) réduction des risques.

4. Collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale

Du territoire dans lequel le réseau est inscrit.

5. Initiation et organisation de l'Intervision

Lorsqu'elle n'est pas encore mise en œuvre au sein de la zone de soins ou à la demande des membres du réseau.

Plan d'actions détaillé

Vous trouverez ci-dessous un **plan d'actions détaillé**, qui servira également de base pour l'évaluation de notre programme.

Afin d'illustrer comment les actions s'inscrivent dans le temps et s'articulent les unes avec les autres, nous avons choisi de **laisser visibles les actions antérieures**.

Pour une lecture plus aisée, un **code couleur** a été utilisé :

- ❖ **VERT** : actions en cours ou à venir durant l'année 2026.

Plan d'action 2026

1. Identifier l'offre existante en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale et la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes sur le territoire du RéLiA (zone 4 et zone 5)
1.1 Objectif général : Identifier l'offre d'aide et de soins en assuétudes sur le territoire du RéLiA, en collaboration avec la PFLCSM

1.1.1	Collaborer avec la Fédito Wallonne dans le cadre de l'établissement du Cadastre de l'offre en santé mentale et en assuétudes en Wallonie - Prioritaire				
	Initiatives concrètes	Outils-moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	<p>Bilan 2025</p> <p>En 2025, le RéLiA a poursuivi sa collaboration avec la Fédito Wallonne dans le cadre du cadastre de l'offre en santé mentale et assuétudes, en participant activement aux différents groupes de travail (GT) coordonnés par la fédération dont le GT Réseau et le GT Stratégie et Politique. (Nombre repris dans le RASH zone 4 et zone 5)</p> <p>Concernant l'identification des offres du territoire, le RéLiA a assuré en 2025 la poursuite des rencontres de services, tant dans le champ des assuétudes que de la santé mentale. Ces visites ont permis d'actualiser la connaissance des ressources locales. (Les données et les institutions sont notifiées dans le RASH zone 4 et zone 5)</p>	<p>1. Outils et moyens actuellement à disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel informatique complet, permettant la participation efficace aux réunions en visioconférence (ordinateur, caméra, casque, connexion internet stabilisée). • Logiciels nécessaires aux tâches de coordination : outils de visioconférence, suite bureautique, gestion documentaire partagée, outils collaboratifs utilisés avec la Fédito Wallonne. • Site internet du RéLiA, récemment refondu, incluant désormais un onglet "Trouver de l'aide" (version provisoire), facilitant la diffusion des 	<p>La Fédito Wallonne</p> <p>Les coordinateurs réseaux assuétudes</p> <p>Les services proposant une offre en santé mentale et assuétudes</p> <p>De manière indirecte, les usagers/proches et professionnels d'aide et de soins.</p>	<p>En continu</p>	<p>L'évaluation de ce point du plan d'action repose sur plusieurs indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer l'avancement, la continuité du travail partenarial et la dynamique de réseau.</p> <p>Participation du RéLiA aux réunions du Comité de pilotage</p> <p>Indicateur : Comptabilisation annuelle du nombre de participations des coordinateurs zones 4 et 5 aux réunions de travail organisées par le Comité de pilotage.</p> <p>Méthode d'évaluation : Suivi via agenda partagé / registre de présence. Analyse qualitative des apports (informations relayées, liens créés, demandes traitées).</p>

<p>Une avancée importante a marqué l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation d'une journée de rencontre intersectorielle réunissant plus de 25 services de la zone 4, tous secteurs confondus (santé mentale, assuétudes, social, jeunesse). Cette initiative a permis une mise à jour partagée des besoins et des ressources du territoire. <p>Enfin, 2025 a vu une refonte majeure du site internet du RéLiA. Un nouvel onglet "Trouver de l'aide" a été intégré (version provisoire), permettant une recherche facilitée des services d'aide présents en zones 4 et 5. L'outil sera encore enrichi et affiné en 2026.</p> <p>Perspectives 2026</p> <p>En 2026, plusieurs axes de travail seront poursuivis ou renforcés :</p>	<p>informations auprès des partenaires et du public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réseau partenarial solide, déjà actif via la Fédito Wallonne et les services du territoire, facilitant l'identification continue de l'offre. • Véhicule personnel des coordinateurs, avec remboursement kilométrique, permettant les visites de terrain, rencontres de services, participation aux événements intersectoriels. • Accès aux espaces de travail et salles de réunion mis à disposition par la PFLCSM ASBL. • Outils de communication existants, tels que les supports de présentation, mailing list, diffusion via les partenaires et plateformes en ligne. 			<p>Identification de nouveaux services en santé mentale et/ou assuétudes</p> <p>Indicateur : Nombre de nouveaux services identifiés et relayés au Comité de pilotage.</p> <p>Méthode d'évaluation : Suivi via une liste d'identification tenue à jour. Évaluation de la pertinence des informations récoltées (localisation, type d'offre, critères d'accès). Vérification de l'intégration dans le cadastre/onglet « Trouver de l'aide ».</p> <p>Rencontres avec les services du territoire</p> <p>Indicateur : Nombre de rencontres réalisées à la demande des partenaires ou à l'initiative du RéLiA.</p> <p>Méthode d'évaluation : Suivi dans un tableau de bord (date, type de service, objectifs de la rencontre). Analyse de l'effet réseau : nouveaux liens, clarification de l'offre, relais transmis.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la collaboration avec la Fédito Wallonne, avec participation régulière aux GT Réseau et GT Stratégie & Politique. • Reconduction de la journée intersectorielle Santé mentale – Assuétudes, sur base des enseignements de l'édition 2025. • Maintien des rencontres de services, incluant à la fois le suivi des partenaires déjà identifiés et la découverte de nouvelles structures du territoire. 	<p>2. Outils et moyens à renforcer ou à acquérir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du temps de travail des coordinateurs des zones 4 et 5 → élément indispensable pour assurer la participation complète aux GT de la Fédito Wallonne, la continuité des rencontres de services, la préparation et 			<p>Analyse qualitative du fonctionnement partenarial</p> <p>Indicateur : Qualité des échanges, pertinence des relais, continuité des liens intersectoriels.</p> <p>Méthode d'évaluation : Retour des partenaires lors des rencontres ou</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la mise à jour du site internet, avec finalisation et optimisation de l'onglet "Trouver de l'aide". • Le réseau RéLiA continue à investiguer et à prendre en compte les offres pour les usagers de son territoire qui n'apparaîtront vraisemblablement pas dans le cadastre des structures subsidiées par l'Aviq et en informe la Fédito. 	<p>l'organisation des journées intersectorielles, l'actualisation régulière du cadastre, la mise à jour du site internet. <i>Le temps actuel ne permet pas de couvrir l'ensemble des missions sans générer une surcharge importante.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du soutien administratif (1/4 temps validé en 2025 pour chaque zone, à maintenir et idéalement renforcer), afin de soulager les coordinateurs des tâches administratives lourdes, fluidifier la gestion des réunions, comptes rendus, tableaux de bord, accélérer la mise à jour des données du cadastre. • Outils informatiques supplémentaires pour améliorer la qualité du recueil de données : outil de cartographie ou de géolocalisation des services, logiciel de collecte/structuration des données pour le cadastre, amélioration du module "Trouver de l'aide" (version définitive à développer). • Moyens pour l'organisation d'événements (journée intersectorielle, rencontres, ciné-débats) : budget pour location de salle, catering, matériel multimédia, outils de gestion d'inscriptions et d'évaluation. 		<p>événements. Analyse interne lors des réunions de coordination.</p> <p>Évaluation des outils numériques</p> <p>Indicateur : Degré d'avancement, utilisation et complétude du nouvel onglet « Trouver de l'aide » du site web.</p> <p>Méthode d'évaluation : Vérification du nombre de fiches complétées. Recueil des retours utilisateurs (professionnels + public). Analyse du taux de mises à jour annuelles.</p> <p>Évaluation des événements de réseau</p> <p>Indicateur : Organisation et participation aux journées de rencontre intersectorielles.</p> <p>Méthode d'évaluation : Décompte du nombre de services participants. Analyse des retours (questionnaires, échanges informels). Identification des collaborations initiées suite à l'événement.</p> <p>Suivi des limites structurelles</p> <p>Indicateur : Impact du temps de travail insuffisant sur les actions prévues.</p> <p>Méthode d'évaluation : Analyse interne des tâches non réalisées faute de temps. Notation du délai de réponse aux</p>
--	--	--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Temps et moyens de communication : supports visuels modernisés, flyers ou documents numériques pour la diffusion des offres, renforcement de la visibilité du RéLiA au sein du territoire. 			partenaires. Rapport annuel listant les missions reportées / non réalisées.
1.1.2	Etablir un rapport relatif à l'actualisation du cadastre de l'offre d'aide et de soins – Pas prioritaire				
	Initiatives concrètes	Outils/moyens	Public cible	Échéances	Evaluation
	<p>Le RéLiA dispose aujourd'hui d'un cadastre largement étoffé des structures proposant de l'aide et des soins à ses publics cibles. Bien qu'il constitue une base solide, plusieurs éléments restent à régulariser, tels que relevés lors de l'inspection 2025 (réalisée début 2026 – rapport en attente).</p> <p>Sur base des échanges oraux avec l'inspection, deux points semblent demeurer d'actualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la nécessité que chaque membre du réseau s'engage formellement à respecter les conditions prévues par le Code décretaal (article 631, alinéa 6) ; • la nécessité d'intégrer les derniers services encore absents, notamment les <i>plannings familiaux</i>, afin que la composition du réseau corresponde pleinement à toutes les institutions qui doivent légalement en faire partie. <p>Initialement, le Plan d'actions 2024 prévoyait l'élaboration d'une convention cadre conforme au Code décretaal, afin de définir plus clairement les contours, droits et obligations du RéLiA.</p>	<p>1. Outils et moyens déjà disponibles</p> <p>1.1. Un cadastre complet et opérationnel</p> <p>Le RéLiA dispose d'un cadastre riche et largement alimenté recensant les structures actives dans l'aide, les soins et l'accompagnement des publics cibles. Cet outil constitue un levier majeur pour : identifier les partenaires prioritaires dans le cadre de la convention cadre ; assurer une vision globale et transversale du réseau ; faciliter la mise à jour des engagements une fois la convention mise en circulation ; disposer d'une base de travail solide pour analyser les zones de couverture, les manques, les doublons et les complémentarités. Ce cadastre est un point d'appui stratégique pour le déploiement d'un réseau cohérent et aligné sur le décret.</p> <p>1.2. Les moyens matériels nécessaires</p>	<p>Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes.</p> <p>Le Réseau RéLiA, en collaboration avec la PFLCSM</p>	<p>Rédaction d'une première ébauche (« document martyr ») de la convention cadre : fin 2026 – mi-2027 (selon les disponibilités réelles des coordinateurs et l'évolution du contexte budgétaire)</p> <p>Analyse, discussion et premiers ajustements avec l'OA/Comité de pilotage : mi-2027 – fin 2027</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✳ Nombre de réunions Du CP consacrées à l'analyse et à la validation de la convention cadre. ✳ Nombre de partenaires contactés et taux de retour. ✳ Nombre de conventions cadre signées. ✳ Nombre de rencontres organisées avec les structures (individuelles ou collectives). ✳ Nombre de mises à jour du cadastre réalisées (ajouts / suppressions / corrections). ✳ Degré d'adhésion des partenaires (qualité des retours, engagement exprimé).

<p>L'organisation du réseau ayant été confiée par délégation de la Ville de Liège à la PFPL (désormais PFLCSM), aucune ASBL propre au RéLiA n'a été créée, ce qui a entraîné un manque de clarté quant aux engagements attendus des membres.</p> <p>La réflexion autour de cette convention cadre avait été reportée en raison des incertitudes entourant l'avenir des PFLCSM. Une adaptation éventuelle des statuts de la PFLCSM aurait pu intégrer les particularités du RéLiA. Cette réflexion sera relancée en 2026.</p> <p>En parallèle, des mises à jour ont été réalisées en 2025 : ajout de nouvelles structures et correction de certaines informations du cadastre. Cependant, les avancées ont été limitées faute de conditions structurelles suffisantes.</p> <p>Conventions existantes (données 2025)</p> <p>En 2025, plusieurs conventions thématiques sont restées actives ou ont été consolidées, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réduction des risques en milieu festif, • les jeunes et les consommations, • les ateliers développés en zones 4 et 5, • ainsi que diverses conventions d'affiliation spécifiques en zone 4. <p>Perspectives et actions prévues pour 2026</p>	<p>Le RéLiA possède déjà : le matériel informatique requis pour la rédaction, la mise en forme et la gestion des documents contractuels ; les outils bureautiques permettant une communication fluide (courriels, tableaux, archivage numérique, impression, etc.) ; les supports internes nécessaires à la conservation et au suivi des conventions signées (serveur, dossiers partagés, gestion documentaire). Ces éléments permettent de produire et transmettre rapidement l'ensemble des documents liés à la convention cadre.</p> <p>1.3. Un mailing liste structurée et fonctionnelle</p> <p>La mailing list à jour des membres du Comité de pilotage constitue un vecteur de communication centralisé, facilitant : la diffusion d'informations institutionnelles ; l'envoi des versions de travail de la convention ; l'organisation des consultations et relectures ; la mobilisation rapide des acteurs clés lors des phases de validation. Cette ressource optimise la coordination interne et soutient la gouvernance du réseau.</p> <p>1.4. Des coordinations de zones bien insérées dans l'écosystème local</p> <p>Les coordinateurs des zones 4 et 5 entretiennent des collaborations régulières avec plusieurs réseaux et plateformes : le</p>		<p>Version consolidée de la convention cadre : début – mi-2028</p> <p>Validation formelle par l'OA/Comité de pilotage : courant 2028 (délais susceptibles de glisser selon les contraintes institutionnelles)</p> <p>Diffusion aux institutions concernées + lancement des demandes de signature : mi-2028 – fin 2029</p> <p>Organisation de séances d'information individuelles ou collectives : à partir de 2028, selon les demandes et les disponibilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Qualité de la concertation au sein de l'OA/CP (cohérence des retours, capacité de décision). ✦ Pertinence et clarté du contenu final de la convention (lisibilité, conformité au Code). ✦ Qualité de la communication et du suivi administratif malgré le manque de temps. ✦ Impact des rencontres sur la collaboration et la connaissance mutuelle des acteurs.
---	---	--	--	---

<p>Le RéLiA prévoit de reprendre la construction d'une convention cadre commune à l'ensemble des partenaires assuétudes. Les actions envisagées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • préparer un document martyr de la convention cadre et le transmettre aux membres de l'OA pour avis ; • inscrire ce document à l'ordre du jour d'une réunion de l'OA en vue d'une validation ; • constituer une liste complète et actualisée des institutions concernées ; • contacter tous les partenaires potentiels afin de leur proposer la signature de la convention; • organiser des séances d'information (individuelles ou collectives) pour expliquer les objectifs et la portée de la convention ; • collaborer avec les coordinations de la PFLCSM, du projet Fusion Liège et du Réseau REALiSM pour diffuser largement l'information ; • actualiser le cadastre, qui ne reprendra à terme que les institutions ayant signé la convention ; • produire un document de synthèse retraçant l'ensemble du processus. <p>En 2026, il est également prévu d'étoffer et d'actualiser les conventions thématiques existantes (milieu festif, jeunes et consommations, ateliers zones 4 et 5), afin de renforcer les collaborations et d'assurer une cohérence optimale dans les actions menées au sein du RéLiA.</p>	<p>réseau REALISM, la coordination Fusion Liège, la PFPL (désormais PFLCSM). Ces connexions constituent un réservoir d'expertise et de relais opérationnels, utiles pour : diffuser la future convention ; renforcer la cohérence avec les dynamiques supra-locales ; harmoniser les pratiques et aligner les outils de travail ; bénéficier d'informations actualisées sur les évolutions institutionnelles.</p> <p>2. Outils et moyens à acquérir ou à renforcer</p> <p>2.1. Un besoin crucial de temps de travail</p> <p>Le principal manque identifié en 2025 concerne le déficit de temps disponible pour les coordinateurs. Ce temps supplémentaire est indispensable pour : contacter l'ensemble des partenaires potentiels ; organiser les réunions de présentation de la convention ; assurer un suivi personnalisé avec les institutions plus éloignées ou moins réactives ; récolter et archiver les conventions signées ; harmoniser le travail avec les réseaux partenaires (REALISM, Fusion Liège, PFLCSM, etc.) ; finaliser l'actualisation du cadastre et produire la synthèse correspondante. Sans un renforcement du temps de travail affecté à cette mission, le risque est celui d'un processus ralenti, fragmenté et difficilement soutenable.</p>	<p>Actualisation du cadastre afin de n'y intégrer que les structures signataires : fin 2029 – 2030</p> <p>Rédaction du document de synthèse : 2030</p> <p>Mise à jour continue : À partir de 2030, les nouvelles institutions souhaitant rejoindre le RéLiA pourront signer la convention à tout moment.</p> <p>Conclusion</p> <p>Ces échéances constituent une projection prudente, établie en tenant compte du contexte actuel. Elles pourraient néanmoins ne</p>	
--	--	---	--

		<p>2.2. Besoin d'un cadre réglementaire stabilisé</p> <p>Les coordinateurs des zones 4 et 5 demeurent dans l'attente des effets concrets du nouveau décret modifiant le Code wallon de l'action sociale et de la santé et de son AGW.</p> <p>Ces éléments conditionnent directement : la rédaction définitive de la convention cadre (contenu attendu, obligations, portée juridique) ; la capacité à proposer un document conforme aux nouvelles exigences ; la légitimité d'une diffusion à grande échelle auprès des partenaires ; les modalités de fonctionnement futures des plateformes de santé mentale. L'incertitude institutionnelle limite encore la projection opérationnelle, ce qui freine l'engagement complet des coordinateurs.</p> <p>Cependant, les contraintes principales concernent : un besoin urgent d'augmenter le temps de travail opérationnel pour assurer les contacts, le suivi et l'actualisation technique ; la dépendance à l'évolution du cadre réglementaire, qui conditionne entièrement la rédaction finale de la convention cadre.</p> <p>Ces deux éléments constituent les véritables leviers à activer dans le plan d'action pour permettre une mise en œuvre efficace et structurée de la convention cadre.</p>		<p>pas être maintenues, en raison : du manque de temps de travail des coordinateurs, des incertitudes budgétaires persistantes, et de la charge déjà importante liée aux autres missions structurelles du RéLiA.</p>	
--	--	--	--	---	--

1.1.3	Etablir un rapport relatif à la description des fonctions que remplit chacune des structures identifiées – Prioritaire				
	Initiatives concrètes	Outils/moyens	Public cible	Échéances	Evaluation
	<p>En 2025, l'identification des structures des zones 4 et 5 du RéLiA, ainsi que des fonctions qu'elles organisent (accueil et information, accompagnement psychosocial, prise en charge psychothérapeutique et médicale, soins, réduction des risques), s'est poursuivie malgré un contexte marqué par un temps de coordination limité.</p> <p>Depuis la fin de l'année 2025, l'application Soliconnect, développée dans le cadre du projet « Territoire Zéro Sans Abrisme », est accessible. Cependant, elle reste incomplète : de nombreux services, notamment ceux spécialisés en assuétudes, n'y figurent pas encore. Un travail conséquent reste donc nécessaire pour assurer une identification complète, fiable et structurée de l'offre d'aide et de soins spécialisée au sein du territoire.</p> <p>Parallèlement, le RéLiA a continué à développer son propre travail d'inventaire, en actualisant les informations disponibles sur le site internet du réseau.</p> <p>Les données reprises en 2025 restent provisaires, car elles doivent encore être validées, corrigées ou complétées par les services concernés. Elles constituent toutefois déjà une base solide, intégrant une description détaillée de chaque structure.</p> <p>Le RéLiA a fait une mise à jour importante du site internet du RéLiA, intégrant un premier recensement structuré des services actifs en assuétudes. Le réseau a effectué des échanges bilatéraux avec plusieurs</p>	<p>À disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le site internet du RéLiA a fait l'objet, en 2025, d'une actualisation importante : intégration d'un onglet « Trouver de l'aide » ; descriptifs détaillés des services d'aide et de soins en assuétudes disponibles ; mise à jour progressive des informations (coordonnées, missions, logos, horaires). • Le RéLiA dispose déjà de plusieurs outils thématiques existants, développés les années précédentes : l'outil du Réseau JandCo destiné aux jeunes, à leurs proches et aux professionnels non spécialisés ; l'outil « Question d'alcool : où s'adresser ? », créé par les membres de l'Atelier Alcoolisme ; la plaquette de présentation de l'offre d'aide en matière de jeux d'argent, éditée en 2022. • L'application Soliconnect (projet Territoire Zéro Sans Abrisme) est désormais disponible et constitue une première base de référencement des services. Même si elle est encore incomplète, elle offre un support numérique utile pour identifier une partie des ressources du territoire. 	<p>Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes.</p> <p>Les usagers/proches et professionnels</p>	<p>Année 2026</p> <p>1er semestre 2026</p> <p>Mise à jour provisoire des fiches des services déjà recensés.</p> <p>Poursuite de l'actualisation du site internet du RéLiA.</p> <p>2e semestre 2026</p> <p>Collecte et validation des informations manquantes auprès des services encore non intégrés (SSM, hôpitaux, CPAS, services jeunes/alcool, etc.).</p> <p>Lancement de l'outil « éventail</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions organisées avec l'OA et la PLPCSM permettant de suivre l'avancement du travail d'identification des services, de valider les mises à jour des fiches OA et d'ajuster les informations publiées sur Soliconnect et sur le site du RéLiA. • Nombre de rencontres menées avec les partenaires du réseau pour actualiser les fonctions exercées par les services assuétudes et les services connexes (SSM, CPAS, hôpitaux, acteurs de première ligne), ainsi que pour identifier les informations manquantes. • Taux de couverture des services encodés ou mis à jour sur Soliconnect afin de mesurer la progression de l'intégration des services OA assuétudes sur la plateforme. • Nombre de fiches de fonctions OA actualisées et validées permettant d'évaluer la qualité et l'exhaustivité du travail d'harmonisation des informations. • Niveau de cohérence qualitative de l'offre OA en assuétudes évalué sur la base des retours de l'OA, de

	<p>partenaires afin d'affiner leurs descriptifs et de valider les informations publiées.</p> <p>Perspectives 2026</p> <p>En 2026, le RéLiA prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la mise à jour du site internet, en ajustant les descriptifs de services, en corrigeant les informations provisoires et en actualisant les logos, coordonnées et fonctions. • Compléter et affiner l'identification des services assuétudes, en particulier ceux non repris dans Soliconnect. • Intégrer progressivement les services connexes (SSM, hôpitaux, CPAS, dispositifs sociaux ou médico-sociaux), afin de disposer d'un panorama complet. • Maintenir les échanges directs avec les partenaires afin d'assurer l'exactitude et l'actualisation continue des informations. • Collaborer avec les responsables de Soliconnect lorsque l'outil sera pleinement opérationnel, afin d'éviter les doublons et assurer une cohérence entre les plateformes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les coordinateurs disposent également : du matériel informatique nécessaire (visioconférences, rédaction, gestion de l'outil interne) ; d'un accès à la mailing list des membres de l'OA ; de l'appui des partenaires (REALISM, Fusion Liège, PFLCSM, Fédito) pour diffuser les informations. <p>À acquérir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du temps de travail supplémentaire, indispensable pour : contacter individuellement les services afin d'actualiser leurs fiches ; compléter les informations manquantes sur le site du RéLiA ; intégrer les services non repris dans Soliconnect (SSM, hôpitaux, CPAS, initiatives locales...) ; valider et harmoniser les descriptions avec chaque partenaire ; produire un document de synthèse opérationnel et mis à jour. • La mise en place d'un canevas standardisé, simple à compléter par les services, afin de préciser : leurs missions ; les fonctions effectivement prises en charge ; leurs conditions d'accès ; leurs modalités de travail. Ce canevas pourrait être annexé aux futures conventions de collaboration. • L'actualisation ou la révision de certains outils thématiques : mise à jour de l'outil « Question d'alcool » ; révision de l'outil 		<p>» (élaboration du canevas).</p> <p>Poursuite de l'intégration des services assuétudes Zone 4 sur Soliconnect.</p> <p>Année 2027</p> <p>1er semestre 2027</p> <p>Révision des outils existants (« Question d'alcool », JandCo).</p> <p>Avancement substantiel de l'outil « éventail ».</p> <p>Mise en ligne d'une version stabilisée du site du RéLiA avec les données actualisées.</p>	<p>la PFLCSM et des partenaires (lisibilité, pertinence, complémentarité de l'offre).</p> <p>⊗ Degré d'avancement de l'actualisation des outils existants (outil « Question d'alcool », éventail assuétudes, outils JandCo), mesuré par les versions produites, les mises à jour effectuées et les validations obtenues.</p> <p>⊗ Nombre d'actualisations publiées sur le site du RéLiA concernant l'offre d'aide et de soins assuétudes et les informations OA disponibles pour le public et les partenaires.</p>
--	--	---	--	---	--

		<p>JandCo, qui n'a pas atteint pleinement ses objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ressources financières complémentaires seront nécessaires pour : poursuivre l'évolution du site internet du RéLiA ; intégrer un module plus ergonomique d'identification des offres d'aide et de soins ; construire un répertoire assuétudes complet pour la zone 4 et la zone 5 ; assurer la continuité de l'actualisation (maintenance, graphisme, corrections). 		<p>2e semestre 2027</p> <p>Ajustements finaux et consolidation de l'ensemble des outils.</p> <p>Évaluation du dispositif et préparation des futures mises à jour.</p> <p>Finalisation du répertoire complet des services assuétudes de la zone 4 + cohérence avec Soliconnect</p>	
1.1.4	Etablir un rapport de synthèse reprenant le cadastre de l'offre d'aide et de soins, la description des fonctions organisées par chacune des structures identifiées et la répartition des structures et des fonctions sur le territoire du RéLiA – Pas prioritaire				
	Initiatives concrètes	Outils/moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	Cet objectif n'a pu être atteint qu'en partie en 2025, dans la mesure où la constitution d'un rapport de synthèse suppose au préalable que les données structure-par-structure soient complètes, validées et consolidées. À ce stade, le RéLiA dispose principalement d'une répartition des structures par commune au sein des zones 4 et 5, mais les informations relatives aux fonctions exercées, à la	<p><u>A disposition :</u> Le RéLiA dispose d'une base de travail déjà solide, incluant un premier cadastre étoffé, des données provisoires collectées en 2025 et un site internet en cours d'actualisation permettant de centraliser les informations.</p> <p>Les collaborations existantes — notamment en zone 4 via le GT « assuétudes et santé</p>	Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes en zone 4 et en zone 5.	« Compte tenu du fait que les deux premiers objectifs opérationnels n'étaient toujours pas totalement atteints fin 2025,	<p>Évolution qualitative et quantitative de l'objectif</p> <p>L'évolution de cet objectif sera appréciée au moyen d'indicateurs permettant de suivre à la fois la qualité du travail</p>

<p>couverture territoriale et aux zones sous- ou sur-dotées doivent encore être intégrées et analysées.</p> <p>Dynamique territoriale en zone 4</p> <p>Depuis 2024, la coordinatrice du RéLiA organise et coordonne, en collaboration avec le réseau REALISM, le CLPS Huy-Waremme et la PFLCSM, un groupe de travail intitulé « GT assuétudes et santé mentale ». Ce groupe a organisé, le 7 novembre 2025, une journée de rencontre réunissant les professionnels de première ligne et les services proposant une offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes et/ou en santé mentale sur le territoire de Huy-Waremme.</p> <p>Cette journée a poursuivi plusieurs objectifs : renforcer la mise en réseau entre acteurs de première ligne et services spécialisés ; identifier l'état des lieux de l'offre existante ; documenter les besoins exprimés par les professionnels de terrain.</p> <p>Les éléments collectés à cette occasion constitueront une source importante pour avancer vers la rédaction d'un rapport de synthèse structuré, comprenant le cadastre de l'offre, les fonctions organisées par les structures et la répartition territoriale de celles-ci, en particulier en zone 4.</p> <p>Initiatives engagées en 2025 au service de cet objectif</p> <p>En prévision de la construction de ce rapport de synthèse, le RéLiA a entrepris en 2025 plusieurs actions spécifiques :</p>	<p>mentale » et les partenariats structurés avec REALISM, le CLPS Huy-Waremme et la PFLCSM – constituent un levier important pour la collecte, la validation et la consolidation des données nécessaires au rapport.</p> <p>Les coordinateurs bénéficient du matériel informatique et bureautique adapté pour structurer les informations et produire le document final.</p> <p>A acquérir :</p> <p>Pour garantir la production d'un rapport de synthèse complet et fiable, il sera toutefois nécessaire de disposer d'un temps de travail dédié, permettant d'assurer la finalisation du travail structure-par-structure, l'analyse territoriale, la consolidation des données, ainsi que la rédaction et la mise en forme du rapport.</p> <p>La mise en place ou l'acquisition de supports méthodologiques et techniques est indispensable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un outil de gestion des données (tableau structuré, base de données, modèle unique de fiches structures) ; • un outil cartographique permettant de visualiser la 	<p>Toute structure d'aide et de soins ayant une offre en santé mentale.</p> <p>Le public ciblé est également les usagers, les proches d'usagers et les professionnels.</p>	<p>la production d'une synthèse complète ne peut raisonnablement intervenir qu'au-delà de 2026. Une version consolidée pourra être élaborée fin 2026, et la version finalisée du rapport est attendue pour 2027, et ce en fonction du temps effectivement imparti aux coordinateurs du RéLiA pour la réalisation de cet objectif. »</p>	<p>documentaire et le dynamisme des collaborations territoriales.</p> <p>1. Validation et actualisation du rapport</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le document de synthèse sera analysé, évalué et avalisé par l'Organe d'administration du RéLiA. • Le rapport fera l'objet d'une mise à jour continue, notamment lorsque de nouvelles institutions rejoindront le RéLiA après signature de la convention-cadre. <p>2. Participation aux dynamiques territoriales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participations des coordinateurs du RéLiA zone 4 au GT « Santé mentale et assuétudes ». • Nombre de rencontres réalisées par les coordinateurs des zones 4 et 5 avec les services proposant une offre en santé mentale et/ou en assuétudes, que ces rencontres soient organisées à la demande des services ou à l'initiative du RéLiA. <p>3. Actualisation du cadastre et enrichissement des données</p>
---	---	--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • l'élaboration d'une première présentation de la répartition de l'offre d'aide et de soins en assuétudes, par structures et par fonctions, sur les zones 4 et 5 ; • la poursuite, en collaboration avec les partenaires du réseau, de l'organisation de la journée de rencontre du groupe de travail « Santé mentale et assuétudes » de la zone 4, permettant d'identifier les services, leurs fonctions et leurs zones d'action. <p>Perspectives 2026-2027</p> <p>La production d'un rapport de synthèse complet (cadastre, consolidation fonctionnelle, analyse territoriale) est prévue à moyen terme, dès que les données du premier objectif — description précise des structures — auront été pleinement consolidées.</p>	<p>répartition des structures et des fonctions sur le territoire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • un cadre méthodologique commun (critères, définitions, processus de validation) afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des données. <p>Des moyens financiers complémentaires devront être mobilisés afin de soutenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le développement ou l'adaptation d'un outil intégré (cadastre + fonctions + cartographie) ; • la création d'un rapport de synthèse clair, accessible et potentiellement interactif ; • le recours à un appui externe pour des besoins spécifiques (cartographie, graphisme, structuration de données), si nécessaire. <p>Enfin, la réussite du rapport dépendra de la mise en place d'outils de coordination et de suivi du projet (réunions régulières, rétroplanning, mécanismes de validation avec les partenaires), afin d'assurer l'actualisation continue des informations et la cohérence de l'ensemble.</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux services identifiés (santé mentale et assuétudes) via les coordinateurs et les partenaires du territoire (REALISM, Fusion Liège, Plateforme Psychiatrique Liégeoise de concertation en santé mentale, Réseau Alto, Fédito Wallonne). • Nombre de mises à jour apportées au cadastre, incluant la description des fonctions et la répartition territoriale. <p>4. Production progressive du rapport de synthèse</p> <ul style="list-style-type: none"> • Version consolidée attendue fin 2026, lorsque les données structure-par-structure auront été stabilisées. • Version finalisée prévue en 2027, sous réserve du temps de travail disponible pour les coordinateurs du RéLiA.
--	--	--	--	--

1.2 Objectif général : Identifier, en collaboration avec les plates-formes de concertation en santé mentale, la demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes en zone 4 et 5 - Prioritaire

1.2.1	Relever les besoins en matière de demande d'aide et de soins en matière d'assuétudes sur le territoire du RéLiA				
	Au niveau des professionnels				
	Initiative concrète	Outils-moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	<p>Le RéLiA mobilise un ensemble d'outils et de dispositifs permettant d'identifier de manière continue les besoins des professionnels du territoire en matière d'aide et de soins en assuétudes. Ces besoins sont recueillis à travers différents espaces d'expression, de concertation et de collaboration.</p> <p>1. Outils mobilisés pour la récolte des besoins</p> <p>1.1. Ateliers et espaces internes au RéLiA</p> <p>Les professionnels disposent de multiples espaces pour exprimer leurs besoins, difficultés et attentes, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ateliers assuétudes des zones 4 et 5 ; • les ateliers alcoolisme ; • les ateliers « Risquer moins » en zone 5 ; • les ateliers d'intervision clinique de la zone 4 ; • le groupe de travail Safe Use en zone 4 ; • les ateliers JandCo. <p>Suite au premier débrief de la journée multisectorielle du 7/11 (santé mentale et assuétudes – enfants, adolescents, adultes), la Zone 4 réfléchit également à la mise en place d'un atelier spécifique consacré aux</p>	<p><u>A disposition :</u></p> <p>Le RéLiA zones 4 et 5 dispose déjà d'un ensemble d'appuis structurels et fonctionnels permettant la récolte, l'analyse et la transmission des besoins en matière d'assuétudes sur les territoires concernés.</p> <p>1.1. Collaborations institutionnelles et inter-réseaux</p> <p>Les coordinateurs des zones 4 et 5 entretiennent des collaborations étroites et régulières avec plusieurs réseaux actifs en santé mentale et en assuétudes, notamment : REALISM, Fusion Liège, via leur participation au Comité de réseau, La Plateforme Psychiatrique de concertation en santé mentale (PFLCSM), à</p>	<p>Les services proposant une offre d'aide et de soins spécialisés en assuétudes</p> <p>Le réseau RéLiA</p> <p>Les professionnels de première ligne et les professionnels membres du RéLiA</p> <p>Les réseaux de santé mentale</p>	<p>L'identification, la récolte et l'actualisation des besoins en matière d'assuétudes se déroulent selon un rythme continu, intégré au fonctionnement global du RéLiA zones 4 et 5. L'échéancier se répartit en plusieurs temporalités complémentaires :</p> <p>1. Travail en continu</p> <p>La récolte des besoins, des demandes et des informations pertinentes s'effectue tout au long de l'année, sans interruption.</p> <p>Ce rythme continu est lié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la nature évolutive des situations rencontrées sur les territoires, • aux sollicitations régulières des 	<p>L'évaluation du processus de récolte et d'analyse des besoins est assurée par l'Organe d'administration du RéLiA, chargé d'analyser les constats réalisés et de déterminer les suites utiles.</p> <p>1. Évaluation quantitative</p> <p>Des indicateurs chiffrés permettent de suivre l'activité, la participation et l'évolution des demandes au fil de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers organisés par le RéLiA en zones 4 et 5. • Nombre total de participants à ces ateliers, rencontres et espaces d'expression. • Nombre de professionnels ayant contribué à l'analyse des besoins, y compris ceux mobilisés dans les

<p>consommations chez les jeunes, en réponse aux besoins émergents.</p> <p>Ces espaces constituent des lieux privilégiés d'échanges permettant de récolter des informations précises sur les demandes d'aide, la coordination interservices et les besoins émergents de terrain.</p> <p>12. Participation des coordinateurs aux réseaux et concertations</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA participent activement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux réseaux santé mentale et assuétudes ; • aux plateformes locales de concertation ; • aux groupes de travail intersectoriels. <p>Sont également intégrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation au réseau santé – Chambre Santé 3, organisé par l'ASBL Maillage et le CLPS Huy-Waremme ; • La participation, depuis 2025, aux plateformes santé communales en Zone 4 ; • Depuis fin 2025, la participation au groupe de travail relatif à la mise en place des futures OLS, auquel les coordinateurs RéLiA sont associés. • La participation de la coordinatrice zone 4 au Plan stratégique de santé mentale (copil) de l'AVIQ – En tant que porte-parole des RASA • La participation aux concertation Arcades, organisée par Eurotox 	<p>travers différents groupes de travail.</p> <p>Ces collaborations favorisent un partage continu d'informations, une identification croisée des besoins et un renforcement des complémentarités intersectorielles.</p> <p>1.2. Ressources financières existantes</p> <p>Le RéLiA zone 5 / Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif bénéficie d'une subvention annuelle de 1700 € octroyée par la Ville de Liège (projet « actions de réduction des risques dans le cadre du Conseil communal consultatif de la nuit »). Bien que limitée, cette ressource constitue un soutien utile pour maintenir une présence minimale en milieu festif.</p> <p>En zone 4 une demande de subvention a été réalisée pour Safe Use.</p> <p>1.3. Ressources internes et dynamiques collectives</p>		<p>professionnels et des bénéficiaires,</p> <ul style="list-style-type: none"> • à la nécessité d'ajuster la veille aux nouvelles dynamiques locales, institutionnelles ou sectorielles. <p>2. Lors des ateliers organisés par le RéLiA</p> <p>À chaque atelier planifié par le RéLiA, tant en zone 4 qu'en zone 5, une partie du travail est systématiquement consacrée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mise à jour des besoins identifiés, • l'expression par les participants des difficultés rencontrées, • la collecte de nouvelles problématiques émergentes. <p>Ces ateliers constituent des moments clés, car ils permettent une analyse collective des enjeux et assurent une vision partagée de l'évolution du terrain.</p>	<p>collaborations externes (ex. CLPS, plateformes locales, réseaux spécialisés).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de rencontres effectuées à la demande des services, institutions ou partenaires. • Nombre de réunions de concertation locale auxquelles les coordinateurs ont participé. • Nombre de demandes enregistrées via l'outil en ligne (professionnels et usagers confondus). • Nombre de sollicitations traitées (orientations, appuis administratifs, réponses techniques, soutien à la rédaction de dossiers, etc.). • Nombre de besoins récurrents ou émergents identifiés au cours de l'année. <p>Ces données permettent de mesurer l'intensité globale du travail, la portée du réseau et la capacité de réponse du RéLiA.</p>
--	--	--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> • Commission maltraitance (dont la participation de la coordinatrice zone 4 s'est terminée suite à un changement de thématique pour 2026). • Commission Logement <p>Cette présence régulière facilite l'identification des besoins, des difficultés de prise en charge et des attentes des professionnels.</p> <p>1.3. Veille via les canaux de communication</p> <p>Le RéLiA reste attentif aux besoins exprimés notamment via :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les pages internet des services ; • les échanges téléphoniques ; • le bouche-à-oreille professionnel ; • les questions déposées directement par les professionnels sur le site internet du réseau. <p>2. Constat de base exprimé par les professionnels : la nécessité de préserver l'existant</p> <p>De nombreux professionnels soulignent que la priorité absolue réside dans la préservation et la pérennisation de l'offre existante, dans un contexte où celle-ci est déjà fragile. Il apparaît inadéquat d'investir dans de nouvelles structures si les dispositifs actuels venaient à se réduire.</p> <p>Les professionnels rappellent également que l'offre doit fonctionner comme un continuum cohérent :</p>	<p>Les coordinateurs disposent de liens professionnels solides avec les membres du RéLiA, ce qui facilite la prise d'information et la remontée rapide des besoins.</p> <p>Le RéLiA possède un outil informatique permettant la réception en ligne des demandes des professionnels et des usagers.</p> <p>En zone 4, un groupe de travail territorial Huy-Waremme et la collaboration étroite avec le CLPS H-W permet d'identifier collectivement les besoins locaux.</p> <p>Le RéLiA organise également des ateliers interzones qui offrent un espace d'expression et de réflexion sur les besoins en assuétudes.</p> <p>1.4. Participation à des réseaux de concertation locale (zone 4)</p> <p>La coordinatrice participe activement à plusieurs espaces de concertation lui permettant de capter les besoins sur le terrain, notamment :</p>		<p>3. Lors des rencontres organisées à la demande</p> <p>Certaines remontées d'information se font à la demande des services, institutions, associations ou professionnels.</p> <p>Dans ce cas, les coordinateurs organisent des rencontres ciblées permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de comprendre les besoins spécifiques du service demandeur, • d'identifier les problématiques propres à une zone géographique, • d'orienter ou d'accompagner les partenaires selon les moyens disponibles. <p>Ces rencontres ponctuelles contribuent à maintenir une veille réactive et adaptable.</p> <p>4. Lors des réunions de concertation locale</p> <p>La participation du RéLiA aux différents réseaux de concertation locale (comités d'accompagnement,</p>	<p>2. Évaluation qualitative</p> <p>Au-delà des chiffres, une analyse qualitative permet de comprendre la pertinence, la cohérence et la profondeur des besoins récoltés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse systématique des besoins exprimés lors de chaque atelier, groupe de travail et rencontre. • Appréciation de la qualité des échanges et de la pertinence des informations issues du terrain. • Identification des problématiques émergentes et du niveau d'urgence ou d'impact sur le territoire. • Évaluation du degré de satisfaction des professionnels quant à la disponibilité, la réactivité et l'appui proposé par le RéLiA. • Appréciation de la cohérence des orientations proposées aux professionnels et usagers.
--	---	---	--	--	--

<p>prévention → réduction des risques → soins spécialisés.</p> <p>Les premiers retours évaluatifs de la journée du 7/11 et le recensement de février 2026 vont dans le même sens.</p> <p>3 Besoins prioritaires identifiés par les professionnels</p> <p>3.1 Besoins en matière de logement et de continuité résidentielle</p> <p>Le besoin le plus fréquent concerne l'accès à des solutions de logement adaptées aux usagers consommateurs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> des structures résidentielles spécifiques ; des solutions intermédiaires entre l'hôpital et le retour à domicile, particulièrement pour les personnes sans-abri ; des lieux de vie communautaires avec encadrement ; un renforcement significatif du Housing First. <p>3.2. Renforcement de l'accueil à bas seuil, de la crise et de l'urgence</p> <p>Les professionnels expriment un besoin accru de :</p> <ul style="list-style-type: none"> lieux d'accueil à bas seuil supplémentaires ; 	<ul style="list-style-type: none"> Chambre santé, Commission logement, Comité d'accompagnement PCS Hannut, Commission maltraitance de Huy, <p>Ces participations constituent un levier important de veille sociale, sanitaire et territoriale.</p> <p>Outils et moyens encore à acquérir</p> <p>Malgré cette base solide, certains moyens restent indispensables pour permettre au RéLiA de remplir pleinement ses missions, en particulier en vue de produire une synthèse consolidée des besoins pour 2026-2027.</p> <p>2.1. Temps de travail supplémentaire pour les coordinateurs</p> <p>Les coordinateurs doivent bénéficier d'un volume horaire suffisant pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> organiser des rencontres, ateliers, évènements et 		<p>commissions thématiques, plateformes territoriales, etc.) permet une récolte régulière, structurée autour des réunions planifiées par ces réseaux. Lors de ces concertations, les coordinateurs recueillent :</p> <ul style="list-style-type: none"> les signalements des partenaires, les besoins observés sur le terrain, les tendances émergentes ou les ruptures identifiées dans les parcours d'aide et de soins. <p>Ces rencontres représentent un levier essentiel pour capter la réalité des territoires de manière fine et actualisée.</p> <p>5. De manière indéterminée via les demandes en ligne</p> <p>L'outil informatique du RéLiA permettant l'accueil des demandes en ligne génère des données à un rythme non prévisible. Les besoins exprimés via ce dispositif peuvent apparaître :</p>	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des obstacles rencontrés (manque de moyens, difficultés administratives, absence de services adéquats, etc.). Identification des besoins transversaux nécessitant une mobilisation intersectorielle ou une intervention structurelle. <p>3. Synthèse annuelle et prises de décision</p> <p>Sur base de ces éléments :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'Organe d'administration examine la synthèse annuelle produite à partir des données qualitatives et quantitatives. Il évalue la pertinence des constats, les évolutions observées et les priorités qui se dégagent. Il décide des suites à donner, notamment des actions à renforcer, des collaborations à
--	---	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> dispositifs de crise et d'urgence spécifiquement adaptés aux publics consommateurs. <p>Ces constats sont renforcés par les besoins identifiés lors de la journée du 7/11 et le recensement de février 2026.</p> <p>3.3. Besoins d'articulation entre services généralistes et spécialisés (Zone 4)</p> <p>La nécessité d'une meilleure articulation entre services généralistes et spécialisés est largement exprimée.</p> <p>En 2025, de nombreux médecins généralistes et professionnels de première ligne ont sollicité le RéLiA, notamment en raison de la pénurie de médecins généralistes, particulièrement marquée dans les villages de la Zone 4.</p> <p>Des interpellations ont été adressées à la coordinatrice par plusieurs CPAS et professionnels, soulignant un manque réel de médecins disponibles pour assurer la continuité des soins.</p> <p>3.4. Besoins spécifiques des médecins généralistes et pharmaciens</p> <p>En 2025, les retours ont été peu nombreux, mais les besoins semblent identiques aux années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> besoin de formations ; besoin d'intervisions ; 	<p>journées d'analyse des besoins ;</p> <ul style="list-style-type: none"> répondre aux demandes croissantes des professionnels et des bénéficiaires ; assurer une présence régulière dans les réseaux partenaires ; produire un document structuré d'analyse qualitative et quantitative des demandes et besoins. <p>Cette charge ne peut être absorbée sans un renforcement du temps de travail dédié à ces missions.</p> <p>2.2. Moyens financiers additionnels</p> <p>Pour garantir une démarche complète, il reste nécessaire d'acquérir des moyens permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'organisation de journées thématiques d'identification des besoins, la poursuite de l'amélioration du site internet, 		<ul style="list-style-type: none"> en dehors des temps de réunion, à n'importe quel moment de l'année, au rythme des sollicitations des usagers et des professionnels. <p>Ce volet numérique apporte une dimension souple et continue à la prise d'information.</p>	<p>développer, et des besoins à faire remonter au niveau institutionnel.</p> <p>Cette démarche garantit une amélioration continue du dispositif et une adaptation régulière aux réalités du terrain.</p>
--	---	--	---	---

<ul style="list-style-type: none"> • besoin d'informations pratiques sur les trajectoires de soins ; • difficultés persistantes concernant les prescriptions et délivrances des substitutions ; • problèmes liés à la multiplication des ordonnances, parfois incohérentes ou détournées — un point déjà identifié en 2024. <p>3.5. Besoins des professionnels (tous secteurs confondus)</p> <p>La Zone 4 a été particulièrement active en 2025 : la coordinatrice a rencontré 10 CPAS, poursuivra en 2026 et établira un état des lieux complet à la fin du premier semestre 2026.</p> <p>Les premières tendances montrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un manque important de connaissances en assuétudes ; • la difficulté d'aborder la question avec les usagers ; • un besoin d'un répertoire d'orientation clair, partiellement résolu grâce au site internet du RéLiA (janvier 2026) ; • un besoin d'interventions régulières. <p>Dès 2026, l'offre de formation sera renforcée : une association du territoire lance un catalogue complet de formations en assuétudes, effectif en Zone 4 à partir de 2026 — répondant à un manque identifié depuis longtemps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • la création de supports (rapports, visuels, documents de synthèse), • le financement éventuel d'intervenants, facilitateurs ou experts externes lors des ateliers. <p>2.3. Outils méthodologiques à développer</p> <p>Même si certains outils existent, le RéLiA devra encore :</p> <ul style="list-style-type: none"> • structurer une méthodologie commune de récolte et d'analyse des besoins (critères, catégories, fréquence, validation) ; • formaliser un référentiel partagé pour catégoriser les services repérés et les besoins exprimés ; • améliorer l'outil informatique 			
---	--	--	--	--

<p>3.6. Difficultés administratives, conditions de travail et contexte institutionnel</p> <p>Les services font remonter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des difficultés dans la gestion des demandes de subvention ; • des fermetures ou restructurations d'équipes ; • des préavis de personnel ; • un mal-être au travail généralisé, amplifié par les annonces budgétaires ; • un manque de visibilité sur les agréments et subventions. <p>Ces difficultés touchent également les dynamiques du RéLiA et affectent la disponibilité des professionnels.</p> <p>4. Participation du RéLiA à des dynamiques structurantes</p> <p>En 2025, la nouvelle équipe mobile Altea (drogues illicites et psychiatrie) a été présentée dans chaque zone à l'invitation du RéLiA.</p> <p>Le réseau a contribué en 2025 au travail lié à l'appel à projet « psychiatrie d'urgence – travail de proximité 24h/24 » ainsi qu'à la construction des plateformes santé et consortiums régionaux.</p> <p>La coordinatrice Zone 4 a intégré de nouveaux groupes en 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • GT Inter maternité & Assuétudes ; 				
--	--	--	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> • GT Nouveaux produits du tabac. <p>La participation au CGT Comptoir a cessé suite à l'arrêt de ce groupe.</p> <p>5. Actions prévues en 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les ateliers du RéLiA comme espace d'expression des besoins professionnels. • Maintenir la participation aux réseaux de concertation locaux. • Continuer de soutenir les professionnels (orientation, difficultés, appui administratif). • Répondre aux besoins prioritaires déjà identifiés. • Assurer une veille active via les canaux de communication. <p>En Zone 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - poursuivre la préparation de la journée intersectorielle Sécurité / Santé mentale / Assuétudes ; - approfondir l'atelier spécifique sur les consommations des jeunes ; - produire un rapport de synthèse des besoins des professionnels CPAS en 2026. - en 2026, l'intégration progressive à la plateforme santé de plusieurs sous-communes ; 				
--	---	--	--	--	--

Au niveau des bénéficiaires					
	Initiatives concrètes	Outils/moyens	Public cible	Échéances	Evaluation
	<p>Le RéLiA met en œuvre différents dispositifs permettant de recueillir de manière continue les besoins des usagers et des proches en matière d'aide et de soins en assuétudes. Cette récolte s'appuie à la fois sur des outils formels, des collaborations étroites, une présence régulière sur le terrain et des demandes directes formulées par la population.</p> <p>1. Outils et dispositifs mobilisés pour la récolte des besoins</p> <p>1.1. Veille via les canaux de communication</p> <p>Le RéLiA continue de récolter les demandes d'aide et les besoins exprimés par les bénéficiaires à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les sollicitations envoyées via le site internet du réseau ; • les demandes formulées par e-mail ou par téléphone aux coordinateurs ; • les informations relayées dans la presse ou via les réseaux de communication institutionnels. <p>Ces canaux constituent souvent le premier point d'entrée pour les bénéficiaires cherchant une orientation, un soutien ou un relais adéquat.</p> <p>1.2. Présence des coordinateurs aux événements ouverts aux usagers</p>	<p><u>A disposition</u> :</p> <p>Les moyens actuellement disponibles pour assurer la continuité du travail autour de l'identification des besoins, du développement des collaborations intersectorielles et de l'organisation d'initiatives à destination des usagers peuvent être regroupés comme suit :</p> <p>Réseaux professionnels et collaborations existantes</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zones 4 et 5 disposent d'une collaboration étroite et déjà bien installée avec les réseaux partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - REALiSM - Fusion Liège - PFLCSM (nouvelle appellation) notamment via les agents de liaison locaux et les groupes de travail communs. <p>Les coordinateurs participent activement :</p>	<p>Les usagers consommateurs, proches de consommateurs.</p>	<p>☉ En continu : collecte des besoins, orientations, mise à jour du listing, collaborations intersectorielles, suivi des usagers.</p> <p>☉ Chaque année : événements programmés (ciné-débats, journées nomades, rencontres PPL/PLPCSM, journées thématiques).</p> <p>☉ 2026 : consolidation des collaborations, participation accrue aux rencontres, actions culturelles et intersectorielles.</p> <p>☉ 2026-2027 : mise en place d'une soirée Théâtre-Action et approfondissement des collaborations (dont Similes).</p>	<p>L'évaluation du travail mené auprès des bénéficiaires repose sur une analyse qualitative et quantitative, réalisée de manière continue par les coordinateurs et validée par l'Organe d'Administration (OA), en collaboration étroite avec le CLPS Huy-Waremme, REALiSM, Fusion Liège et la PFLCSM.</p> <p>1. Évaluation qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des demandes d'aide reçues via le site, les mails, le téléphone et les rencontres directes (événements, journées nomades, ciné-débats, etc.). • Observation d'une stabilité des besoins (psychologue, psychiatre, médecin généraliste/addictologie, orientation vers services spécialisés, logement). • Mise en évidence d'une pénurie accrue de médecins traitants – particulièrement en zone 4 – rendant les

<p>La présence du RéLiA lors d'événements accessibles aux usagers et à leurs proches constitue un levier important pour recueillir leurs besoins de manière directe.</p> <p>En 2025, ces présences ont notamment concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Journée Nomade à Huy (édition 2025), où de nombreux usagers et proches ont exprimé leurs difficultés d'accès à l'aide ; • le ciné-rencontre du 13/10 à Hannut consacré aux questions liées à la consommation d'alcool ; • le ciné-débat organisé en avril au cinéma « La sauvenière » en zone 5, qui a rassemblé un large public . <p>Ces initiatives sont parfois menées en collaboration avec d'autres réseaux, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Realism ; • la PFLCSM. <p>Les coordinateurs y rencontrent un public varié, composé d'usagers consommateurs, de proches, mais aussi de professionnels de première ligne, ce qui renforce la qualité de la récolte des besoins.</p> <p>1.3. Collaboration renforcée en zone 4 avec le CLPS Huy-Waremme</p> <p>En zone 4, la collaboration avec le CLPS Huy-Waremme est particulièrement structurante. Elle se caractérise par :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - au Comité de réseau Fusion Liège, - aux groupes de travail de la Plateforme Liegeoise de concertation en santé mentale, <p>ce qui permet : d'identifier de manière continue les besoins des bénéficiaires en santé mentale et assuétudes, d'échanger avec les autres acteurs du territoire et d'intégrer progressivement la thématique de la pair-aidance.</p> <p>Accès à des ressources professionnelles et listings spécialisés</p> <p>Le RéLiA zone 4 dispose d'un listing précis et mis à jour (internement) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - psychologues indépendants, - médecins généralistes, - médecins psychiatres, - spécialistes en addictologie. 			<p>orientations complexes et parfois impossibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constat d'un manque grave d'accès au logement, avec effets directs sur la santé, la précarité et la continuité des soins. • Analyse de la pertinence des partenariats (CLPS HW, REALiSM, Fusion Liège, PFLCSM, Similes) et de leur impact sur la compréhension des besoins. • Retour systématisé en OA pour valider les constats et les priorités d'action. <p>2. Évaluation quantitative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de demandes adressées au RéLiA via les canaux de communication. • Nombre d'orientations vers psychologues, médecins généralistes, psychiatres et services spécialisés. • Nombre de bénéficiaires rencontrés lors des événements ouverts au
--	--	--	--	---

<ul style="list-style-type: none"> • une présence étroite et continue du RéLiA zone 4 au sein de projets portés par le CLPS ; • l'intégration du RéLiA dans plusieurs groupes de travail et dynamiques intersectorielles pilotés par le CLPS ; • un partage d'informations et d'analyses permettant de mieux comprendre les besoins des habitants, tant professionnels que bénéficiaires. <p>Cette collaboration constitue l'un des piliers du travail de récolte des besoins sur le territoire Huy-Waremme.</p> <p>2. Principaux besoins exprimés par les bénéficiaires</p> <p>En 2025, les besoins exprimés par les usagers et leurs proches restent globalement les mêmes que les années précédentes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la recherche d'un psychologue • la recherche d'un psychiatre • la recherche d'un médecin généraliste acceptant les usagers consommateurs • l'orientation vers un service spécialisé en assuétudes • la recherche d'un logement <p>À ceux-ci s'ajoute désormais une pénurie croissante de médecins traitants, particulièrement aiguë en zone 4.</p> <p>Les bénéficiaires témoignent :</p>	<p>Ce répertoire constitue un outil interne essentiel pour les orientations, même si son utilisation reste complexe à cause de la rotation élevée des disponibilités, du refus par certains médecins de nouveaux patients ou d'usagers avec problématiques d'assuétudes, des contraintes liées au RGPD qui empêchent la diffusion large du listing.</p> <p>Liens avec les associations de familles et usagers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le RéLiA entretient depuis plusieurs années un excellent contact avec l'association Similes, régulièrement sollicitée pour des événements, rencontres ou actions publiques (ciné-débats, participation à des journées thématiques...). <p>Outils techniques existants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le RéLiA dispose déjà d'un outil informatique 			<p>public (NOMAD, ciné-débat Grignoux, ciné-rencontre Hannut, événements intersectoriels).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participants bénéficiaires liés aux actions du CLPS HW (dont l'enquête populationnelle). • Nombre de réorientations ou impossibilités d'orientation en raison de l'indisponibilité des professionnels. <p>3. Synthèse</p> <p>L'évaluation montre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des besoins constants, mais en augmentation, particulièrement en zone 4 ; • une difficulté croissante d'accès aux soins médicaux et au logement ; • une plus grande visibilité des besoins grâce aux événements et partenariats ; • une capacité du RéLiA à orienter, mais limitée
--	--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • d'un accès extrêmement difficile à un nouveau médecin ; • d'une impossibilité de poursuivre un traitement ou un suivi régulier ; • d'un épuisement face aux refus répétés, notamment chez les personnes consommant des produits ; • d'un risque accru de rupture de soins, avec des répercussions directes sur leur santé physique et mentale. <p>Concernant l'accès au logement, les bénéficiaires expriment une situation devenue critique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • raréfaction des biens disponibles ; • refus systématique pour les personnes ayant un parcours d'assuétudes ; • absence de solutions d'urgence adaptées ; • exposition accrue à la pauvreté, à la rue et à des conditions de vie dégradées ; • conséquences sanitaires importantes (rupture de traitement, aggravation des consommations, troubles psychiatriques exacerbés...). <p>Ces constats s'inscrivent dans une problématique structurelle pour laquelle les usagers se trouvent souvent sans recours.</p> <p>3. Initiatives réalisées en 2025 – Zone 4</p> <p>3.1. Orientation vers un suivi psychologique ou psychiatrique</p>	<p>permettant de recueillir les demandes des usagers en ligne, utilisé notamment pour les prises de contact, les demandes d'information, les orientations.</p> <p>Soutien du CLPS HW (zone 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CLPS Huy-Waremme, partenaire historique, apporte une expertise solide en analyse des besoins et peut soutenir les démarches de recensement, la structuration des constats et l'analyse qualitative. • Le RéLiA zone 4 est d'ailleurs intégré dans plusieurs projets et groupes de travail menés par le CLPS HW, renforçant la cohérence territoriale. <p>4.2. Moyens à acquérir</p> <p>Pour répondre aux défis grandissants identifiés en 2025,</p>			<p>par la saturation du terrain.</p> <p>L'OA utilise ces constats pour ajuster les priorités, renforcer les collaborations et identifier les moyens nécessaires à la poursuite du travail.</p>
---	--	--	--	--

<p>En continuité avec les années précédentes, la coordinatrice zone 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a poursuivi l'orientation des usagers vers des psychologues de première ligne, des psychologues indépendants, ou des dispositifs psychologiques partenaires ; • a maintenu une liste interne de médecins psychiatres, médecins généralistes et médecins spécialisés en assuétudes, mise à jour régulièrement mais non diffusée publiquement (RGPD) ; • a continué de participer activement aux rencontres PPL organisées par Fusion Liège et Realism, avec plusieurs participations en 2025, afin de disposer d'informations actualisées sur les possibilités d'orientation psychologique. <p>La tâche demeure cependant complexe :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les médecins n'acceptent pas tous de nouveaux patients ; • certains refusent de suivre des personnes présentant des assuétudes ; • les changements constants limitent la stabilité des orientations possibles. <p>3.2. Collaboration avec les associations de proches – Renforcement en 2025</p> <p>La collaboration avec Similes a été renforcée en 2025.</p> <p>Similes a été invité comme partenaire aux ciné-débats organisés au cinéma « La Sauvenière » et à</p>	<p>les moyens à acquérir deviennent essentiels pour consolider les actions en cours, soutenir les nouvelles initiatives et répondre aux besoins prioritaires du terrain.</p> <p>Renforcement des ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les coordinateurs ont besoin de plus de temps de travail effectif pour organiser des rencontres, animer des groupes de besoins, maintenir les collaborations intersectorielles, organiser des événements destinés aux usagers (ciné-débats, journées nomades, soirées thématiques...), actualiser les outils qualitatifs et quantitatifs. <p>Sans ce temps supplémentaire, la capacité d'action reste limitée, en particulier en zone 4 où les sollicitations terrain sont nombreuses.</p>			
---	---	--	--	--

<p>Hannut en 2025 ; associé à la journée rencontre intersectorielle santé mentale – assuétudes du 7/11 à Huy, où de nombreux proches ont pu exprimer leurs besoins.</p> <p>Cette collaboration contribue à une meilleure compréhension des besoins spécifiques des familles et proches d'usagers.</p> <p>4. Perspectives 2026–2027</p> <p>Les perspectives s'inscrivent dans une volonté de continuité et de renforcement des actions.</p> <p>4.1. Poursuite et consolidation des collaborations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Continuer la collaboration active avec la PFLCSM, Realism, Fusion Liège, CLPS et les réseaux assuétudes. • Maintenir l'ouverture des événements au public et renforcer les espaces destinés aux usagers et proches. <p>4.2. Intégration renforcée de Similes</p> <p>Pour 2026–2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • envisager l'intégration de Similes au sein de l'organe d'administration, afin de renforcer la représentation des proches ; • poursuivre les invitations de Similes aux événements organisés par le RéLiA. 	<p>Ressources financières</p> <p>Des moyens financiers supplémentaires seraient nécessaires pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des journées d'identification des besoins, notamment lors des journées nomades ou dans des lieux de fréquentation importante d'usagers. • Soutenir l'organisation d'événements accessibles à tous, comme : ciné-débats, journées thématiques, ateliers participatifs, soirées Théâtre-action (projet envisagé pour 2026-2027 en zone 4, autour de la consommation des jeunes). • Assurer une communication adéquate autour de ces événements (affiches, flyers, supports digitaux...). 			
--	---	--	--	--

<p>4.3. Développement d'événements à destination des bénéficiaires</p> <p>En zone 4, pour 2026 ou début 2027 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • souhait de mettre en place une soirée "théâtre-action", inspirée d'une pièce présentée à Verviers portant sur les consommations chez les jeunes ; • mobilisation des jeunes, proches, écoles, familles et professionnels ; • objectif : favoriser l'expression des besoins et susciter un débat local. <p>Le RéLiA souhaite également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participer ou coorganiser d'autres événements de type débats, conférences ou colloques destinés à la population générale et aux usagers. 	<p>Développement et amélioration des outils numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le site internet du RéLiA afin d'en faire un véritable outil de recensement : formulaires adaptés, meilleure visibilité pour les usagers. • Envisager la création ou l'acquisition d'un outil spécifique de collecte et d'analyse des besoins, permettant un enregistrement plus systématique, une meilleure classification, un suivi statistique plus robuste, une extraction facilitée pour le COPIL. <p>Moyens logistiques</p> <p>Accès plus régulier à des salles adaptées pour l'accueil d'ateliers et de rencontres avec les usagers, du matériel audiovisuel pour les ciné-débats et projections, des outils de facilitation (paperboards,</p>			
--	---	--	--	--

		supports interactifs, matériel de participation citoyenne...).			
--	--	--	--	--	--

2. La concertation institutionnelle relative à la répartition des tâches et à leur complémentarité afin de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans la zone de soins concernée, en ce compris la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude

2.1	Organiser la concertation institutionnelle en matière d'assuétudes				
2.1.1	Organiser le Comité de pilotage				
	Initiative concrète	Outils-moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	<p>Le Comité de pilotage est composé de représentants issus de structures d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, provenant tant du secteur public que du secteur privé. Il veille au bon fonctionnement du RéLiA et valide les orientations stratégiques du réseau (cf. point 1.4 – Identification des membres du réseau).</p> <p>Dans le cadre de l'année 2025, quatre réunions du Comité de pilotage ont été organisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux en zone 4, • Deux en zone 5. <p>Ces réunions ont contribué à assurer le suivi opérationnel du réseau et à préparer la mise en œuvre du Plan d'action 2026.</p>	<p>À disposition :</p> <p>Lieux physiques : Le RéLiA dispose de deux salles d'accueil situées au sein des sièges d'exploitation du réseau, adaptées à l'organisation de réunions du Comité de pilotage.</p> <p>Ressources humaines et collaboration :</p> <p>Bon contact et collaboration avec les membres du RéLiA et du Comité de pilotage, facilitant la préparation des réunions, la circulation de l'information et le suivi des décisions.</p>	<p>Les membres du Comité de pilotage</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA</p> <p>La coordinatrice de la PFLCSM invitée</p> <p>Les partenaires invités</p>	<p>4x/an</p>	<p>L'évaluation des réunions du Comité de pilotage repose sur une analyse qualitative et quantitative, réalisée de manière continue par les coordinateurs et validée par le Comité de pilotage en collaboration étroite avec les membres du RéLiA et des structures partenaires.</p> <p>1. Évaluation qualitative</p> <p>Analyse de la régularité et de la ponctualité des réunions dans les</p>

	<p><u>Pour 2026</u> : Poursuite de la mise en place des Comités de pilotage et recherche d'intégration de planning familial en tant que membre effectif</p>	<p>Supports existants : Matériel de présentation (projecteurs, tableaux blancs, écrans), matériel de visioconférence pour permettre la participation à distance. Accès aux dossiers stratégiques et aux comptes-rendus des réunions précédentes, facilitant la continuité et la traçabilité des décisions.</p> <p><u>À acquérir / à renforcer</u> :</p> <p>Outils numériques collaboratifs :</p> <p>Plateforme de gestion et de suivi des actions du RéLiA (type Trello, Notion ou équivalent interne) pour centraliser les documents, les ordres du jour et les décisions.</p> <p>Système de visioconférence performant et sécurisé pour faciliter la participation des membres à distance.</p> <p>Outils de planification et de communication :</p> <p>Agenda partagé pour la programmation des réunions du</p>			<p>différentes zones (zone 4 et zone 5).</p> <p>Observation de l'implication des membres et de la représentativité des structures présentes, incluant la diversité des acteurs et des expertises.</p> <p>Analyse de la pertinence des thématiques abordées lors des réunions par rapport aux priorités stratégiques du Plan d'action 2026.</p> <p>Retour systématisé en Comité de pilotage pour valider les constats et ajuster les priorités d'action, y compris la nécessité de renforcer certains outils ou partenariats.</p> <p>Évaluation de la qualité des échanges et de la clarté des décisions prises, avec une attention particulière à leur applicabilité et à leur impact opérationnel sur le réseau.</p>
--	---	--	--	--	---

		<p>Comité de pilotage et rappel automatique aux participants.</p> <p>Base de contacts actualisée avec les informations de tous les membres du réseau et du Comité de pilotage.</p> <p>Supports d'animation :</p> <p>Guides ou modèles pour l'animation des réunions (ex. : déroulé type, prise de décision collective, outils de vote ou sondage).</p> <p>Formation ou renforcement des compétences :</p> <p>Formation à la facilitation de réunions collaboratives pour les animateurs.</p> <p>Sensibilisation à l'utilisation des outils numériques de suivi des projets pour les membres.</p>			<p>2. Évaluation quantitative</p> <p>Nombre total de réunions organisées : objectif 4 par an (2 en zone 4, 2 en zone 5).</p> <p>Taux de participation des membres : cible $\geq 80\%$.</p> <p>Suivi du nombre de décisions validées et mises en œuvre : objectif 100% des décisions prises.</p> <p>Mesure de la couverture des thématiques stratégiques et de la progression des actions planifiées.</p> <p>Collecte et analyse des retours des participants via questionnaires ou entretiens post-réunion, pour mesurer la satisfaction et l'efficacité perçue des réunions.</p>
2.1.2	Organiser des visites de services				
	Initiatives concrètes	Outils/moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	Actions réalisées en 2025	Moyens à disposition	Le RéLiA	En continu, en fonction du temps imparti des coordinateurs.	Le Comité de pilotage du RéLiA analysera et évaluera les constats

<p>Pour répondre à sa mission, la coordinatrice de la zone 4 du RéLiA a poursuivi plusieurs initiatives :</p> <p>Ateliers d'intervision clinique et assuétudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation des ateliers au sein des différents services membres du RéLiA, permettant aux participants de découvrir les lieux et les pratiques des autres services. - À chaque atelier, une situation clinique est présentée par un participant ou un service, favorisant la réflexion collective sur la prise en charge et le partage de pratiques. - Présentation d'un service extérieur ou membre du RéLiA offrant une aide ou un soin en matière d'assuétudes ou une complémentarité dans la prise en charge. - Lors d'un atelier, le Service Infodrogue a été invité, permettant de réfléchir sur le fonctionnement interne du ROI et sur la prise en charge des usagers consommateurs dans nos pratiques. <p>Rencontres avec des partenaires confrontés à la prise en charge des problématiques d'assuétudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du RéLiA et identification de synergies possibles. - Les services rencontrés en 2025 étaient : l'équipe mobile Altea et le GAPpp de Flémalle. <p>Représentation du RéLiA lors des événements suivants : Ciné-rencontre « Drunck » à Hannut, journée rencontre santé mentale et assuétudes mais aussi lors des rencontres « Commission Maltraitance arrondissement</p>	<p>Les ateliers d'intervision clinique et assuétudes organisés dans les services membres du RéLiA zone 4, permettant l'accueil des rencontres et le partage de pratiques professionnelles.</p> <p>La participation active des services membres du réseau RéLiA, qui présentent des situations cliniques et contribuent à la réflexion collective.</p> <p>Les partenariats existants avec différents services du territoire (ex : services d'assuétudes, santé mentale, partenaires sociaux et médicaux).</p> <p>La collaboration avec les instances du réseau : CP, PFLCSM et partenaires du RéLiA, facilitant la coordination et la validation des priorités d'action.</p> <p>Les événements et plateformes de concertation existants (journées thématiques, commissions, plateformes santé), permettant la</p>	<p>Les membres du réseau RéLiA</p> <p>Tous services pouvant offrir une complémentarité dans les difficultés rencontrées en matière d'assuétudes.</p>	<p>Au minimum 2 visites par an</p>	<p>réalisés au regard des actions menées et des priorités du réseau. L'évaluation portera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> -le nombre d'ateliers d'intervision clinique organisés au sein des services membres du RéLiA et le nombre de participants ; -le nombre de rencontres entre les membres du RéLiA favorisant le partage de pratiques et la concertation ; -le nombre de rencontres, visites de services et/ou immersions réalisées par les coordinateurs du RéLiA auprès des partenaires du territoire ; -le nombre de nouvelles collaborations ou synergies développées avec les services rencontrés ; -le nombre de représentations du RéLiA au sein d'événements,
--	---	--	---	--

<p>Huy » et des « Plateforme Santé ». En 2025, La coordinatrice zone 4 a poursuivi ses visites de services tels que mentionné dans le RASH 2025.</p> <p>Actions prévues pour 2026</p> <p>Organisation des ateliers d'intervision clinique et assuétudes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la rotation au sein des services membres du RéLiA zone 4. - Chaque atelier comprendra la présentation d'une situation clinique, permettant de nourrir la réflexion collective et le partage de pratiques. <p>Visites de services et nouveaux partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de visites permettant aux acteurs de mieux se connaître et de renforcer l'articulation des prises en charge. - Rencontres et immersions avec des services développant ou modifiant une offre en assuétudes. - Nouveaux partenaires à rencontrer en 2026 : à définir selon les priorités du réseau. <p>Services ciblés pour visites et synergies en 2026</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maison médicale de Huy - Unité HIC zone 5 - Start Mass - Nouvelle équipe mobile psychiatrie d'urgence 24h/24h et gestion de crise (médecins, services d'urgence, police) 	<p>représentation du RéLiA et le développement du réseau.</p> <p>Les services et structures partenaires du territoire, qui peuvent accueillir des visites et immersions (ex : maisons médicales, équipes mobiles, unités hospitalières).</p> <p>Le cadastre existant des services et ressources du territoire en matière d'assuétudes et de santé mentale.</p> <p><u>Moyens à acquérir</u></p> <p>Temps de travail dédié à l'organisation des ateliers, rencontres partenariales, visites et immersions.</p> <p>Disponibilité des partenaires et nouveaux services pour organiser des rencontres et développer des synergies.</p> <p>Identification et mobilisation de nouveaux partenaires impliqués dans la prise en charge des assuétudes et de la santé mentale.</p> <p>Possibilités d'accueil pour les immersions et visites de</p>			<p>plateformes ou réunions avec les partenaires.</p> <p>Ces éléments permettront d'apprécier le renforcement du travail en réseau, la connaissance mutuelle des services et le développement des collaborations autour de la prise en charge des problématiques d'assuétudes.</p>
---	--	--	--	---

	<p>Immersion prévues</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lieux et services à visiter : à compléter <p>Suivi et coordination</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la collaboration avec le Comité de pilotage, la PFLCSM et les partenaires du RéLiA. - Analyse continue des besoins et validation des priorités d'action en réunion de Comité de pilotage. 	<p>services afin de mieux comprendre les pratiques et renforcer les collaborations.</p>			
2.1.3	Organiser des groupes de travail thématiques				
	Initiatives concrètes	Outils/moyens	Public Cible	Echéances	Evaluation
	<p>En 2025, les objectifs fixés dans le plan d'action ont été partiellement atteints, notamment en ce qui concerne la mise en place et le suivi des groupes de travail thématiques. Parmi les actions prévues, le RéLiA avait identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poursuite des groupes de travail existants, avec la mise en place du nouveau réseau « Safe Use » en zone 4 et l'organisation d'un groupe de travail de réduction des risques « GT Safe Use ». • L'attention portée au développement de groupes thématiques en lien avec la consommation de cannabis, de vapote et des assuétudes sans produit chez les jeunes. • La participation, selon le temps disponible, à des groupes de travail sur les traitements de substitution. 	<p>À disposition :</p> <p>Les coordinateurs collaborent étroitement et entretiennent de bons contacts avec les réseaux de santé mentale et partenaires assuétudes, favorisant le développement de synergies et l'échange autour des thématiques émergentes du territoire.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA maintiennent un lien étroit avec les membres du réseau, restant attentifs aux besoins et préoccupations exprimés, ce qui facilite l'organisation de</p>	<p>Les membres du réseau RéLiA</p> <p>Les services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes</p> <p>Les médecins généralistes de la zone</p>	<p>⊗ En réflexion continue, les échéances exactes seront ajustées en fonction des besoins identifiés lors des rencontres et analyses de terrain en zone 4.</p> <p>⊗ Les actions seront planifiées de manière déterminée, en tenant compte de l'agenda des ateliers, des ciné-rencontres et des groupes de travail existants.</p> <p>⊗ La mise en place du groupe de travail spécifique sur les jeunes et la consommation, ainsi que le théâtre-action, est prévue fin 2026 ou début 2027,</p>	<p>⊗ Le Comité de pilotage du RéLiA analysera et évaluera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les constats réalisés en 2025 et 2026, notamment la participation aux ateliers, ciné-rencontres et groupes de travail existants. • La mise en place du GT Safe Use, du GT Santé mentale et assuétudes, ainsi que le futur groupe spécifique sur les

<p>Par ailleurs, la question de la consommation d'alcool, et plus particulièrement chez les jeunes, a été largement abordée, en lien avec la place des familles. Plusieurs initiatives ont permis de renforcer cette réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de ciné-rencontres, notamment la projection du film <i>Drunck</i>, avec temps d'échange entre professionnels et public. • Organisation d'un ciné-film/débat au cinéma « La Sauvenière », favorisant les échanges entre acteurs du secteur. <p>Ces actions confirment que, même sans thématique prioritaire officiellement définie pour la zone 4 en 2025, le RéLiA a pu répondre partiellement aux objectifs liés à la consommation d'alcool et à la place de l'entourage.</p> <p>Parallèlement, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a poursuivi l'organisation du groupe de travail « Santé mentale et assuétudes », en collaboration avec la PFLCSM et le REALISM, afin de favoriser les échanges entre professionnels et d'identifier les besoins spécifiques du territoire. Elle est également restée attentive aux initiatives comme le projet NOMAD (REALISM – « Jeunesse, consommation et santé mentale »), relayant les informations auprès des partenaires assuétudes malgré son absence aux réunions et à la journée du projet.</p> <p>Enfin, les groupes de travail thématiques existants, tels que l'atelier JandCo, l'atelier alcoolisme, l'atelier « Risquer moins » et l'atelier Safe Use, ont continué à fonctionner et à structurer la réflexion sur la prévention et la réduction des risques.</p>	<p>rencontres et immersions dans les services.</p> <p>Le RéLiA dispose d'un large réseau de partenaires et d'un éventail de documentation permettant de repérer rapidement les thématiques émergentes et d'anticiper les besoins spécifiques du public jeune.</p> <p>Le RéLiA possède le matériel informatique et logistique nécessaire à l'organisation des ateliers, ciné-rencontres et groupes de travail thématiques, y compris pour des formats innovants comme le théâtre-action.</p> <p><u>À acquérir :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Du temps de travail supplémentaire pour analyser les besoins du territoire, organiser de nouveaux ateliers thématiques et développer de nouvelles actions, notamment autour des jeunes et de la consommation, en lien avec la mise en place 		<p>selon la disponibilité des coordinateurs et des partenaires.</p> <p>⊗ Les initiatives Safe Use et Santé mentale et assuétudes seront suivies et évaluées tout au long de l'année 2026, avec possibilité d'ajuster les activités en fonction des besoins émergents et des ressources disponibles.</p> <p>⊗ Les échéances sont donc progressives et modulables, permettant d'adapter le calendrier aux priorités et à l'évolution des besoins sur le territoire.</p>	<p>jeunes et la consommation avec théâtre-action 2026/2027.</p> <p>⊗ Évaluation continue lors de chaque atelier ou activité organisée, permettant de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation des professionnels et des partenaires aux ateliers et groupes de travail. • La pertinence et l'adéquation des thématiques abordées par rapport aux besoins du territoire. <p>⊗ Indicateurs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'ateliers organisés par le RéLiA en zone 4 et zone 5. • Nombre de participations du RéLiA à des
---	--	--	---	--

<p>Perspectives 2026 – Zone 4</p> <p>Pour 2026, les actions se concentreront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse des besoins recensés lors des différentes rencontres en zone 4, permettant d'identifier les priorités du territoire. • La mise en place d'un groupe de travail spécifique sur les jeunes et la consommation (alcool, cannabis, vapote, assuétudes sans produit), accompagné de la mise en place d'un théâtre-action, prévue fin 2026 ou début 2027, afin de sensibiliser et de renforcer l'impact des interventions sur le public jeune. • La continuité et le renforcement du GT « Santé mentale et assuétudes », afin de maintenir les échanges entre professionnels et de soutenir l'articulation des prises en charge. • Le suivi des initiatives Safe Use, consolidant les réflexions sur la réduction des risques. <p>Ces perspectives permettront de répondre aux besoins identifiés sur le territoire et de renforcer l'impact des actions thématiques auprès des jeunes et des professionnels du réseau.</p>	<p>du théâtre-action 2026/2027.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des ressources supplémentaires ou appuis partenaires, si nécessaire, pour renforcer le suivi des nouveaux groupes de travail et assurer la continuité des projets Safe Use et Santé mentale et assuétudes. 			<p>ateliers ou groupes de travail externes, incluant les ciné-rencontres et les immersions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions spécifiques mises en place en lien avec les jeunes et la consommation (y compris théâtre-action). <p>© Indicateurs qualitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Retour des participants sur la pertinence et l'impact des ateliers. • Identification des besoins émergents pour orienter les priorités thématiques 2026 et 2027. • Évaluation des synergies et collaborations entre partenaires, pour renforcer l'efficacité des
--	--	--	--	--

					actions sur le territoire. ☉ Les résultats de cette évaluation permettront d' ajuster les actions, prioriser les thématiques et planifier les interventions futures , en particulier pour les jeunes, la consommation et les actions innovantes comme le théâtre-action.
2.1.4	Communication/partage d'information				
	Initiatives concrètes	<u>Outils/moyens</u>	Public Cible	Échéances	Evaluation
	<p>Bilan 2025 En 2025, le partage d'informations a été une continuité des pratiques mises en place en 2024. Les informations ont principalement été transmises par le repartage de mails, soit à titre d'information et à l'initiative du RéLiA, soit à la demande des personnes de contact, membres du réseau RéLiA ou du réseau santé mentale et assuétudes.</p> <p>La newsletter « Relia's News » ne sera plus éditée, le temps de travail disponible étant insuffisant pour permettre sa publication régulière. Cependant, l'actualisation du site internet permet désormais de diffuser les informations de manière plus récurrente et autonome, sans passer par la newsletter.</p> <p>Le site internet du RéLiA continue de servir de support central pour la communication. En 2025, de grosses mises à jour et le développement de certains onglets ont été réalisés, permettant une meilleure utilisation par les coordinateurs et une plus grande fluidité pour le public.</p>	<p>À disposition :</p> <p>Le RéLiA dispose d'une adresse mail de contact centralisée, permettant de coordonner l'envoi et le repartage des informations auprès des partenaires et membres du réseau.</p> <p>Le RéLiA est bien intégré dans les différentes plateformes et réseaux de santé mentale et assuétudes, ce qui permet d'avoir accès à de nombreuses informations pertinentes pouvant être diffusées.</p> <p>Le site internet du RéLiA, récemment mis à jour et enrichi,</p>	Professionnels Membre du réseau RéliA Usagers et proches d'usagers	☉ Actualisation du site internet et mise à jour de la brochure du RéLiA : prévues pour fin 2026, en fonction des moyens financiers disponibles et du temps de travail dégagé pour les coordinateurs. ☉ Diffusion d'informations : assurée de manière continue tout au long de l'année 2026, via le site internet et le repartage de mails aux partenaires et membres du réseau. ☉ Les listings de contacts seront également mis à jour régulièrement pour garantir	☉ Le Comité de pilotage du RéLiA analysera et évaluera les difficultés rencontrées dans l'utilisation des outils et moyens de partage d'information (site internet, mails, brochure, listings de contacts). ☉ Il examinera et validera les propositions d'amélioration , notamment concernant la mise à jour du site, l'ergonomie, la fluidité pour le public et l'actualisation de la brochure.

	<p>Les services offrant de l'aide et des soins sont ainsi plus facilement accessibles, y compris pour la prise en charge des situations de crise et d'urgence, quelle que soit la nature de l'assuétude.</p> <p>Ainsi, en 2025, la diffusion d'information s'est déroulée de manière similaire à 2024, mais avec un passage progressif vers le site internet comme outil central, garantissant un accès plus régulier et accessible aux partenaires et au public.</p> <p><u>Perspectives et initiatives 2026</u></p> <p>Pour 2026, les actions se concentreront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les modifications et améliorations du site internet pour faciliter la mise à jour des informations et renforcer la visibilité des services, ateliers et actions thématiques (Safe Use, Santé mentale et assuétudes, groupes jeunes/consommation). • Actualiser régulièrement les contenus, en notant que certains éléments restent provisoires et devront être ajustés selon les besoins et retours des partenaires et usagers. • Maintenir et mettre à jour les listings de contacts des partenaires et professionnels, afin de garantir la continuité et l'efficacité du partage d'information. • Assurer la diffusion régulière d'informations aux partenaires et membres du réseau via le site et mails ponctuels. • Renforcer la visibilité des initiatives RéLiA sur les réseaux des partenaires, pour favoriser les synergies et l'échange d'informations. 	<p>constitue un outil central de diffusion, avec une navigation améliorée pour les coordinateurs et une plus grande fluidité pour le public.</p> <p>Les coordinateurs ont les compétences nécessaires pour mettre à jour le site, actualiser les informations et assurer la diffusion régulière auprès des partenaires.</p> <p>Les listings de contacts sont déjà établis et permettent de garantir une diffusion efficace des informations.</p> <p><u>À acquérir :</u></p> <p>Moyens financiers pour continuer à améliorer et faire évoluer le site internet, et faire appel à un professionnel si nécessaire pour des développements plus techniques.</p> <p>Collaboration avec un graphiste, pour actualiser la brochure de présentation du RéLiA et d'autres supports visuels liés aux ateliers ou actions thématiques.</p>		<p>l'efficacité et la continuité des échanges.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⊙ Mesure de la satisfaction des professionnels et des bénéficiaires concernant l'utilisation du site internet et de la brochure (lisibilité, accessibilité, clarté des informations). ⊙ Mesure de la satisfaction des partenaires quant à la diffusion des informations via le site et le repartage de mails (pertinence, fréquence, efficacité). ⊙ Évaluation qualitative et quantitative des retours reçus via le site interactif et les échanges avec les partenaires, afin d'ajuster le contenu et les supports si nécessaire. ⊙ Suivi de la mise à jour régulière des listings de contacts et de la diffusion continue des informations, comme indicateurs de fonctionnement et d'efficacité du dispositif.
--	---	---	--	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer régulièrement la pertinence des informations diffusées et ajuster le contenu du site en fonction des retours des partenaires et du public. Créer un espace interactif sur le site permettant aux professionnels et aux usagers de poser des questions ou de signaler des besoins spécifiques. Mettre en avant sur le site les actions phares du RéLiA, comme les ateliers Safe Use, Santé mentale et assuétudes, et le futur groupe thématique jeunes/consommation avec théâtre-action. 	<p>Temps de travail supplémentaire pour les coordinateurs, nécessaire à : La mise à jour régulière du site internet et des listings de contacts, la maintenance et la diffusion des informations via le site, la création ou mise à jour de supports d'information (brochure, guides pratiques).</p> <p>Possibilité future de développer des éléments interactifs sur le site pour recueillir les besoins et questions des professionnels et usagers, ce qui nécessitera un suivi technique et organisationnel.</p>			
2.1.5	Participation aux coordinations locales, réunions de concertations, journées d'études et d'échanges...				
	Initiatives concrètes	Outils/moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	<p>Bilan 2025 En 2025, la coordinatrice du RéLiA zone 4 a continué de participer régulièrement aux différentes coordinations et réunions de concertation locales, ainsi qu'aux journées d'études et d'échanges. Ces participations ont permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> D'identifier et de développer une offre cohérente d'aide et de soins dans la zone concernée, en favorisant la répartition des tâches et la complémentarité entre services, quelle que soit la nature de l'assuétude. De maintenir les liens et échanges avec d'autres coordinateurs de réseau assuétudes, permettant un partage d'expériences et de pratiques. 	<p>À disposition :</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zones 4 et 5 collaborent étroitement avec les réseaux de santé mentale et assuétudes, permettant des échanges réguliers et le partage d'informations pertinentes.</p> <p>Le RéLiA est inscrit dans différents réseaux de concertations, locaux et régionaux, avec lesquels il entretient de bons contacts,</p>	<p>Le RéLiA</p> <p>Les professionnels des lieux de concertation</p> <p>De manière générale, les professionnels de l'aide et du soin, les usagers et proches d'usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Participation continue aux coordinations locales, réunions de concertation et journées d'études, en fonction des invitations reçues et du temps disponible des coordinateurs du RéLiA. ⊗ Minimum de 2 journées d'études ou d'échanges par an, à compléter selon les priorités et opportunités du territoire. ⊗ Suivi régulier de la participation pour garantir la 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Le Comité de pilotage du RéLiA évaluera et validera : Les demandes de participation des coordinateurs aux journées d'études et événements thématiques. La participation des coordinateurs aux concertations locales, réunions de coordination

	<ul style="list-style-type: none"> De suivre l'évolution des projets et initiatives locales, et de rester informée des nouvelles priorités ou besoins dans le domaine des assuétudes. <p>Les coordinateurs du RéLiA ont participé à plusieurs journées d'études, webinaires et autres événements de formation en 2025. Celles-ci sont détaillés dans le RASH de chaque zone.</p> <p><u>Initiatives concrètes pour 2026</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la participation régulière aux coordinations locales, réunions de concertation et journées d'études, afin de maintenir la cohérence de l'offre de soins et d'aide dans la zone. Renforcer les échanges avec d'autres coordinateurs de réseau assuétudes, pour favoriser le partage de pratiques et la synergie entre services. Identifier de nouvelles opportunités de journées d'études, webinaires ou formations, en fonction des priorités et besoins du territoire. Tenir un suivi et un recensement des réunions et formations auxquelles la coordinatrice participe, pour faciliter l'évaluation de l'action. 	<p>facilitant la participation aux projets et initiatives communes.</p> <p>Les coordinateurs disposent du matériel informatique et de bureau nécessaire pour participer aux réunions en visio-conférence (ordinateur, webcam, connexion internet).</p> <p>Les coordinateurs disposent de leur propre véhicule pour se rendre aux concertations et bénéficient d'un remboursement des frais kilométriques, garantissant la mobilité sur l'ensemble du territoire.</p> <p>Expérience et compétences des coordinateurs permettant de participer activement aux discussions, restituer les informations et contribuer aux décisions dans les différents comités et réunions.</p> <p><u>À acquérir :</u></p> <p>Temps de travail supplémentaire pour permettre aux coordinateurs de participer régulièrement et pleinement aux coordinations, réunions de</p>		<p>continuité des échanges et le maintien des liens avec les réseaux partenaires.</p>	<p>et comités liés aux assuétudes.</p> <p>© Indicateurs de suivi :</p> <p>Nombre de participations des coordinateurs du RéLiA zones 4 et 5 aux réunions de coordination locales, journées d'études, concertations et comités.</p> <p>Degré de satisfaction des partenaires locaux concernant la présence et l'implication du RéLiA dans ces instances.</p> <p>Nombre d'interpellations ou invitations adressées aux coordinateurs ou au réseau RéLiA par les partenaires et réseaux de concertation locaux.</p> <p>© Ces éléments permettront d'évaluer :</p> <p>L'efficacité et la pertinence de la participation du RéLiA dans les différents réseaux.</p> <p>La cohérence et l'adéquation des actions</p>
--	---	--	--	--	--

		<p>concertation, journées d'études et d'échanges.</p> <p>Éventuellement, soutien organisationnel pour planifier et suivre les réunions et événements, afin d'optimiser la gestion des déplacements et de l'agenda des coordinateurs.</p> <p>Si nécessaire, ressources financières supplémentaires pour participer à certaines journées d'études ou formations nécessitant un coût d'inscription ou de déplacement.</p>			<p>du RéLiA par rapport aux besoins locaux.</p> <p>Les possibilités d'ajustement ou de renforcement de la participation aux concertations et journées d'échanges pour l'année suivante.</p>
2.1.6	Concertation avec les autres réseaux présents sur la zone (107, enfants-ado)				
	Initiatives concrètes	Outils/moyens	Public cible	Échéances	Evaluation
	<p>Bilan 2025 En 2025, la coordinatrice du RéLiA et les coordinateurs ont poursuivi la collaboration avec le réseau REALISM, dans le cadre des actions déjà initiées en 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour rappel, différentes entités du RéLiA sont partenaires du REALISM. Il s'agit du RéLiA dans son ensemble, du Réseau JandCo et du Réseau Risquer Moins Liège. Des représentantes du REALISM sont invitées aux réunions du Réseau JandCo et font le lien avec leurs instances. Le projet du cycle de conférences 2024 organisé avec le REALISM et autres partenaires s'est terminé, et une rencontre d'évaluation a été réalisée début 2025, au cours de laquelle les offres d'aide et de soins existantes ont été 	<p>À disposition :</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA collaborent étroitement avec les réseaux de santé mentale et assuétudes et entretiennent de bons contacts avec les partenaires locaux et régionaux (REALISM, Fusion Liège, etc.), ce qui facilite l'échange d'informations et la participation aux projets et comités.</p> <p>Les coordinateurs disposent du matériel informatique et de bureau nécessaire pour</p>	<p>Le RéLiA</p> <p>PFLCSM, Fusion Liège et REALISM</p> <p>Les professionnels d'aide et de soins ou de première ligne</p> <p>Les usagers, les proches d'usagers.</p>	<p>⊗ Participation en continu : les coordinateurs du RéLiA participeront en continu aux concertations et réunions du réseau REALISM et du réseau Fusion Liège, selon les invitations reçues et le temps de travail disponible.</p> <p>⊗ Planification selon agenda : la participation sera organisée en fonction de l'agenda des comités, groupes de travail et projets (ex. GT Safe Use, comités de réseau Fusion Liège, suivi</p>	<p>⊗ Nombre de réunions et concertations :</p> <p>Nombre de réunions et rencontres organisées entre les coordinateurs du RéLiA et les réseaux présents sur le territoire (REALISM, Fusion Liège, autres partenaires locaux).</p> <p>Nombre de comités ou groupes de travail auxquels les coordinateurs ont participé, incluant le</p>

	<p>présentées et les messages de réduction des risques rappelés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le réseau REALISM a intégré le GT Safe Use du RéLiA, permettant une participation active aux actions et échanges locaux. • Le RéLiA a été interpellé par le réseau REALISM pour réfléchir, avec le service bénéficiaire, à des points d'attention liés à la thématique des assuétudes chez les jeunes, dans le cadre d'un budget alloué au REALISM. Une rencontre est prévue début 2026 pour travailler sur cette proposition. • Le RéLiA a continué de faire le lien entre les partenaires assuétudes et le Comité de pilotage du RéLiA, garantissant une cohérence des actions et la circulation des informations. • En 2025, la coordinatrice et les coordinateurs ont poursuivi la collaboration avec le projet Fusion Liège, en participant aux comités de réseau. <p><u>Initiatives / perspectives 2026</u> Pour 2026, les actions prévues incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la collaboration avec le réseau REALISM, afin de garantir un travail de réseau cohérent sur les thématiques assuétudes et santé mentale. • Participer à la rencontre avec le REALISM début 2026 pour réfléchir aux points d'attention liés à la thématique des assuétudes chez les jeunes, en lien avec le service bénéficiaire du budget alloué au REALISM. • Renforcer la participation au GT Safe Use, dans lequel le réseau REALISM est désormais 	<p>participer aux réunions en présentiel ou en visio-conférence.</p> <p>Les coordinateurs disposent de leur véhicule personnel pour se rendre aux concertations, réunions et journées d'études, avec remboursement des frais kilométriques.</p> <p>Le RéLiA partage des locaux avec le REALISM et Fusion Liège, ce qui favorise les échanges informels, la coordination et l'organisation commune d'actions sur le territoire.</p> <p>Le RéLiA bénéficie d'un réseau existant et d'une documentation structurée qui permet de répondre rapidement aux sollicitations des partenaires et de préparer les interventions aux différentes concertations et comités.</p> <p><u>À acquérir :</u></p> <p>Du temps de travail supplémentaire pour permettre aux coordinateurs de répondre aux invitations, participer aux concertations locales, aux</p>		<p>des projets sur les assuétudes chez les jeunes).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions ponctuelles de suivi : certaines actions ou projets spécifiques (budget REALISM, appels à projet, évaluations de ciné-rencontres) feront l'objet de rencontres ciblées à dates définies, notamment début 2026 pour la rencontre sur le budget assuétudes chez les jeunes. • L'échéance reste flexible et adaptée aux priorités du réseau, avec un suivi régulier lors des réunions du Comité de pilotage du RéLiA afin de garantir la cohérence et la continuité des interventions. 	<p>GT Safe Use et les comités du réseau Fusion Liège.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projets et collaborations : <p>Nombre de projets de collaboration initiés ou suivis conjointement avec les réseaux partenaires.</p> <p>Analyse de la participation du RéLiA dans les projets spécifiques (ex. ciné-rencontres, appels à projet, actions sur les assuétudes chez les jeunes).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction et pertinence : <p>Degré de satisfaction des partenaires et coordinateurs quant à la participation et l'efficacité du RéLiA dans les concertations et projets.</p> <p>Retour qualitatif sur l'impact de la participation du RéLiA dans les décisions, actions et échanges locaux.</p>
--	---	--	--	--	---

	<p>intégré, et continuer à participer activement aux échanges et actions sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et ajuster les projets Ciné-rencontre ou autres initiatives culturelles et de sensibilisation autour des proches et des jeunes consommateurs. • Maintenir la participation active des coordinateurs aux comités et projets du réseau Fusion Liège, et tenter d'intégrer les coordinateurs aux comités du projet REALISM, garantissant un suivi régulier et une cohérence des interventions sur le territoire. • Veiller à l'impact des réformes en santé mentale sur la prise en charge des personnes présentant des assuétudes, et faciliter leur intégration dans les dispositifs existants. • Recenser et formaliser les collaborations et échanges réalisés, afin de mesurer l'efficacité et la complémentarité des interventions sur le territoire. • Suivre l'évolution du projet PPL et ajuster la participation du RéLiA selon les besoins et les priorités locales. 	<p>comités et aux journées d'études, et s'impliquer dans les projets et actions du réseau REALISM ou Fusion Liège.</p> <p>Intégrer le comité de réseau du REALISM pour renforcer la participation du RéLiA aux décisions et projets en lien avec les assuétudes sur le territoire.</p> <p>Des moyens financiers suffisants pour contribuer à l'organisation de projets, tels que les ciné-rencontres, ateliers ou événements de sensibilisation, ou pour soutenir la participation active du RéLiA dans des comités et groupes de travail.</p> <p>Le développement ou la consolidation de processus de suivi et de coordination interne permettant de planifier efficacement la participation aux différentes instances et de formaliser les échanges et décisions.</p> <p>Une éventuelle formation complémentaire pour les coordinateurs, afin d'optimiser la gestion des projets inter-réseaux et la communication</p>			<p>© Validation et suivi par le Comité de pilotage du RéLiA :</p> <p>Le Comité de pilotage analysera, évaluera et validera les projets issus de ces concertations, ainsi que les priorités à donner aux collaborations futures.</p> <p>Suivi de la cohérence entre les projets et les actions du RéLiA, notamment la complémentarité des interventions sur le territoire.</p> <p>© Suivi des indicateurs clés :</p> <p>Nombre total de réunions de concertation / comités</p> <p>Nombre de projets co-construits ou suivis par le RéLiA</p> <p>Nombre d'interpellations ou sollicitations reçues par le RéLiA de la part des réseaux</p> <p>Degré de satisfaction des partenaires sur la qualité et</p>
--	---	---	--	--	--

		avec différents partenaires institutionnels et associatifs.			la pertinence de la participation du RéLiA
2.1.7	Organiser des concertations ponctuelles sur des thématiques précises				
	Initiatives concrètes	Outils/Moyens	Public cible	Échéances	Evaluation
	<p>En 2025, aucune concertation ponctuelle n'a été organisée par le RéLiA. Cependant, des collaborations avec certains partenaires ont été menées, notamment autour de la thématique de l'alcool, déjà abordée dans d'autres points du plan d'action.</p> <p>Des échanges et réflexions ont été réalisés autour de la mise en place future de concertations et journées d'études, même si le développement a été limité par le temps de travail disponible et les budgets alloués pour l'organisation de ces actions.</p> <p><u>Perspectives et initiatives 2026</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de nouvelles concertations ponctuelles autour de thématiques prioritaires. • Développement de journées d'études ouvertes ou ateliers spécifiques, permettant aux partenaires et professionnels de partager expériences, bonnes pratiques et ressources autour des thématiques choisies. • Identification de nouvelles thématiques émergentes et planification de concertations ponctuelles en fonction des besoins relevés par le réseau et des demandes des partenaires locaux. 	<p>Moyens à disposition</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA zone 4 et 5 collaborent étroitement et de manière cordiale avec les réseaux de santé mentale et assuétudes, ainsi qu'avec les membres du réseau RéLiA et les professionnels de première ligne, leur permettant d'être attentifs aux thématiques ponctuelles émergentes et de préparer de futures concertations.</p> <p>Les coordinateurs disposent du matériel de bureau et informatique nécessaire pour organiser et suivre des réunions en présentiel ou en visioconférence.</p> <p>La mobilité des coordinateurs est assurée grâce à l'utilisation de leur véhicule personnel et le remboursement des frais</p>	<p>Professionnels membres du RéLiA</p> <p>Les services proposant une offre en assuétudes et santé mentale</p> <p>Les usagers/proches d'utilisateur</p>	<p>⊗ En continu, en fonction des invitations, des besoins identifiés par le réseau et du temps imparti des coordinateurs du RéLiA, participation à l'organisation et au suivi des concertations ponctuelles sur des thématiques spécifiques.</p> <p>⊗ Pour certaines thématiques plus complexes ou nécessitant l'intervention d'experts, prévoir un calendrier annuel planifié afin de garantir une préparation adéquate et une participation optimale des partenaires.</p> <p>⊗ Suivi et planification à moyen terme (3 ans) : au minimum, une thématique spécifique tous les 3 ans doit être abordée et développée en concertation, permettant de capitaliser sur les expériences précédentes et d'assurer une continuité dans l'évaluation et la</p>	<p>⊗ Nombre de concertations ponctuelles organisées sur des thématiques spécifiques en lien avec les assuétudes, permettant de mesurer la régularité et la couverture des sujets prioritaires.</p> <p>⊗ Qualité et pertinence des concertations : le GT du RéLiA évaluera avec les participants la pertinence des projets et actions proposés, la clarté des échanges et la mise en œuvre des recommandations.</p> <p>⊗ Analyse de l'impact et des retombées : évaluer la contribution des concertations à l'amélioration des pratiques et à l'articulation entre les services, ainsi que la mobilisation des</p>

		<p>kilométriques, facilitant la participation aux concertations et journées d'études.</p> <p>Le RéLiA bénéficie d'un réseau existant et de contacts solides permettant de mobiliser rapidement les partenaires locaux ou experts lorsqu'une concertation spécifique est envisagée.</p> <p><u>Moyens à acquérir</u></p> <p>Temps de travail supplémentaire pour planifier, organiser et suivre des concertations ponctuelles en parallèle des actions prioritaires, afin de garantir un suivi de qualité et la participation active des différents partenaires.</p> <p>Moyens financiers suffisants pour soutenir la mise en place des concertations et ateliers spécifiques, incluant la logistique, la communication, la location de salles si nécessaire, et la possibilité de faire intervenir des spécialistes ou experts sur les thématiques identifiées.</p> <p>Ressources humaines et expertise complémentaires pour</p>		<p>mise en œuvre des bonnes pratiques.</p> <p>⊗ La réalisation effective des concertations dépendra de la disponibilité des coordinateurs, des budgets alloués et de la mobilisation des partenaires sur la thématique ciblée.</p> <p>⊗ Priorisation et révision annuelle : chaque début d'année, le Comité de pilotage du RéLiA pourra valider les thématiques prioritaires pour l'année, en fonction des besoins relevés, des projets en cours et des ressources disponibles, afin de garantir un équilibre entre actions ponctuelles et actions prioritaires du plan d'action.</p>	<p>partenaires et leur satisfaction.</p> <p>⊗ Validation par le Comité de pilotage du RéLiA : les projets et recommandations issus des concertations seront analysés, évalués et validés afin d'assurer leur cohérence avec les priorités du plan d'action et la stratégie du réseau.</p> <p>⊗ Suivi et capitalisation : consigner les bonnes pratiques, les points d'attention et les leçons tirées pour orienter les futures concertations et planifications annuelles, notamment en fonction des ressources et des budgets disponibles.</p> <p>⊗ Satisfaction des partenaires : recueillir le degré de satisfaction des participants aux concertations, pour mesurer l'utilité des échanges et la qualité de la collaboration autour des thématiques abordées.</p>
--	--	---	--	---	--

		<p>enrichir les concertations, notamment pour préparer des contenus adaptés, modérer les échanges et restituer les recommandations ou bonnes pratiques issues de ces rencontres.</p> <p>Flexibilité budgétaire et organisationnelle, permettant de répondre aux besoins ponctuels du territoire et de saisir les opportunités de collaboration avec de nouveaux partenaires ou réseaux spécialisés.</p>			
--	--	--	--	--	--

3) Sur les plans institutionnel et méthodologique, l'appui de l'action des services d'aide et de soins spécialisés en assuétudes, ci-après désignés sous le terme de « services », dans le cadre de la collaboration entre eux et les autres membres du réseau, par la conclusion de conventions ou l'élaboration d'outils communs, sur les aspects suivants : l'accueil et l'information des bénéficiaires, l'accompagnement psychosocial ; la prise en charge psychothérapeutique et médicale ; les soins dont au moins les soins de substitution, les cures de sevrage, la prise en charge résidentielle ou hospitalière ; la réduction des risques

3.1 Objectif général : Encourager les conventions entre les membres du réseau et l'élaboration d'outils communs – Prioritaire

3.1.1	Identifier les problématiques qui nécessiteraient la conclusion de conventions, encourager celles-ci et assurer le suivi des engagements pris dans les conventions et chartes conclues sous l'égide du RéLiA				
	Initiative concrète	Outils-moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	Initiatives concrètes : D'une manière générale, le RéLiA est à l'origine de nombreuses conventions (voir 1.4.1.4.).	<p>À disposition</p> <p>Infrastructure et matériel : Les coordinateurs du RéLiA</p>	Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre	L'encouragement à la signature de conventions entre les membres du réseau se fait de manière continue tout au long	L'évaluation de cette action repose sur plusieurs niveaux et indicateurs, afin d'assurer la qualité, la

<p>En 2025, pour la douzième année consécutive, une convention de partenariat a été signée entre la Ville de Liège et l'association « Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ». Elle est relative à l'organisation des actions de réduction des risques dans le cadre du Conseil communal consultatif de la nuit.</p> <p>De plus, le suivi de la charte partenariale du Réseau liégeois de réduction des risques en milieu festif a également été effectué.</p> <p>Soulignons également que dans le cadre du réseau Risquer Moins, le suivi des conventions conclues avec des établissements festifs dans le cadre de leur labellisation « Quality Nights » a également été effectué avec le Centre culturel de Chênée, la Cour Saint-Jean, l'Orange Givrée, le Kultura, l'Embuscade, la soirée Outrance – l'ASBL MAYDAY...</p> <p>Enfin, le suivi nécessaire a été réalisé concernant les autres conventions en cours.</p> <p>Spécifiquement pour la zone 4 :</p> <p>En 2025, quatre nouvelles affiliations au réseau ont été formalisées par la signature d'une convention avec les partenaires suivants : Vie Libre, Génération Assuétudes (Waremmes), l'APL et le SIS du Collectif Logement de Hannut.</p> <p>Par ailleurs, les chartes relatives aux ateliers assuétudes et aux interventions cliniques ont également été signées par les partenaires concernés.</p>	<p>disposent de l'infrastructure et du matériel informatique nécessaires pour organiser les réunions, planifier les actions et faciliter l'élaboration et le suivi des conventions avec les membres et partenaires concernés.</p> <p>Modèles de documents : Ils disposent d'un modèle de convention adaptable en fonction des membres signataires et du type de partenariat (affiliation au réseau, partenariat opérationnel, collaboration événementielle, labellisation Quality Nights).</p> <p>Outils de suivi et de coordination : Les coordinateurs utilisent des outils et méthodes de suivi permettant de gérer les conventions, chartes et engagements pris par les partenaires (réseaux Safe Use, Risquer Moins, lieux festifs labellisés, partenaires associatifs et institutions).</p> <p>Accompagnement et expertise : Les coordinateurs bénéficient de l'expertise des partenaires du réseau, notamment la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale,</p>	<p>relative aux assuétudes</p> <p>Les organisateurs d'événements festifs</p> <p>La Ville de Liège</p> <p>Les fêtards, les usagers, leurs proches</p> <p>Les professionnels non spécialisés...</p>	<p>de l'année, mais se concentre principalement lors des ateliers de rencontre, des réunions super Quality Nights, ainsi que des réunions des réseaux Risquer Moins Liège et Safe Use, ou en fonction des demandes spécifiques des partenaires.</p> <p>Chaque année, plusieurs échéances opérationnelles doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions de réduction des risques dans les lieux labellisés : Il s'agit d'organiser au moins une action annuelle dans chaque établissement festif labellisé Quality Nights, telles que des stands de réduction des risques ou des ateliers de sensibilisation. Les lieux concernés en 2025 incluent notamment le Moulin de Solière, la Piazza d'été, la Piazza d'hiver, le Bal des Rythos du Collège Sainte-Croix et Notre-Dame de Hannut. 	<p>pertinence et la continuité des conventions et des actions de réduction des risques.</p> <p>Nombre et suivi des conventions signées : Chaque convention conclue dans le cadre du RéLiA est suivie et évaluée selon les engagements pris. Le suivi inclut à la fois les conventions d'affiliation au réseau, les conventions opérationnelles avec les partenaires du réseau Safe Use et Risquer Moins, et les conventions avec les lieux festifs labellisés Quality Nights.</p> <p>Évaluation périodique par les membres signataires : Une fois la convention conclue, les membres signataires évaluent sa mise en œuvre en respectant la périodicité indiquée dans la convention. Cela permet de vérifier que les engagements, obligations et activités planifiées (ateliers assuétudes, interventions cliniques, actions de réduction des</p>
---	--	---	--	--

<p>La coordinatrice du RéLiA zone 4 a également signé plusieurs conventions de partenariat pour l'organisation d'actions de réduction des risques avec différents partenaires du territoire, notamment : le dispositif Liège Province Festif, l'ASBL Ombrage, l'ASBL La Teignouse, Info-Jeunes, le Planning Familial de Hannut, le CLPS ainsi qu'un pair aidant.</p> <p>Réseau Safe Use et conventions avec lieux festifs</p> <p>En 2025, une attention particulière a été portée à la zone 4 avec la consolidation du réseau Safe Use, nouveau réseau de réduction des risques spécifique à cette zone. Dans ce cadre, plusieurs conventions de partenariat ont été signées pour l'organisation d'actions de réduction des risques en milieu festif :</p> <ul style="list-style-type: none"> avec l'ASBL Modus Vivendi et l'association Safe Use, coordonnées par le RéLiA zone 4, dans le cadre du projet Quality Nights, lors des réunions du réseau Safe Use ; avec différents lieux festifs labellisés, notamment le Moulin de Solière, labellisé Quality Nights depuis mars 2025 grâce à l'accompagnement des partenaires de l'association Safe Use, afin de formaliser leur participation au programme de réduction des risques ; avec d'autres partenaires locaux pour soutenir l'organisation des actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif. <p>Ces conventions permettent de structurer les collaborations entre le réseau, les établissements festifs et les acteurs locaux, et de garantir le suivi opérationnel des</p>	<p>Modus Vivendi, et Safe Use, pour structurer les conventions et planifier les actions de réduction des risques.</p> <p>Expérience terrain : Grâce aux actions de réduction des risques réalisées sur les lieux festifs (Plazza d'été, Plazza d'hiver, Bal des Rythos du Collège Sainte-Croix, Notre-Dame de Hannut, Moulin de Solière), les coordinateurs disposent d'une expérience pratique dans l'organisation de stands, la sensibilisation et la prévention auprès du public.</p> <p>À acquérir</p> <p>Temps de travail supplémentaire : Le nombre et la complexité des conventions à suivre et à mettre en place, en particulier dans les zones 4 et 5, nécessitent que les coordinateurs disposent d'un temps de travail suffisant pour assurer un suivi rigoureux et régulier.</p> <p>Finalisation des conventions légales : Certaines conventions nécessitent l'intégration des engagements formels des</p>		<ul style="list-style-type: none"> Suivi et contrôle du respect des critères du label : Chaque établissement labellisé fait l'objet d'au moins un contrôle annuel pour vérifier le respect des critères du label Quality Nights. Ce suivi inclut la fourniture de brochures, de matériel de réduction des risques et l'accompagnement méthodologique par le réseau Safe Use et les coordinateurs du RéLiA. Suivi et renouvellement des conventions : Les conventions existantes sont revues et suivies annuellement, et toute nouvelle convention est mise en place dès que les conditions et engagements des membres sont définis. La signature et le suivi des conventions se font de manière continue, mais un bilan annuel est réalisé pour consolider le réseau et 	<p>risques sur les lieux festifs, stands, etc.) sont bien réalisés.</p> <p>Bilan annuel par les instances de pilotage : Le Comité de pilotage du RéLiA et le Conseil d'Administration de la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale (PFLCSM) évaluent chaque année : l'état d'avancement des conventions existantes, le respect des engagements par les partenaires et lieux labellisés, l'efficacité des actions de terrain et des interventions dans les établissements festifs, l'identification des besoins pour de nouvelles conventions ou actions à planifier.</p> <p>Indicateurs opérationnels et qualitatifs : L'évaluation prend en compte ; le nombre de conventions signées et renouvelées, le nombre d'actions de réduction des risques réalisées (stands, ateliers, interventions dans les lieux labellisés), le respect des</p>
--	---	--	---	--

<p>mesures de réduction des risques, ainsi que la mise en œuvre des bonnes pratiques labellisées dans le cadre du projet Quality Nights.</p> <p>De plus, le réseau Safe Use a organisé et animé des stands de réduction des risques dans les lieux festifs suivants de Hannut : Plazza d'été, Piazza d'hiver, le Bal des Rythos du Collège Sainte-Croix et Notre-Dame de Hannut.</p> <p>Notons également que le RéLiA a assuré le suivi des conventions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ayant pour objet l'organisation du Réseau liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (RéLiA), lors des réunions du comité de pilotage du RéLiA. • Convention de collaboration entre le RéLiA et l'ASBL Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale. • Convention de partenariat entre la Ville et l'ASBL Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale relative à l'organisation du RéLiA. • Convention de partenariat entre le Réseau liégeois d'aide et de soins en assuétudes (RéLiA – ASBL Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale) et les services de la zone 4 intégrant le comité de pilotage du RéLiA. • Convention de collaboration entre le RéLiA et le dispositif liégeois d'échange de seringues dans le cadre d'un Atelier Assuétudes. 	<p>membres selon les articles légaux applicables (ex. article 631, alinéa 6 du code décretaal), ce qui n'a pas pu être entièrement réalisé en 2023. Ce travail reste prioritaire pour 2026.</p> <p>Renforcement de la coordination inter-partenaires : Avec la multiplication des conventions (Safe Use, Risquer Moins, Quality Nights, partenaires associatifs, institutions locales), il sera nécessaire d'acquérir ou de renforcer des outils et méthodes pour suivi transversal et harmonisé de tous les engagements pris.</p> <p>Formation et ressources pour nouvelles conventions : Pour les nouvelles conventions opérationnelles avec les organisateurs d'événements festifs, les partenaires et les membres du réseau, les coordinateurs devront disposer de ressources humaines et méthodologiques supplémentaires.</p> <p>Développement de la pair-aidance et bonnes pratiques : La thématique de la pair-</p>		<p>planifier les nouvelles affiliations.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordination entre partenaires : Les tâches sont réparties entre les différents partenaires et membres du réseau en fonction de leurs disponibilités et compétences, afin d'assurer la continuité des actions et la pérennité des engagements pris. • Bilan annuel et planification : En fin d'année, un bilan des actions, conventions signées et interventions dans les lieux labellisés est réalisé pour préparer l'année suivante, identifier les besoins en ressources et planifier les nouvelles conventions ou actions de réduction des risques. <p>Ainsi, l'échéance de cette action est à la fois continue (suivi permanent des conventions et actions) et annuelle (organisation d'au moins une action de terrain par</p>	<p>critères du label Quality Nights, l'implication des partenaires et coordinateurs dans le suivi et l'animation des actions et la satisfaction des participants et des partenaires impliqués.</p> <p>Amélioration continue : Les évaluations permettent d'identifier les bonnes pratiques, les points d'amélioration et les priorités pour l'année suivante, notamment pour renforcer le réseau Safe Use, élargir le nombre de lieux labellisés et améliorer la coordination entre les différents acteurs.</p> <p>Ainsi, l'évaluation de cette action est à la fois quantitative (nombre de conventions, actions réalisées, lieux labellisés) et qualitative (respect des engagements, qualité des interventions, satisfaction des partenaires), garantissant que le RéLiA peut adapter ses actions et ses ressources de manière optimale.</p>
---	--	--	--	--

<ul style="list-style-type: none"> • Convention entre la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale ASBL, et plus spécifiquement le RéLiA, et les partenaires du réseau JandCo (Jeunes et Consommations). • Convention entre le RéLiA zone 4 et ALTO. • Convention de collaboration entre le RéLiA et le consortium d'institutions portant le réseau « Risquer Moins », ayant pour objet la coordination de cette initiative de réduction des risques en milieu festif, notamment via l'organisation des réunions du réseau. • Convention de partenariat entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association de fait Risquer Moins Liège, coordonnée par le RéLiA, dans le cadre du projet Quality Nights, lors des réunions du réseau Risquer Moins. • Convention de partenariat entre l'ASBL Modus Vivendi et l'association Safe Use, coordonnée par le RéLiA zone 4, dans le cadre du projet Quality Nights, lors des réunions du réseau Safe Use. <p>Le coordinateur du RéLiA zone 5 a également effectué le suivi de conventions avec différents lieux de fête dans le cadre du label de bien-être en milieu festif, en collaboration avec les membres du réseau « Risquer Moins ». Il s'agit notamment du Centre culturel de Chênée, de la Cour Saint-Jean, de l'Orange Givrée et de la soirée Outrance.</p> <p><u>Perspectives et initiatives pour 2026</u></p> <p>Pour 2026, le RéLiA entend renforcer et structurer davantage les partenariats et actions de réduction des risques, en s'appuyant sur les acquis de 2025, notamment</p>	<p>aidance, en collaboration avec la Plate-Forme Liégeoise de Concertation en Santé Mentale et les partenaires du réseau, reste à développer davantage, nécessitant du temps, de la formation et des outils adaptés pour sa mise en œuvre concrète.</p> <p>Acquisition d'outils de suivi numérique ou collaboratif : Pour gérer le volume et la diversité des conventions, labellisations et actions de terrain, il serait utile de disposer d'outils numériques améliorés pour la coordination et le suivi, en complément des outils existants.</p>		<p>établissement labellisé, contrôle des critères du label et bilan global), garantissant une mise en œuvre structurée et régulière des engagements du RéLiA.</p>	
---	---	--	---	--

<p>le réseau Safe Use, les conventions signées avec les partenaires locaux et les lieux festifs labellisés Quality Nights. Les principales initiatives envisagées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encourager la signature de nouvelles conventions entre les membres existants et les nouveaux partenaires du réseau, afin d'élargir la couverture territoriale et la diversité des actions de réduction des risques. • Assurer le suivi et l'évaluation des conventions existantes, en mettant l'accent sur la mise en œuvre concrète des engagements pris et le respect des chartes signées, notamment pour les ateliers assuétudes et les intervisions cliniques. • Renforcer le suivi des conventions de partenariat avec les lieux festifs labellisés Quality Nights, en collaboration avec les membres du réseau Risquer Moins et du réseau Safe Use, et veiller à la continuité de l'accompagnement des structures telles que le Moulin de Solière et d'autres lieux récemment labellisés. • Développer de nouvelles conventions opérationnelles avec les partenaires du réseau Safe Use, en particulier pour organiser et coordonner des actions de réduction des risques dans de nouveaux événements festifs et manifestations locales. • Étendre le suivi des conventions avec les organisateurs d'événements festifs souhaitant accueillir des stands de réduction des risques, afin de renforcer la prévention et la sensibilisation auprès du public. • Mettre en place des actions concrètes de suivi et de formation pour les partenaires locaux 				
---	--	--	--	--

	<p>impliqués dans la réduction des risques, incluant un accompagnement méthodologique et des outils de prévention adaptés aux spécificités de chaque lieu.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la communication et la coordination entre les différents acteurs du réseau, en favorisant le partage de bonnes pratiques et l'organisation de réunions régulières, afin d'optimiser l'efficacité des interventions sur le terrain. • Réaliser ou actualiser une convention-cadre pour l'ensemble des membres du RéLiA, consolidant les engagements et clarifiant les responsabilités de chaque partenaire dans le suivi et le développement des actions de réduction des risques. • Poursuivre et élargir les actions de terrain, telles que les stands de réduction des risques dans les festivals, événements locaux et lieux labellisés, afin d'assurer une présence continue et visible du RéLiA dans la prévention et la sensibilisation. <p>Ces perspectives pour 2026 visent à renforcer la pérennité des actions de réduction des risques, à élargir le réseau des partenaires et à consolider le rôle du RéLiA en tant que coordinateur et soutien stratégique pour les initiatives locales en matière de prévention et de bien-être en milieu festif.</p>				
--	--	--	--	--	--

3.2 Objectif général : offrir un appui pour l'élaboration d'outils communs

3.2.1	Soutenir le développement d'outils communs et partage des outils				
	Initiative concrète	Outils-moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	<p>Initiatives concrètes en 2025</p> <p>En 2025, le RéLiA a développé et soutenu plusieurs initiatives en matière d'outils communs et de partage :</p> <p>Création d'une nouvelle brochure de présentation du réseau RéLiA : Une ébauche finale de la brochure a été réalisée fin 2025 en collaboration avec les membres du comité de pilotage. La validation et diffusion officielle sont prévues pour 2026. Cette brochure présente le réseau, ses missions, ses partenaires et ses actions de terrain.</p> <p>Participation au groupe de travail Interlaternité et assuétudes : La coordinatrice de la zone 4 et un membre partenaire du RéLiA (zone 5) ont intégré ce groupe en septembre 2025, organisé par le réseau Realism, qui développe un outil d'analyse et de collecte de données destiné aux services ONE et aux maternités. Cet outil vise à repérer les usages et risques de consommation pendant et après la grossesse, notamment lors de l'allaitement, afin de fournir un guide pratique aux professionnels pour accompagner et informer les personnes concernées lorsque des consommations sont préoccupantes. Cette participation se poursuivra en 2026 pour finaliser et tester l'outil.</p> <p>Première réflexion sur les outils existants : En 2025, une première analyse a été menée pour actualiser les outils déjà créés et adaptés aux besoins des membres et</p>	<p>A disposition :</p> <p>Modèles et références existants : Le RéLiA (zones 4 et 5) dispose de modèles de brochure utilisés par d'autres réseaux en assuétudes.</p> <p>Collaboration étroite avec les partenaires : Les coordinateurs du RéLiA zones 4 et 5 collaborent avec les réseaux de santé mentale et assuétudes, ainsi qu'avec les membres du RéLiA et les professionnels de première ligne, pour identifier les besoins et être attentifs aux outils à développer.</p> <p>Expérience dans le partage d'outils : Les coordinateurs ont déjà diffusé et partagé plusieurs outils existants auprès des membres et partenaires, permettant une appropriation progressive par l'ensemble du réseau.</p> <p>Moyens à acquérir</p>	<p>Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes</p> <p>Les organisateurs d'événements festifs</p> <p>La Ville de Liège</p> <p>Les fêtards, les usagers, leurs proches</p> <p>Les professionnels non spécialisés...</p>	<p>☉ Brochure RéLiA : Ébauche finale réalisée fin 2025 → validation et diffusion prévue en 2026.</p> <p>☉ Outil Interlaternité/Realism : Intégration de la coordinatrice zone 4 en septembre 2025 → finalisation et tests en 2026.</p> <p>☉ Actualisation des outils existants : Première réflexion en 2025 → poursuite en 2026-2027 selon le temps imparti.</p> <p>☉ Création ou soutien à un nouvel outil : Au minimum un outil tous les trois ans, en fonction des priorités et des ressources disponibles.</p>	<p>☉ Nombre d'outils réalisés : Chaque nouvel outil développé ou adapté est comptabilisé pour mesurer l'avancée de la mission.</p> <p>☉ Nombre de partenaires impliqués : L'implication des membres et partenaires dans la création d'un outil commun est un indicateur clé de collaboration et d'appropriation.</p> <p>☉ Suivi par le Comité de pilotage du RéLiA : Le comité analysera et évaluera l'état d'avancement de la création des outils, leur pertinence, leur utilisation et leur diffusion auprès des membres.</p> <p>☉ Évaluation par les partenaires : Chaque outil développé ou adapté fera l'objet d'une évaluation qualitative par les</p>

<p>partenaires. L'objectif est de poursuivre ce travail en 2026-2027, selon le temps et les moyens disponibles.</p> <p>Suivi et développement d'outils adaptés aux besoins des zones 4 et 5 : Le RéLiA a maintenu une veille active pour identifier les besoins des membres du réseau, des acteurs du réseau de santé mentale et des assuétudes, afin de proposer des outils pertinents et adaptés aux pratiques locales.</p> <p>Partage et diffusion continue des outils existants : Les outils déjà créés ont été diffusés auprès des membres et partenaires, pour renforcer la cohérence des pratiques et favoriser l'appropriation par l'ensemble du réseau.</p> <p><u>Perspectives pour 2026</u></p> <p>Pour 2026, le RéLiA prévoit de poursuivre et de renforcer le développement et le partage d'outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Validation et diffusion officielle de la brochure RéLiA, dont l'ébauche finale a été réalisée fin 2025, afin d'assurer une communication claire et harmonisée auprès des partenaires et institutions locales. • Accompagnement à l'utilisation de l'outil Interlaternité/Realism, pour faciliter l'appropriation par les maternités et services ONE, et garantir que le guide pratique pour l'accompagnement des personnes consommatrices pendant la grossesse et l'allaitement soit utilisé efficacement. • Poursuite de l'actualisation des outils existants, en approfondissant la réflexion entamée en 2025, avec pour objectif une mise à jour effective en 	<p>Temps de travail suffisant : Les coordinateurs doivent disposer de davantage de temps pour élaborer les outils et poursuivre l'actualisation des outils existants.</p> <p>Moyens financiers : Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour engager un graphiste, imprimer les brochures et soutenir le développement d'outils nouveaux.</p> <p>Création et soutien d'outils à la demande : Les coordinateurs envisagent de créer ou soutenir au minimum un outil tous les trois ans, selon les besoins et le temps disponible.</p>		<p>partenaires impliqués, afin d'identifier les points d'amélioration et les besoins pour les années suivantes.</p>
--	---	--	---

	<p>2026-2027, selon le temps et les moyens disponibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouveaux outils adaptés aux besoins émergents, notamment pour les ateliers assuétudes, les interventions cliniques et les actions de réduction des risques en milieu festif. • Renforcement du partage et de la mutualisation des outils existants au sein des zones 4 et 5, en veillant à ce que tous les partenaires disposent des ressources nécessaires pour mettre en œuvre les actions de prévention et de réduction des risques. • Mise en place de sessions de formation ou d'échanges méthodologiques, pour aider les membres à utiliser correctement les outils, analyser les données collectées et améliorer les interventions auprès des publics ciblés. <p>Ces perspectives visent à garantir que le RéLiA dispose d'outils communs opérationnels et partagés, permettant à la fois la cohérence des pratiques et la qualité des interventions sur le terrain.</p>				
3.2.2	Assurer la mise à jour des outils qui existent déjà et la diffusion de ceux-ci.				
	Initiatives concrètes	Outils et moyens	Public cible	Échéances	Evaluation
	<p>Initiatives concrètes en 2025</p> <p>En 2025, le RéLiA a poursuivi un important travail de mise à jour et d'amélioration de ses outils :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site internet du RéLiA : Le site a été retravaillé dans sa totalité et est quasi finalisé fin 2025, offrant une meilleure lisibilité et une utilisation simplifiée. Les actualités et informations sont désormais publiées directement sur le site. 	<p>Moyens à disposition</p> <p>Le RéLiA (zones 4 et 5) dispose déjà de nombreux outils existants (plaquettes assuétudes, flyers JandCo, livret protoxyde d'azote, outil « Se sevrer : où, quand, comment ? », outils du réseau Risquer Moins, etc.).</p>	<p>Toutes les structures d'aide et de soins ayant une offre relative aux assuétudes</p> <p>Les organisateurs d'événements festifs</p> <p>La Ville de Liège</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet RéLiA : finalisation de la mise à jour complète fin 2025 → ajustements fin 2026 (descriptifs provisoires des services, validation par le comité de pilotage). • Brochure Safe Use : poursuivie en 2026 pour finalisation, validation par les 	<p>L'évaluation de la mise à jour et de la diffusion des outils du RéLiA s'effectuera sur plusieurs niveaux :</p> <p>Évaluation qualitative par les partenaires :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Site JandCo : Mise à jour en lien avec les changements du projet, suppression d'informations obsolètes et recherche de nouveaux partenaires en zone 4 pour renforcer l'offre d'aide et de soins. • Diffusion des supports existants : Flyers JandCo, flyers « Question d'alcool », plaquettes assuétudes zones 4 et 5, plaquettes sur les jeux d'argent, livret protoxyde d'azote et outil « Se sevrer : où, quand, comment ? » ont été largement diffusés lors d'événements, présentations ou sur demande. • Réseau Risquer Moins : Mise à jour des pages spécifiques sur le site, des outils (flyers, présentations, coordonnées des membres et jobistes) et des conventions jobistes. • Réseau Safe Use : Une brochure de présentation du réseau a été commencée en 2025. Ce travail se poursuivra en 2026 afin de rendre le projet visible et de permettre une meilleure communication auprès des partenaires et du public. • Relia's News : La newsletter électronique mensuelle n'est plus publiée depuis 2025, faute de temps. Les informations et actualités sont désormais diffusées directement sur le site internet du RéLiA. <p><u>Perspectives pour 2026</u></p> <p>Pour 2026, le RéLiA prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Site internet du RéLiA : Ajuster les derniers points, notamment les descriptifs provisoires des services, et faire valider l'ensemble par le 	<p>Les coordinateurs disposent d'un site internet quasi finalisé fin 2025, sur lequel toutes les informations et actualités sont désormais publiées directement.</p> <p>Une brochure Safe Use est en cours de finalisation depuis 2025 pour rendre le projet visible et sera validée par les membres et le comité de pilotage en 2026.</p> <p>Une expérience consolidée de diffusion continue des outils lors d'événements, présentations ou sur demande des partenaires.</p> <p>Une collaboration étroite avec les réseaux de santé mentale et assuétudes, ainsi qu'avec les membres du RéLiA, permettant de rester attentif aux besoins et aux nouveaux outils à développer.</p> <p><u>Moyens à acquérir</u></p> <p>Temps de travail suffisant pour assurer la mise à jour régulière de tous les outils existants, y compris la finalisation et validation de la brochure Safe Use et l'actualisation complète du site internet.</p>	<p>Les fêtards, les usagers, leurs proches</p> <p>Les professionnels non spécialisés...</p>	<p>membres et comité de pilotage, puis diffusion.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des outils existants : en continu, selon les événements, présentations ou demandes des partenaires. • Relia's News : n'est plus publiée depuis 2025, les actualités étant désormais diffusées directement sur le site internet. • Actualisation des plaquettes et outils existants : mise à jour progressive tout au long de 2026 selon le temps et les moyens disponibles. 	<p>-Les membres des ateliers, sous-réseaux et du comité de pilotage du RéLiA analyseront la pertinence, la clarté et l'adéquation des outils existants par rapport aux besoins des services et des partenaires.</p> <p>-La brochure Safe Use et les plaquettes assuétudes feront l'objet d'une validation spécifique par le comité de pilotage et les membres afin de garantir leur cohérence avec les objectifs du réseau et leur utilité pour les acteurs de terrain.</p> <p>-Les retours des partenaires sur l'utilisation pratique des outils (ex. flyers, livret protoxyde d'azote, outil « Se sevrer ») seront collectés pour identifier les besoins d'adaptation et d'amélioration.</p> <p>Évaluation quantitative et indicateurs de suivi :</p> <p>-Nombre d'outils actualisés : suivi du</p>
--	---	--	---	---	---

	<p>comité de pilotage. Les actualités continueront d’être publiées directement sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Brochure Safe Use : Poursuivre le travail entamé en 2025 pour finaliser la brochure, la valider par les membres et le comité de pilotage, et organiser sa diffusion afin de rendre le projet pleinement visible. • Actualisation des outils et plaquettes existants : Poursuivre la mise à jour des plaquettes assuétudes, flyers, livret protoxyde d’azote et outil « Se sevrer », en fonction de l’évolution des offres de service et des besoins des partenaires. • Réseaux JandCo, Risquer Moins et Safe Use : Maintenir la mise à jour régulière des pages, outils et coordonnées, et intégrer les nouveaux partenaires identifiés. • Diffusion continue des supports : Garantir une diffusion large et adaptée à chaque événement, présentation ou demande des partenaires. 	<p>Moyens financiers supplémentaires pour l’impression, la contribution d’un graphiste ou la production de nouveaux supports.</p> <p>Organisation du suivi et de l’évaluation des outils sur le long terme, afin que les mises à jour soient systématiques et cohérentes avec les évolutions des services et projets (JandCo, Safe Use, Risquer Moins, plaquettes assuétudes, etc.).</p> <p>Maintenir la coordination et la mutualisation des ressources entre zones 4 et 5 pour une gestion plus efficace des outils et de leur diffusion.</p>			<p>volume d’outils retravaillés ou mis à jour, y compris le site internet et la brochure Safe Use.</p> <p>-Nombre de partenaires impliqués : mesure de la participation des membres du RéLiA dans l’actualisation des outils.</p> <p>-Diffusion des outils : nombre et type de lieux de diffusion (événements, formations, présentations, site internet, partenaires).</p> <p>-Fréquence des mises à jour : suivi régulier pour s’assurer que les informations restent pertinentes et conformes aux évolutions des services et projets.</p> <p>Évaluation de l’impact et de l’utilisation :</p> <p>-Les coordinateurs recueilleront des retours concrets sur l’utilisation des outils par les partenaires et services de terrain.</p>
--	--	--	--	--	--

					<p>-Mesure de l'accessibilité et visibilité des outils, notamment via le site internet et lors des événements.</p> <p>-Identification des outils les plus utiles et les plus consultés, afin d'orienter les priorités de mise à jour et de diffusion pour 2027.</p> <p>Rapports et suivi annuel :</p> <p>- Le Comité de pilotage du RéLiA analysera et validera chaque année l'état d'avancement des mises à jour, la diffusion des outils et la création ou finalisation des nouveaux supports (ex. brochure Safe Use).</p> <p>- Un rapport synthétique pourra être produit à la fin de l'année 2026 pour documenter les actions réalisées, les outils actualisés, les partenaires impliqués et l'impact constaté.</p>
--	--	--	--	--	--

4) La collaboration avec la plate-forme de concertation en santé mentale du territoire dans lequel le réseau est inscrit ;

4.1 Objectif général : Travailler en bonne intelligence avec la coordination de la PFLCSM, avec son Organe d'Administration et plus généralement avec ses membres

4.1.1	Travailler en collaboration avec la coordination de la PFLCSM				
	Initiative concrète	Outils-moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	<p>Initiative concrète 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • La collaboration avec la PFLCSM, PO du Réseau, est régulière et encadrée par une convention de 2016. • Les coordinateurs du RéLiA ont interpellé le CA de la PFLCSM, et un accord a été obtenu pour désigner deux personnes pouvant représenter le RéLiA au CA, renforçant ainsi la participation du Réseau aux décisions stratégiques. • Les coordinateurs des zones 4 et 5 participent, selon leur temps disponible et l'ordre du jour, aux rencontres organisées par la PFLCSM, notamment le GTad et le GT pédopsychiatrie. • Plusieurs collaborations concrètes avec la PFLCSM ont été concrétisées en 2025 : <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation au projet GT santé mentale et assuétudes, incluant l'organisation d'une journée de présentation des services spécialisés en assuétudes et santé mentale sur le territoire Huy-Waremme. ○ Contribution à la co-construction du projet « Ciné-rencontre », permettant 	<p>À disposition</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA (zones 4 et 5) disposent d'un bureau au siège social de la PFLCSM, facilitant les échanges et la planification de projets communs.</p> <p>Les rencontres et groupes de travail organisés par la PFLCSM (GTad, GT pédopsychiatrie) se déroulent généralement dans la salle de réunion du siège, offrant un cadre adapté aux échanges et à la co-construction de projets.</p> <p>Les coordinateurs disposent d'outils de communication internes et numériques (emails, agenda partagé, documents collaboratifs), leur permettant de préparer et de suivre les réunions et projets.</p>	<p>Les coordinateurs du RéLiA et ses membres.</p> <p>La coordinatrice et les membres de la PFLCSM.</p> <p>Impact direct sur les usagers/proches et professionnel de première ligne.</p>	<p>⊗ La collaboration est continue et se déroule :</p> <p>-En fonction des invitations et programmes établis par la PFLCSM.</p> <p>-Selon les demandes et priorités du RéLiA, dans le cadre des projets de réseau.</p> <p>-En lien avec les projets spécifiques (GT santé mentale et assuétudes, journées de présentation des services, Ciné-rencontre, etc.).</p> <p>⊗ Les échéances sont flexibles et dépendent de la programmation annuelle de la PFLCSM et de la disponibilité des coordinateurs du RéLiA.</p>	<p>La collaboration avec la PFLCSM sera évaluée selon plusieurs critères qualitatifs et quantitatifs, afin de mesurer à la fois la participation effective et l'impact concret des projets co-construits :</p> <p>Participation aux réunions et groupes de travail :</p> <p>-Nombre de participations des coordinateurs du RéLiA zones 4 et 5 aux GTad, GT pédopsychiatrie, et autres groupes thématiques.</p> <p>-Assiduité et régularité des coordinateurs dans ces réunions, mesurant la continuité de la représentation du Réseau.</p>

	<p>de diffuser et sensibiliser aux questions d'assuétudes et santé mentale via le film <i>Drunck?</i>.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Soutien et échanges pour d'autres projets communs avec les partenaires du réseau assuétudes, selon les priorités et le temps disponible. <p><u>Perspectives pour 2026</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et renforcer la participation du RéLiA aux GT et autres groupes de travail organisés par la PFLCSM. • Assurer une représentation active et continue du RéLiA au CA de la PFLCSM. • Poursuivre la co-construction et le suivi de projets concrets comme le GT santé mentale et assuétudes et les initiatives de sensibilisation par le film, en impliquant pleinement les partenaires du réseau assuétudes. 	<p><u>À acquérir</u></p> <p>Le temps de travail et l'agencement horaire alloués aux coordinateurs du RéLiA zones 4 et 5 restent insuffisants pour leur permettre de participer à tous les groupes de travail ou de développer certains projets plus ambitieux.</p> <p>Il serait souhaitable de renforcer la planification et la coordination des temps dédiés à la participation aux réunions PFLCSM, afin de maximiser l'efficacité et la qualité des échanges.</p> <p>Des moyens logistiques ou financiers supplémentaires pourraient faciliter l'organisation de projets communs, tels que des journées de présentation des services spécialisés ou des projets de sensibilisation (ex. Ciné-rencontre).</p>			<p>Projets communs et actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre et type de projets co-construits avec la PFLCSM (ex. GT santé mentale et assuétudes, journées de présentation des services, Ciné-rencontre). -Qualité et pertinence des projets réalisés : clarté des objectifs, mobilisation des partenaires, retombées observables sur le réseau assuétudes. -Respect des échéances et délais fixés pour chaque projet. <p>Participation au CA de la PFLCSM :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de participations des représentants du RéLiA au CA de la PFLCSM, suite à l'accord obtenu en 2025. -Implication dans les discussions et décisions stratégiques impactant le
--	--	--	--	--	---

					<p>Réseau Liégeois d'aide et soins en assuétudes.</p> <p>Rencontres bilatérales et échanges :</p> <p>-Nombre de rencontres entre les coordinateurs du RéLiA et les membres de la PFLCSM pour la préparation, le suivi ou la consolidation des projets.</p> <p>-Qualité des échanges : pertinence des informations partagées, prise en compte des besoins du réseau et des partenaires.</p> <p>Implication des instances de pilotage :</p> <p>-Participation et suivi par le Comité de pilotage du RéLiA et le CA de la PFLCSM dans l'évaluation des collaborations.</p> <p>-Validation des outils et supports développés dans le cadre des projets communs.</p>
--	--	--	--	--	--

					<p>Impact sur le réseau assuétudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure de l'influence concrète des projets sur la coordination et l'offre de services du réseau. - Retours des partenaires et professionnels impliqués sur l'utilité et l'efficacité des actions mises en œuvre. - Détection de nouveaux besoins ou pistes d'amélioration pour les projets futurs.
--	--	--	--	--	---

5) L'initiation de l'Intervision lorsqu'elle n'est pas encore mise en œuvre au sein de la zone de soins ou son organisation à la demande des membres du réseau.

5.1. Objectif général : organiser et/ou initier les interventions

5.1.1	Identifier, orienter et organiser des interventions - Prioritaire				
	Initiative concrète	Outils-moyens	Public cible	Echéances	Evaluation
	<p>Initiatives concrètes 2025</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'Atelier JandCo (Jeunes et Consommation), il est prévu, en fonction des modifications souhaitées par les partenaires, de 	<p>À disposition :</p> <p>Le RéLiA dispose d'ateliers permettant aux membres de recenser leurs besoins en matière d'intervision, ainsi que</p>	<p>Les coordinateurs du RéLiA et ses membres.</p> <p>Impact direct sur les usagers/proches et</p>	<p>☉ Les coordinateurs du RéLiA restent en veille continue pour identifier et répondre aux demandes d'intervision.</p>	<p>☉ Nombre de réunions de préparation pour la mise en place des interventions destinées aux membres du RéLiA zone 4 et 5.</p>

	<p>prévoir un temps d'intervision lors de chaque réunion de l'atelier, idéalement à la suite de chaque rencontre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • En zone 4, poursuite de l'organisation des réunions d'intervision clinique trimestrielles, permettant aux partenaires d'échanger sur des situations concrètes et de renforcer le réseautage entre services. • Aucune intervention n'a été organisée en collaboration avec le Réseau Alto cette année, en raison du manque de temps et d'autres projets prioritaires. Une reprise de cette collaboration est envisagée pour 2026-2027 dans le cadre du projet GT Inter maternité et consommation. • La coordinatrice du RéLiA zone 4 a toutefois participé aux webinaires du Réseau Alto sur la thématique « grossesse et consommation ». • Le RéLiA a collaboré avec le CLPS Huy-Waremme pour préparer la mise en place d'une journée découverte d'outils permettant un meilleur accompagnement des usagers consommateurs. • La coordinatrice zone 4 a réalisé un état des besoins auprès des professionnels du CPAS et autres partenaires, afin de préparer en perspective 2026-2027 des interventions spécifiques sur l'accompagnement, la compréhension et la prise en charge des personnes présentant des assuétudes. • Le RéLiA continue à orienter les demandes d'intervision vers les services disposant d'une offre existante en matière d'assuétudes et reste attentif aux nouvelles demandes dans les zones 4 et 5. 	<p>d'un atelier spécifique d'intervision clinique en zone 4.</p> <p>Le RéLiA collabore avec le Réseau Alto dans le cadre de sa convention de 2016, permettant la possibilité de proposer des interventions thématiques, notamment sur la grossesse et consommation.</p> <p>Le RéLiA collabore étroitement avec les membres du réseau RéLiA, et plus particulièrement avec les services assuétudes, pour identifier les besoins et faciliter la participation.</p> <p>Les services de promotion de la santé sont également mobilisés pour contribuer à la mise en place des interventions en matière d'assuétudes et santé mentale.</p> <p>Les bons contacts avec les membres du réseau permettent à la coordinatrice zone 4 de bénéficier de lieux d'accueil adaptés pour les interventions.</p> <p>Les coordinateurs du RéLiA peuvent utiliser les salles de réunion de chaque siège</p>	<p>professionnel de première ligne.</p> <p>Les partenaires du réseau JandCo et les partenaires de la zone 4 (Convention Alto)</p> <p>Les médecins généralistes de la Zone 4 et 5</p> <p>Les services, en ce compris les professionnels de première ligne, confrontés à des problématiques d'assuétudes dans leur pratique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Les interventions cliniques en zone 4 sont prévues 4 fois par an, idéalement réparties sur l'année. ⊗ Les interventions de l'Atelier JandCo se déroulent à la suite de chaque réunion, selon la fréquence décidée par les participants et les besoins exprimés. ⊗ Les interventions thématiques ou ponctuelles sont organisées à la demande ou en fonction d'un agenda convenu entre les participants. 	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Nombre d'interventions cliniques réalisées en zone 4, avec suivi des thèmes abordés et des participants. ⊗ Nombre d'interventions émanant de l'Atelier JandCo et fréquence de celles-ci. ⊗ Nombre d'interventions thématiques ou ponctuelles organisées selon les besoins des partenaires. ⊗ Nombre de nouvelles collaborations établies permettant de proposer des interventions. ⊗ Le Comité de pilotage du RéLiA et les membres du réseau JandCo évaluent l'intérêt des interventions pour les participants, la pertinence des thèmes abordés, la qualité de l'organisation et la méthode employée, le renforcement du réseautage et de la coordination entre services.
--	--	---	--	--	--

	<p>Perspectives pour 2026-2027</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'organisation des intervisions au sein de l'Atelier JandCo, avec un temps dédié à chaque réunion et un suivi régulier selon les besoins exprimés par les participants. • Organiser des intervisions spécifiques pour les professionnels du CPAS et autres partenaires, afin de renforcer la compréhension et l'accompagnement des personnes présentant des assuétudes. • Relancer la collaboration avec le Réseau Alto dans le cadre du projet GT Intermaternité et consommation, pour organiser des interventions et échanges sur cette thématique. • Explorer la possibilité d'une intervention avec les médecins, selon les besoins identifiés et les priorités à définir. • Maintenir et renforcer la coordination des demandes d'intervision vers les services spécialisés, et assurer un suivi des bonnes pratiques et des besoins identifiés. 	<p>d'exploitation pour organiser les séances.</p> <p><u>À acquérir :</u></p> <p>Développer de nouvelles collaborations permettant d'optimiser l'offre d'intervention et toucher davantage de partenaires.</p> <p>Augmenter le temps de travail des coordinateurs pour mieux répondre aux demandes et organiser les interventions.</p> <p>Obtenir un budget supplémentaire à la subvention du réseau RéLiA, afin de pouvoir organiser un plus grand nombre d'intervisions et répondre aux besoins identifiés.</p>			<p>© L'évaluation inclut également un retour qualitatif des participants, permettant d'identifier les besoins émergents et d'adapter l'offre d'intervention pour 2026-2027.</p>
--	--	---	--	--	--

PARTIE 3 : AUTO-EVALUATION

3.1. Analyser dans quelle mesure les objectifs ont été, n'ont pas été atteints ou sont en voie d'être ou ne pas être atteints et pourquoi ?

En ce qui concerne l'identification de l'offre et de la demande d'aide et de soins, en 2025, le RéLiA a mené un travail concret et structurant pour identifier et cartographier l'offre existante en matière de santé mentale et d'assuétudes sur son territoire. En collaboration étroite avec la PFLCSM, nous disposons désormais d'un cadastre de l'offre de plus en plus précis. La mobilisation importante du RéLiA a permis la mise en place d'un onglet pratique « où trouver de l'aide », offrant une visibilité claire et accessible des services disponibles.

Cette année, ce qui a surtout été relevé, ce sont les difficultés financières et la stabilité précaire de certains services, avec un impact direct sur les usagers : certains services ferment, d'autres émettent des préavis, et le RéLiA se questionne sur l'avenir du réseau en raison des restrictions budgétaires. Malgré ces contraintes, le travail réalisé via le RéLiA permet d'identifier les besoins et de répondre, dans la mesure du temps imparti, aux attentes des publics cibles. L'année 2025 a ainsi permis de collecter et consolider ces données essentielles, offrant une base solide pour adapter l'offre de soins et d'accompagnement en 2026.

En ce qui concerne la concertation institutionnelle et coordination des services ; en 2025, le RéLiA a maintenu quatre réunions annuelles de son Comité de pilotage, assurant ainsi la coordination institutionnelle nécessaire pour favoriser le développement d'une offre cohérente et structurée d'aide et de soins dans les zones concernées, tout en garantissant la prise en charge des situations de crise ou d'urgence. Ces rencontres ont permis de partager les informations, de renforcer la complémentarité des services et de suivre les actions prioritaires identifiées par le réseau.

Parallèlement, le RéLiA a organisé différents ateliers spécialisés (Alcoolisme, Assuétudes, Jeunes et Consommations, Réduction des risques en milieu festif, Safe Use en zone 4, Santé mentale et assuétudes, Atelier Assuétudes zone 4...). Ces ateliers constituent un lieu privilégié de concertation, d'échanges de pratiques et de mise en réseau entre professionnels, permettant de mieux comprendre les besoins des publics cibles et d'adapter les interventions.

Le RéLiA a également participé activement à des concertations organisées par d'autres réseaux et instances sur le territoire, incluant la PFLCSM, FUSION Liège, REALISM, ainsi que des concertations avec Fedito et l'AVIQ. Un point essentiel à souligner pour l'année 2025 est que le RéLiA, et en particulier la coordinatrice de la zone 4, assure la représentation des RASA au sein du plan stratégique d'accompagnement de l'AVIQ, offrant une réelle opportunité de visibilité et de participation pour le réseau et le RéLiA.

Dans ce cadre, la coordinatrice participe également aux sous-groupes de travail (sous-GT) organisés par le plan stratégique de santé mentale de l'AVIQ, permettant de contribuer concrètement à la réflexion et à la mise en œuvre de projets ciblés sur les publics vulnérables et les thématiques prioritaires. Cette participation renforce la représentation du RéLiA au niveau institutionnel, favorise l'échange d'expertises et permet d'intégrer directement les besoins et réalités des usagers dans les décisions stratégiques.

En 2025, cette représentation s'est également concrétisée par la participation de la coordinatrice à de nouveaux groupes de travail, tels que le GT Santé mentale, Assuétudes et Sécurité organisé par l'ASBL Maillage et le CLPS Huy-Waremme, ainsi que le GT Intermittence et Consommation. Par ailleurs, le RéLiA a été intégré au sein du consortium préparatoire à la future mise en place des OLS, renforçant sa participation à l'organisation et à la structuration future de l'offre locale de soins. Ces initiatives contribuent à renforcer la cohérence de l'offre globale sur le territoire, à développer les synergies entre acteurs et à valoriser la place du RéLiA dans les dispositifs institutionnels.

Cependant, malgré la mise en place de nombreux ateliers et initiatives, nous n'avons pas encore pu établir un calendrier régulier pour certains ateliers, principalement en raison du temps de travail limité des coordinateurs. Il s'agit d'un point clairement identifié pour 2026. Néanmoins, les actions menées permettent déjà de maintenir un lien fort entre les acteurs et de faire vivre les dynamiques locales, tout en consolidant la coordination et la complémentarité des services sur le territoire.

Dans le cadre de l'appui institutionnel et méthodologique des services spécialisés, en 2025, le RéLiA a atteint partiellement ses objectifs en matière d'appui institutionnel et méthodologique. Le réseau a initié et consolidé de nombreuses conventions et développé des outils communs destinés à soutenir l'action des services spécialisés sur différents aspects : accueil et information des bénéficiaires, accompagnement psychosocial, prise en charge psychothérapeutique et médicale, soins divers (substitution, sevrage, résidentiel ou hospitalier), ainsi que la réduction des risques. Ces actions ont permis de clarifier les pratiques, faciliter la coordination entre services et renforcer l'accès aux dispositifs pour les publics cibles, ce qui constitue un résultat positif et concret.

Certaines conventions et outils sont encore en cours de finalisation, ce qui signifie que tous les objectifs n'ont pas été pleinement atteints cette année. La principale limitation identifiée est le temps de travail restreint des coordinateurs, qui réduit la capacité à assurer le suivi régulier, la

mise à jour des outils et la consolidation de toutes les conventions. Par conséquent, des arbitrages sont parfois nécessaires pour prioriser certaines actions au détriment d'autres.

En résumé, 2025 a permis au RéLiA de poser des bases solides pour l'harmonisation et la structuration de l'offre de services, avec des outils et conventions opérationnels dans plusieurs domaines clés. Le suivi complet et la finalisation de l'ensemble des actions restent une priorité pour 2026, afin de garantir que tous les services bénéficient d'un appui méthodologique et institutionnel cohérent et pérenne.

Enfin, en ce qui concerne la collaboration avec les acteurs institutionnels et intervision, en 2025 ; le RéLiA a enregistré une avancée majeure : deux personnes ont été désignées à l'OA de la PFLCSM, renforçant considérablement la représentation du réseau au niveau institutionnel et stratégique. Cette désignation permet au RéLiA de participer de manière directe et influente aux décisions et orientations concernant la santé mentale et les assuétudes sur le territoire.

Les intervisions ont été régulièrement organisées en zone 4, selon un planning trimestriel impliquant les partenaires membres du réseau RéLiA, ce qui permet de maintenir un suivi constant et structurant des pratiques locales. Dans le cadre du JandCo, des intervisions ont également été mises en place, dont la fréquence reste perfectible, mais qui constituent un premier pas concret vers l'amélioration de la coordination et de la qualité des interventions.

Ces avancées renforcent la cohésion du réseau, permettent d'intégrer les retours des partenaires dans l'action du RéLiA et favorisent l'émergence de pratiques partagées et coordonnées, contribuant ainsi à la qualité globale de l'offre de soins et d'accompagnement.

3.2 Faire évoluer les objectifs et leur traduction en plan d'actions et en projets en fonction de l'analyse 2025

L'analyse de l'année 2025 montre que, si la majorité des objectifs ont été atteints, certaines limites persistent. Celles-ci sont principalement liées au temps de travail limité des coordinateurs, aux restrictions budgétaires et au flou institutionnel autour de la pérennisation des RASA réseau, qui déstabilisent le fonctionnement et impactent le bien-être au travail. Ces contraintes structurelles limitent la capacité à organiser certains ateliers de manière régulière ou à suivre l'ensemble des conventions et outils développés. Cette situation n'est pas simple à résoudre, mais elle permet néanmoins de prioriser et d'orienter les actions sur les axes stratégiques essentiels, en renforçant la collaboration avec d'autres initiatives présentes sur le territoire et partageant nos préoccupations pour les publics cibles.

1. Consolidation des outils et conventions

- Finaliser et actualiser les conventions initiées en 2025 afin de garantir un appui méthodologique cohérent aux services spécialisés.
- Développer des outils communs supplémentaires pour améliorer la coordination entre les acteurs et faciliter l'accès aux dispositifs pour les publics cibles.

2. Renforcement de la concertation institutionnelle et de la représentation

- Poursuivre la participation aux différents réseaux et instances : FEDITO, REALISM, PFLCSM, Fusion Liège, ainsi qu'aux plateformes locales de coordination et de promotion de la santé (CLPS).
- Assurer l'intégration active du RéLiA dans le Plan Stratégique d'accompagnement en santé mentale de l'AVIQ, notamment via la représentation des RASA et la participation aux sous-groupes de travail, ce qui constitue une opportunité majeure pour influencer les orientations et garantir la prise en compte des besoins locaux.
- Participer à la mise en place des OLS, afin de contribuer à la structuration et à la coordination future de l'offre locale de soins et à la cohérence de l'ensemble du réseau.

3. Structuration et développement des intervisions

- Maintenir un planning trimestriel d'intervisions en zone 4, impliquant les partenaires membres du réseau, afin d'assurer un suivi régulier et structurant des pratiques.
- Développer progressivement des intervisions supplémentaires dans le cadre du JandCo, avec une fréquence perfectible, mais contribuant déjà à renforcer la coordination et le partage de pratiques entre acteurs.

4. Priorisation et ciblage des actions

- Identifier les projets à plus forte valeur ajoutée pour les publics cibles et pour la coordination du réseau, en tenant compte des contraintes de temps et des moyens disponibles.
- Formaliser un suivi des priorités et des résultats attendus pour chaque projet, afin de rendre le plan d'action plus lisible, mesurable et adaptable au fil de l'année.

5. Renforcement de la collaboration locale

- Poursuivre les partenariats avec les initiatives locales partageant les mêmes préoccupations, afin de mutualiser les ressources, de renforcer la cohérence de l'offre et de mieux répondre aux besoins identifiés.
- Exploiter les données collectées en 2025 pour orienter les projets 2026 vers les publics et services les plus concernés, en intégrant notamment la question de la précarité et de la stigmatisation des usagers.

Conclusion synthétique pour 2025 et perspectives 2026

En 2025, le RéLiA a réussi à mettre en place des outils et des actions concrètes, à renforcer sa représentation institutionnelle et à structurer des interventions régulières, malgré les contraintes liées au temps de travail limité des coordinateurs, aux suppressions budgétaires et au flou autour de la pérennisation des Réseau. Ces actions ont permis de mieux articuler les services, de valoriser les usagers comme acteurs de prévention et de renforcer la cohérence de l'offre globale.

Pour 2026, les objectifs seront traduits en projets concrets visant à :

- Consolider et finaliser les conventions et outils méthodologiques.
- Maintenir et élargir les interventions en zone 4 et dans le cadre du JandCo.
- Renforcer la participation aux réseaux et plateformes locales, tout en assurant l'intégration du RéLiA dans le plan stratégique de santé mentale (COPIL de l'AVIQ) et la mise en place des OLS.
- Prioriser les actions selon leur impact sur les publics cibles et les ressources disponibles, afin de garantir la cohérence et l'efficacité du plan d'action.